

Le projet de budget primitif 2018

Rapport budgétaire

SOMMAIRE

I/ Présentation générale de l'équilibre du projet de budget primitif 2018

- 1) **L'équilibre général du projet de BP 2018**
- 2) **Description des grands postes de dépenses et recettes**

II/ Présentation par politique publique

- 1) **Sécurité**
- 2) **Enseignement et formation professionnelle**
- 3) **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**
- 4) **Santé et action sociale**
- 5) **Aménagement des territoires et habitat**
- 6) **Action économique**
- 7) **Environnement**
- 8) **Transports et déplacements**
- 9) **Services généraux**

III/ Les autorisations de programme

IV/ Les opérations d'ordre

VI/ Récapitulatif par chapitres

- 1) **Ville**
- 2) **Département**

**CHIFFRES CLES de la COLLECTIVITE PARISIENNE
BP 2018**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à 8 milliards d'euros

Les montants ont été retraités pour tenir compte des flux croisés en dépenses - recettes entre la Ville et le Département sur le budget de fonctionnement (dont essentiellement, la contribution de la Ville au Département pour 326 M€ en 2018) et entre les sections de fonctionnement et d'investissement au titre des loyers capitalisés.

La masse budgétaire d'investissement (CP) s'élevait à 2,7 milliards d'euros (dont 1,69 Md€ de dépenses réelles d'investissement hors remboursement d'emprunt)

Les autorisations de programme nouvelles s'élevaient à 1,62 milliard d'euros.

	BP 2017	Projet BP 2018	2017 / 2018
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 864	7 956	+1,2%
CHARGES DE PERSONNEL	2 335	2 437	+4,4%
<i>Dont masse salariale, hors statut de Paris et hors décharges de classe</i>	<i>2 308</i>	<i>2 333</i>	<i>+1,1%</i>
CHARGES A CARACTERE GENERAL	781	816	+4,5%
<i>Hors statut de Paris et hors effets de périmètre</i>		<i>779</i>	<i>-0,3%</i>
AIDE SOCIALE (Enfance, personnes âgées et handicapées) y compris PCH et APA	871	870	-0,1%
RSA (allocation)	360	357	-0,8%
CONTRIBUTION AU CASVP	353	350	-0,9%
SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE	382	385	+0,8%
CONTRIBUTION A LA PREFECTURE DE POLICE	289	217	-24,7%
<i>Hors statut de Paris</i>		<i>289</i>	<i>+0,2%</i>
CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE PARIS AU FNIGIR	898	898	+0,00%
CONTRIBUTION AU SYCTOM	103	102	-0,7%
PEREQUATION	546	576	+5,4%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	288	295	+2,2%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en M€)			
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 358	8 501	+1,7%
PRODUIT DE LA FISCALITE	5 853	6 081	+3,9%
DOTATIONS	651	624	-4,1%
DOTATION TICPE ET FMDI	259	259	+0,0%
REDEVANCES ET PRESTATIONS DE SERVICE	485	515	+6,2%
EXCEDENTS DE ZAC	103	72	-30,3%
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	33	32	-2,3%
EPARGNE BRUTE (écart Recettes - Dépenses) en M€	494	545	10,3%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 690	1 691	+0,0%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	601	621	+3,4%
En M€:			
ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE AU 01.01.2017 / 01.01.2018	4 928	5 523	+12,1%
ENCOURS DE DETTE TOTAL AU 01.01.2017 / 01.01.2018	5 159	5 716	+10,8%
MONTANT DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT	793	724	-8,6%
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	197	199	+1,1%
EFFECTIFS REGLEMENTAIRES (BS 2017 - BP 2018, hors budgets annexes)	48 406	50 287	+1881

En 2018 : 1 898 postes pour la réforme du statut de Paris et -17,5 redéploiements nets hors réforme du statut de Paris

En 2018, la réforme du statut de Paris impacte la masse salariale à hauteur de +79,7 M€, les dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) à hauteur de +31,2 M€. La contribution à la Préfecture de Police diminue en regard de 71,2 M€. Enfin, 41,2 M€ de recettes nouvelles sont inscrites au titre des fourrières

CHIFFRES CLES de la VILLE
BP 2018

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5,1 milliards d'euros.

La masse budgétaire d'investissement (CP) s'élève à 2,3 milliards d'euros (dont 1,5 Md€ de dépenses réelles d'investissement hors remboursement d'emprunt)

Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 1,5 milliard d'euros.

	BP 2017	Projet BP 2018	2017 / 2018
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 051	5 149	+1,9%
CHARGES DE PERSONNEL	2 136	2 238	+4,8%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	693	732	5,5%
CONTRIBUTION AUX DEPENSES DU DEPARTEMENT	316	326	3,2%
CONTRIBUTION A LA PREFECTURE DE POLICE	289	217	-24,7%
CONTRIBUTION AU CASVP	353	350	-0,9%
CONTRIBUTION AU SYCTOM	103	102	-0,7%
PEREQUATION (Contributions au FPIC et au FSRIF)	373	388	4,2%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	265	271	2,0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en M€)			
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 440	5 572	+2,4%
PRODUIT DE LA FISCALITE	3 464	3 678	+6,2%
DOTATIONS	648	624	-3,6%
REDEVANCES ET PRESTATIONS DE SERVICE	484	513	+5,9%
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	31	30	-0,2%
EPARGNE BRUTE (écart Recettes - Dépenses) en M€	389	423	9%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 482	1 462	-1,4%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	498	514	+3,2%
en M€:			
ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE AU 01.01.2017 / 01.01.2018	4 928	5 523	
<i>Les données du projet de BP 2018 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 25.11.2017</i>			
ENCOURS DE DETTE TOTAL AU 01.01.2017/ 01.01.2018	5 159	5 716	
<i>Les données du projet de BP 2018 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 25.11.2017</i>			
MONTANT DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT	793	724	
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	197	199	
EFFECTIFS REGLEMENTAIRES (BS 2017 - BP 2018, hors budgets annexes)*	45 950	47 844	+1894 postes
<i>*En 2018 : 1 898 postes pour la réforme du statut de Paris et -4,5 redéploiements nets hors statut de Paris</i>			

**CHIFFRES CLES du Département
BP 2018**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3,1 milliards d'euros.

La masse budgétaire d'investissement (CP) s'élève à 354 millions d'euros (dont 229 M€ de dépenses réelles d'investissement)

Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 145,9 millions d'euros.

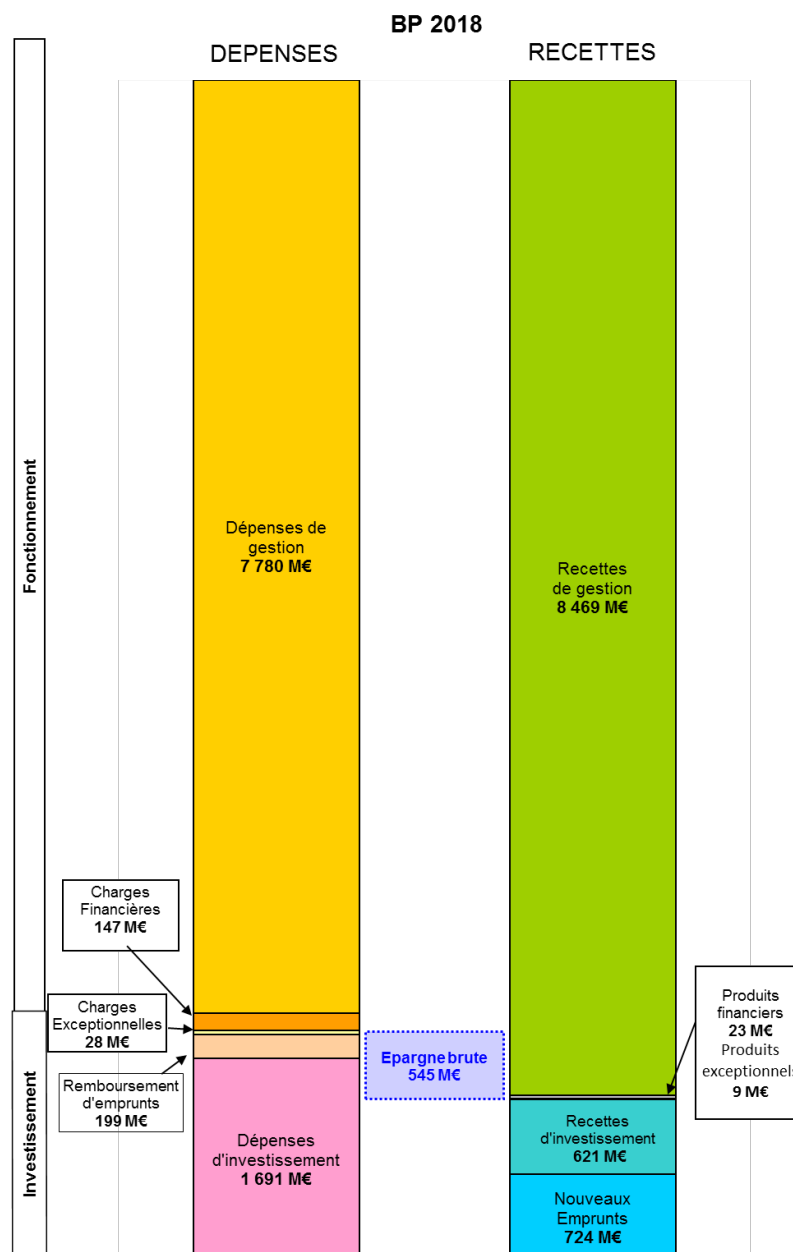
	BP 2017	Projet BP 2018	2017 / 2018
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 132	3 137	+0,2%
RSA (allocation)	360	357	-0,8%
SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE	382	385	+0,8%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	88	85	-3,7%
CHARGES DE PERSONNEL	201	201	-0,0%
CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE PARIS AU FNGIR	898	898	+0,0%
PEREQUATION	173	187	+8,2%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	23	24	+4,3%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en M€)			
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 238	3 259	+0,7%
CONTRIBUTION DE LA VILLE	316	326	+3,2%
PRODUIT DE LA FISCALITE	2 388	2 403	+0,6%
SUBVENTIONS, REDEVANCES, ET AUTRES RECETTES	169	172	+1,6%
DOTATIONS	3		-99,8%
DOTATION TIPP ET FMDI	259	259	+0,0%
EPARGNE BRUTE (écart Recettes - Dépenses) en M€	105	122	+15,9%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	208	229	+10,3%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	103	107	+4,2%
en M€			
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01.2016 / 01.01.2017	-	-	
MONTANT DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT	-	-	
EFFECTIFS REGLEMENTAIRES (BS 2017 - BP 2018, hors budgets annexes dont EPI)	2 456	2 443	-13 postes

I/ Présentation générale de l'équilibre du projet de budget primitif (BP) 2018

1) L'équilibre général du BP 2018

Le BP 2018 se caractérise par un niveau élevé de dépenses d'investissement à 1 691 M€

(1 690 M€ en 2017) qui traduit la poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature (PIM). Près d'un tiers de ces dépenses est financé par l'épargne brute dégagée en fonctionnement (32,2 %), à hauteur de 545 M€. À cette épargne brute s'ajoutent 621 M€ de recettes d'investissement, portant la capacité de financement des investissements à 1 166 M€ au total, ce qui correspond à 69,0 % des dépenses d'investissement avant amortissement de la dette. L'autorisation d'emprunt est fixée à 724 M€.



2) Description des grands postes de dépenses et recettes

2.1 La poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature, financée en partie par les recettes propres d'investissement de la collectivité

Poursuivant le déploiement du PIM, **les dépenses d'investissement sont fixées à 1 691 M€ au BP 2018.**

Les **dépenses d'équipement**, établies à 1 073 M€, représentent 63,5 % des dépenses réelles d'investissement. Elles se décomposent en :

- 751 M€ pour les dépenses de travaux (+ 5 M€ par rapport au BP 2017) ;
- 271 M€ pour les acquisitions (- 63 M€ par rapport au BP 2017 en cohérence avec l'exécution des projets de mandature) ;
- 52 M€ pour les immobilisations incorporelles, frais d'études et biens immatériels notamment (+ 26 M€ par rapport au BP 2017, cette hausse s'expliquant par un changement d'imputation comptable entre les dépenses de travaux et d'immobilisations incorporelles).

Parmi ces dépenses d'équipement, 168 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (y compris celles destinées au logement social, à hauteur de 142 M€), 214 M€ à la voirie et aux déplacements, 128 M€ à l'enseignement, 66 M€ au sport et la jeunesse, 55 M€ à la culture et 43 M€ à la petite enfance.

Les **subventions d'équipement** représentent 501 M€ et sont versées essentiellement dans deux domaines d'intervention : le logement et l'habitat (284 M€, dont 262 M€ pour le logement social) et l'aménagement et les transports (72 M€).

Le solde des dépenses réelles d'investissement est constitué essentiellement de **dépenses pour compte de tiers** (41 M€) et **d'opérations financières** (participations et avances consenties) pour 71 M€ ainsi que de 4 M€ **d'autres dépenses diverses**.

Les recettes d'investissement atteignent 621 M€, en hausse par rapport au BP 2017 (601 M€).

Les recettes d'investissement sont constituées principalement :

- des **subventions et dotations reçues**, à hauteur de 307 M€. Elles incluent 143 M€ au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (**FCTVA**) ainsi que 33 M€ prévus au titre du **produit des amendes de police** ;
- des produits liés à des cessions foncières, estimées à 307 M€ pour 2018, dont 84 M€ pour la cession du secteur Pershing, réalisée dans le cadre de l'appel à projets « Réinventer Paris », et 133 M€ au titre de la cession de l'immeuble Morland.

100 M€ POUR LE BUDGET PARTICIPATIF AU BP 2018

Le budget participatif de Paris permet aux Parisiennes et aux Parisiens de proposer puis de voter des projets d'investissement. Les projets lauréats sont ensuite mis en œuvre par les services de la Ville de Paris.

Une enveloppe budgétaire correspondant à 5 % du budget d'investissement, soit près de 500 M€ sur la période 2015-2020, est prévue au PIM pour le budget participatif. Après une montée en puissance du dispositif, avec 68 M€ votés au BP 2016 et 101 M€ au BP 2017 (pour 11 projets parisiens et 208 projets d'arrondissement), le succès de cette opération se confirme pour 2018 : le budget participatif parisien et le budget participatif des arrondissements se traduiront en 2018 par un investissement de **92 M€**, avec **196 projets**

retenus, dont 9 projets parisiens. Au sein de cette enveloppe, 33 M€ seront consacrés aux 60 projets localisés dans les quartiers populaires.

Le budget participatif des écoles et collèges, initié en 2017, a par ailleurs été reconduit pour une seconde édition : **8 M€** seront inscrits au BP 2018, contre 7 M€ votés lors du BP 2017.

Par ailleurs, le dispositif a été élargi à de **nouveaux partenaires**. Ainsi, le vote organisé par les bailleurs sociaux a permis de sélectionner 55 projets portant sur 7500 logements.

Des informations complémentaires sur le budget participatif sont présentées dans la partie III du présent rapport.

2.2 La maîtrise des dépenses de fonctionnement, conjuguée au dynamisme des recettes lié à la réforme du stationnement, permettra de dégager une épargne brute de 545 M€ au BP 2018

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement

En intégrant les effets de la réforme du statut de Paris (voir encadré ci-dessous), les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 7 956 M€, soit une progression de 1,2 % par rapport au BP 2017.

Hors péréquation, elles s'établissent à 6 482 M€, soit une **hausse limitée à 1,0 % par rapport au BP 2017.**

En neutralisant la réforme du statut de Paris, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est contenue à 0,7 %, et à seulement 0,4 % hors péréquation.

Cette hausse très modérée traduit l'efficacité de la Ville dans la maîtrise et l'optimisation de ses dépenses de fonctionnement, nécessaire pour garantir la soutenabilité de son programme d'investissement ambitieux.

Pour faciliter la lisibilité et la comparaison entre les exercices 2017 et 2018, les dépenses concernées par la réforme du statut de Paris sont présentées avant et après réforme dans le présent rapport.

Impact de la réforme du statut de Paris sur les équilibres financiers de la collectivité parisienne au BP 2018

Dans le cadre de la loi relative à la réforme du statut de Paris du 28 février 2017¹, la collectivité parisienne se verra transférer à compter du 1^{er} janvier 2018 de nouvelles compétences, notamment en matière de circulation et de délivrance des titres d'identité (alignement sur le droit commun des communes).

Dans ce cadre, le transfert de 1 898 agents de la Préfecture de police vers la collectivité parisienne est prévu. Toutefois, les effectifs transférés ne seront précisément connus qu'au

¹ Loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain.

1^{er} janvier 2018. Ces transferts concernent principalement trois directions : la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection, la direction de la voirie et des déplacements et la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires.

Cette réforme se traduit par des transferts budgétaires importants entre la Préfecture de police et la Ville.

Le transfert des compétences au profit de la Ville induit l'inscription en dépenses de 110,9 M€, principalement au titre de la masse salariale des agents transférés (79,7 M€) et des dépenses de fonctionnement afférentes à ce transfert (31,2 M€). Cette inscription est compensée, d'une part, par l'inscription de 41,2 M€ en recettes de fonctionnement, principalement liées au transfert des fourrières et, d'autre part, par une diminution de 71,6 M€ de la contribution de la Ville au budget spécial de la Préfecture de police. Le solde de la réforme fera l'objet d'un ajustement lors du vote du budget supplémentaire de 2018, les coûts définitifs liés aux transferts n'étant en effet connus qu'au 1^{er} janvier 2018, s'agissant notamment des effectifs transférés.

	BP 2018 avant intégration réforme	Réforme statut de Paris	BP 2018 après intégration de la réforme
Recettes réelles de fonctionnement	8 459,7	41,2	8 500,9
<i>dont recettes nouvelles (fourrières principalement)</i>		41,2	41,2
Dépenses réelles de fonctionnement	7 916,7	39,3	7 956
<i>Dont charges de personnel</i>	2 356,9	79,7	2 436,7
<i>Dont dépenses de fonctionnement courant (subventions et charges de gestion courantes)</i>	1 077,9	31,2	1 109,1
<i>Dont contribution à la Préfecture de police</i>	289	-71,6	217,4

Les **dépenses de péréquation** atteindront 576 M€, soit une augmentation de 5,4 % par rapport au BP 2017 (+ 30 M€).

La contribution au redressement des finances publiques ne devrait pas se traduire en 2018 par une baisse automatique de dotation globale de fonctionnement (DGF) sans que soit totalement exclue une régularisation en cours d'année.

La **DGF perçue par Paris devrait cependant diminuer de 15 M€ par rapport à 2017**, du fait de l'écrêtement qui lui sera appliqué pour contribuer au financement des mécanismes de péréquation internes à la DGF. Elle sera donc de l'ordre de 109 M€, contre 124 M€ perçus en 2017.

Cette évaluation reste provisoire dans l'attente de la notification effective du montant de la DGF 2018 par l'État car les risques de baisse supplémentaire de DGF en cours de débat budgétaire au Parlement ne sont pas exclus (risque de plus de 20 M€ identifié à ce stade) tout comme celui de majoration de notre contribution à la péréquation.

Ainsi, l'effet-ciseau va s'accroître l'année prochaine, conduisant très prochainement à ce que les dépenses de péréquation soient plus importantes que le montant des dotations reçues de l'Etat.

La participation de Paris au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** devrait, comme l'année dernière, s'élever à 201 M€, dans un contexte de stabilité des ressources du fonds à 1 milliard d'euros à l'échelle nationale. La contribution de Paris représente dans ces conditions 20,1 % du montant du fonds.

Compte tenu des dispositions du PLF 2018, la contribution de Paris au **fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)** devrait progresser de 16 M€ par rapport à 2017 pour s'établir à 187 M€, alors même que le fonds demeure stable à 310 M€. Du fait de l'absence de mécanisme de plafonnement dans cette hypothèse, le poids de la contribution parisienne au FSRIF progresse en effet de 5 points, et passe de 55,3 % à 60,3 %.

S'agissant de la péréquation entre départements, le département de Paris participera au **fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 28 M€ en 2018, soit une inscription en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2017, ainsi qu'au **fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** à travers une contribution d'un montant comparable (28 M€), en progression de 0,6 M€ par rapport au BP 2017.

Par ailleurs, la contribution de la Ville aux **deux fonds de péréquation des DMTO** mis en place en 2011 et 2014 présente une hausse de 13 M€ par rapport au BP 2017, pour s'élever à 131 M€. Cette hausse résulte de la progression des recettes de fiscalité immobilière constatée entre les exercices 2016 et 2017.

L'inscription budgétaire 2018 relative aux dépenses de personnel traduit **la volonté de la collectivité de développer l'offre de services publics aux Parisiennes et aux Parisiens tout en s'engageant sur un schéma d'emploi sobre.**

Les dépenses de personnel de la collectivité parisienne atteindront 2 437 M€ en 2018, soit une hausse de 4,4 % par rapport au BP 2017. Cette dynamique s'explique avant toute chose par les effets de la réforme du statut de Paris. Au 1^{er} janvier, la Ville de Paris accueillera 1 898 agents en provenance de la Préfecture de police ce qui accroîtra la masse salariale de 79,7 M€ (cf. encadré ci-dessus).

Hors réforme du statut de Paris, les dépenses de personnel atteindront 2 357 M€. Au sein de ces dépenses, la masse salariale progressera de 1,1 % entre les BP 2017 et 2018 pour atteindre 2 333 M€².

Les principaux facteurs de progression en 2018, hors réforme du statut de Paris, sont le glissement vieillesse technicité (GVT) pour 10 M€, l'effet de report en année pleine de l'augmentation du point d'indice ayant eu lieu au 1^{er} février 2017 pour 1 M€ et le schéma d'emploi pour 5 M€. Cette évolution tient compte du report en 2019 de la réforme sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) annoncé par le Gouvernement.

² Hors neutralisation des flux croisés entre la Ville et le Département liés au remboursement de la prime départementale, la masse salariale 2018 s'élève à 2 336 M€.

La délibération sur les emplois propose ainsi, pour 2018, un schéma d'emploi responsable avec la création de 227,5 postes, pour un nombre de redéploiements de 251 postes, hors réforme du statut de Paris. Les priorités de la mandature sont réaffirmées, avec 124,5 postes pour les nouveaux équipements, 14 postes pour la création d'une structure permettant la préparation des jeux olympiques et paralympiques de 2024, 17 postes pour le secteur social et l'aide sociale à l'enfance, 10 postes pour la propreté, 6 postes pour le contrôle des meublés touristiques, 11,5 postes pour le transfert du PACS non compensé par l'État, 13,5 postes pour la modernisation de l'administration et 24 postes pour la déprécarisation des agents d'entretien. L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les délibérations emplois 2017 DFA-DRH 90 et 31G. Le coût du schéma d'emploi est estimé à 5 M€ en 2018. **Avec l'intégration de la réforme du statut de Paris, ce sont 1874,5 postes nets qui seront créés au BP 2018.**

Présentation détaillée de la masse salariale

La masse salariale consolidée de la Ville et du Département **progresses de 1,1 % par rapport au BP 2017** pour s'établir à 2 333 M€³, hors réforme du statut de Paris. Avec la réforme du statut de Paris, la masse salariale progresse de 4,4 % et s'établit à 2 413 M€.

S'agissant de la Ville, la masse salariale progresse de 1,2 % au BP 2018 par rapport au BP 2017 pour atteindre 2 135 M€ (2 110 M€ au BP 2017) hors réforme du statut de Paris et 2 215 M€ en tenant compte la réforme. La progression hors réforme résulte essentiellement de l'impact du GVT et du schéma d'emploi. L'augmentation de la masse salariale avec la réforme du statut de Paris s'explique par la création de 1 898 postes transférés de la Préfecture de police, soit 1 642 effectifs physiques transférés, auxquels s'ajoutent 57 recrutements pour les fonctions supports et 199 agents de surveillance de Paris reconnus inaptes engagés dans une démarche de reconversion professionnelle pour raison de santé.

S'agissant du département, les dépenses de personnel sont constantes, au BP 2018, par rapport à 2017, avec un budget s'établissant à 201 M€.

S'agissant des contrats aidés, malgré le désengagement de l'Etat et la grande incertitude qui règne en matière de critères d'éligibilité et de conditions de renouvellement, la collectivité parisienne entend maintenir un effort important en renouvelant les contrats dans la limite des nouveaux critères, en renforçant les actions de formation destinées à ces agents et en facilitant l'accès à l'emploi au sein et en dehors de la collectivité parisienne.

Plan d'action pour la prévention des inaptitudes

L'engagement fort de la municipalité en faveur du bien-être au travail et de l'amélioration des conditions de travail se traduit par l'adoption d'un plan d'action pour la prévention des inaptitudes pour un montant de 15 M€ sur la période 2018-2020 : 12,7 M€ en investissement, 1,3 M€ en fonctionnement et 1 M€ porté par les budgets annexes.

L'élaboration de ce plan a été pilotée par la direction des ressources humaines en lien avec les directions opérationnelles et les organisations syndicales, dans le cadre de la commission « Handicap, inaptitude et reconversion » du CHSCT central. Au regard des

³ Hors neutralisation des flux croisés entre la Ville et le Département liés au remboursement de la prime départementale, la masse salariale 2018 s'élève à 2 336 M€.

programmes de prévention établis par chacune des directions et des facteurs de risque identifiés, un recensement des matériels et équipements adaptés et permettant de prévenir les inaptitudes a été réalisé.

Par ce plan, la collectivité vise une baisse de 30% des accidents du travail liés à des postures et à des manutentions, et une baisse de 30% des aménagements de postes liés à des troubles musculo-squelettiques à horizon 2020.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de ce plan, un suivi régulier sera réalisé sous l'égide du secrétariat général et en lien avec les organisations syndicales, dans le cadre du CHSCT central et de ses commissions spécialisées.

Les autres dépenses de personnel sont inscrites à hauteur de 23 M€ hors statut de Paris, en diminution de 13 % par rapport au BP 2017. Cette baisse s'explique intégralement par la renégociation avec l'Etat d'un plus juste équilibre dans le financement du dispositif dérogatoire de décharges de classe dont bénéficient les directeurs d'écoles de la Ville de Paris et qui représente 70 % du poste « autres charges de personnel ». La contribution acquittée par la Ville au profit de l'Etat au titre de ce dispositif est techniquement constituée de crédits de masse salariale, versés sur la base d'une convention avec le ministère de l'Education nationale. Paris a obtenu une réduction de sa participation au titre de ce dispositif, à 15 M€ contre 18,7 M€ au BP 2017, tout en garantissant le maintien du dispositif dérogatoire des décharges de classe.

En incluant la réforme du statut de Paris, les autres dépenses de personnel atteignent 24 M€, du fait de l'augmentation des effectifs.

Les tableaux ci-dessous retracent de manière agrégée et consolidée⁴ (Ville et Département) les inscriptions budgétaires des différentes composantes des dépenses de personnel, intégrant les facteurs d'évolution décrits ci-dessus :

- Les dépenses de masse salariale :

	BP 2017	BP 2018 hors Statut de Paris	Progressi on %	BP 2018 avec Statut de Paris	Progressi on %
Rémunération des personnels	1 647,6	1 666,9	1,2%	1 725,8	4,8%
Impôts et taxes	41,2	43,8	6,2%	45,1	9,5%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	579,8	584,4	0,8%	603,3	4,0%
Autres charges	36,1	34,9	-3,2%	35,5	-1,5%

⁴ Les flux croisés entre la Ville et le Département liés au remboursement de la prime départementale sont donc neutralisés.

Rémunération des collaborateurs de groupes d'élus	3,4	3,4	0,0%	3,4	0,0%
TOTAL	2 308,2	2 333,5	1,1%	2 413,2	4,4%

- Les autres charges de personnel :

En M€	BP 2017	BP 2018 hors Statut de Paris	Progression %	BP 2018 avec Statut de Paris	Progression %
Décharges de classes	18,71	15,00	-19,8%	15,00	-19,8%
Jardins d'enfants de Paris-Habitats et CAF Jardin maternel André Masson	1,33	1,27	-5,1%	1,27	-5,1%
Pensions et rentes	4,21	4,42	5,1%	4,42	5,1%
Accidents et médecine du travail	2,31	2,33	1,1%	2,42	5,0%
Divers dépenses	0,33	0,38	13,3%	0,38	13,9%
TOTAL	26,88	23,39	-13,0%	23,48	-12,6%

Les dépenses sociales hors charges à caractère général connaissent une diminution de 0,6 % par rapport au BP 2017 pour atteindre 1 625 M€ au BP 2018. **L'inscription au titre du revenu de solidarité active (RSA)** est fixée à 357 M€ pour la part allocations, en diminution de 3 M€ par rapport au BP 2017, dans un contexte de diminution du nombre de bénéficiaires. Cette prévision est estimée à partir d'une hypothèse de 61 500 bénéficiaires en moyenne en 2018, contre 62 000 en 2017. L'inscription retient également l'impact de la revalorisation annuelle légale à hauteur de l'inflation prévue en avril 2018.

L'aide sociale aux personnes handicapées augmente de 10 M€ pour atteindre 253 M€. Cette évolution s'explique par la hausse des frais d'hébergement liée, d'une part, à la revalorisation de 0,5 % des prix de journée des structures existantes et, d'autre part, à la politique parisienne ambitieuse d'ouverture de nouvelles structures dans le cadre du schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap. Elle résulte également de l'augmentation de 2,1 %, à hauteur de 76 M€, du montant versé au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH), du fait de la hausse attendue du nombre de bénéficiaires.

L'inscription au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE)⁵ passe de 286 M€ au BP 2017 à 290 M€ au BP 2018. Cette progression s'explique, d'une part, par la hausse des tarifs pratiqués par les structures d'accueil et l'impact de la création des nouvelles places, notamment en direction des jeunes souffrant de troubles psychiques et, d'autre part, par un effet périmètre de 2 M€, les dépenses afférentes aux techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) étant basculées des charges à caractère général vers la rubrique « aide sociale ».

L'estimation du nombre de jeunes pris en charge au titre de l'ASE est stable par rapport à l'année 2017, grâce à la mise en œuvre de la répartition nationale des mineurs non accompagnés au cours des exercices précédents. Par ailleurs, ces montants sont susceptibles d'évoluer une fois connues les modalités concrètes de mise en œuvre des annonces récentes du Premier ministre à l'occasion du congrès de l'Assemblée des départements de France (ADF) sur la prise en charge par l'Etat de l'évaluation des mineurs non accompagnés.

—

Les dépenses mobilisées pour les personnes âgées atteignent 285 M€, soit une diminution de près de 14 M€ par rapport au BP 2017. L'inscription budgétaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) passe en effet de 148 M€ au BP 2017 à 141 M€ au BP 2018, ce qui traduit la prise en compte de la prévision d'exécution 2017 et la réduction tendancielle du nombre des bénéficiaires de ces aides. Parallèlement, les frais d'hébergement des personnes âgées admises à l'aide sociale dans les structures d'hébergement et d'accueil diminuent de 7 M€ en raison de la poursuite de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires (4 850 bénéficiaires en 2016 contre 5 100 en 2015).

La contribution au centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) est fixée à 350 M€, en diminution de 3 M€ par rapport à 2017, sous l'effet de mesures d'amélioration de la gestion et de rationalisation des prestations ainsi que de l'évolution du nombre de bénéficiaires, qui devrait être contenue du fait de l'amélioration de la conjoncture.

En intégrant les effets de périmètre liés à la réforme du statut de Paris, le montant des charges à caractère général progresse de 34 M€ pour s'établir à 816 M€. Cette réforme se traduit principalement par l'inscription de 20 M€ au titre de la gestion des fourrières et de 6 M€ au titre du compte locatif.

Hors réforme du statut de Paris, la progression serait limitée à 5 M€ (+ 0,5 %). Celle-ci correspond pour l'essentiel à des effets de périmètre liés au changement de nomenclature budgétaire et comptable. Le passage à la M 57 implique en effet d'imputer en charges à caractère général 5 M€ auparavant imputés en dépenses imprévues et 1 M€ auparavant imputés en chapitre de revenu de solidarité active (RSA) qui correspond aux actions d'insertion menées par la DEVE et la DPE.

Une fois l'ensemble des effets de périmètre neutralisés, les charges à caractère général diminuent de 2 M€ par rapport au BP 2017, traduisant les mesures de rationalisation et la maîtrise des charges d'entretien et de fonctionnement des équipements et des services. Cette baisse s'inscrit dans le mouvement de diminution constante des charges à caractère général initié depuis 2011 (baisse de 10%). Ces mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).

⁵ Hors charges imputées sur le chapitre 011 (frais d'intérim).

Les montants prévus pour **les contrats de prestations de services de la Ville et du Département** sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

<i>Fonctions M57</i>	BP 2017	BP 2018 hors réforme statut de Paris	BP 2018 avec réforme statut de Paris	% BP 2018/ BP 2017
Services généraux	16,08	16,26	16,30	1,4 %
Sécurité	0,78	3,46	3,46	344,0 %
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2,39	2,31	2,31	-3,5%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	29,89	26,17	26,24	-
Santé et action sociale	59,62	62,44	62,44	12,2%
Aménagement des territoires et habitat	10,16	8,93	8,93	-
Action économique	1,64	1,53	1,53	15,0%
Environnement	132,73	137,02	137,02	-6,5%
Transports	39,87	49,40	69,45	2,6%
TOTAL	293,17	307,54	327,70	11,8%

Les **contributions** de la collectivité parisienne diminuent de 69 M€ par rapport au BP 2017, pour atteindre 704 M€, sous l'effet de la réforme du statut de Paris, qui entraîne une baisse de la contribution à la Préfecture de police.

Hors réforme du statut de Paris, les contributions s'établiraient à 776 M€, en progression de près de 3 M€ (+ 0,4 %) sous l'effet des évolutions suivantes :

- La contribution au **syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF)**, dont la nouvelle identité commerciale est **Ile-de-France Mobilités (IDFM)**, est fixée à 384,6 M€, en progression de 3 M€ par rapport au BP 2017. Ce montant correspond à la revalorisation annuelle de la contribution au rythme du taux d'inflation ;
- la **contribution à la Préfecture de police** progresse à périmètre constant de 0,4 M€, sous l'effet de divers facteurs (externalisation du gardiennage, progression naturelle de la masse salariale, fluides) ;
- la **contribution au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)** s'élève à 102,1 M€, en recul de 0,7 M€ par rapport au BP 2017, sous l'effet d'une légère baisse attendue du tonnage d'ordures ménagères. Cette diminution s'explique par la substitution d'une partie du flux au profit de la collecte sélective, et de l'effet de la mise en œuvre à partir de l'année 2016, d'un plan d'économies et du réajustement de la contribution, au regard du niveau effectif des dépenses, conformément aux recommandations de la chambre régionale des comptes.

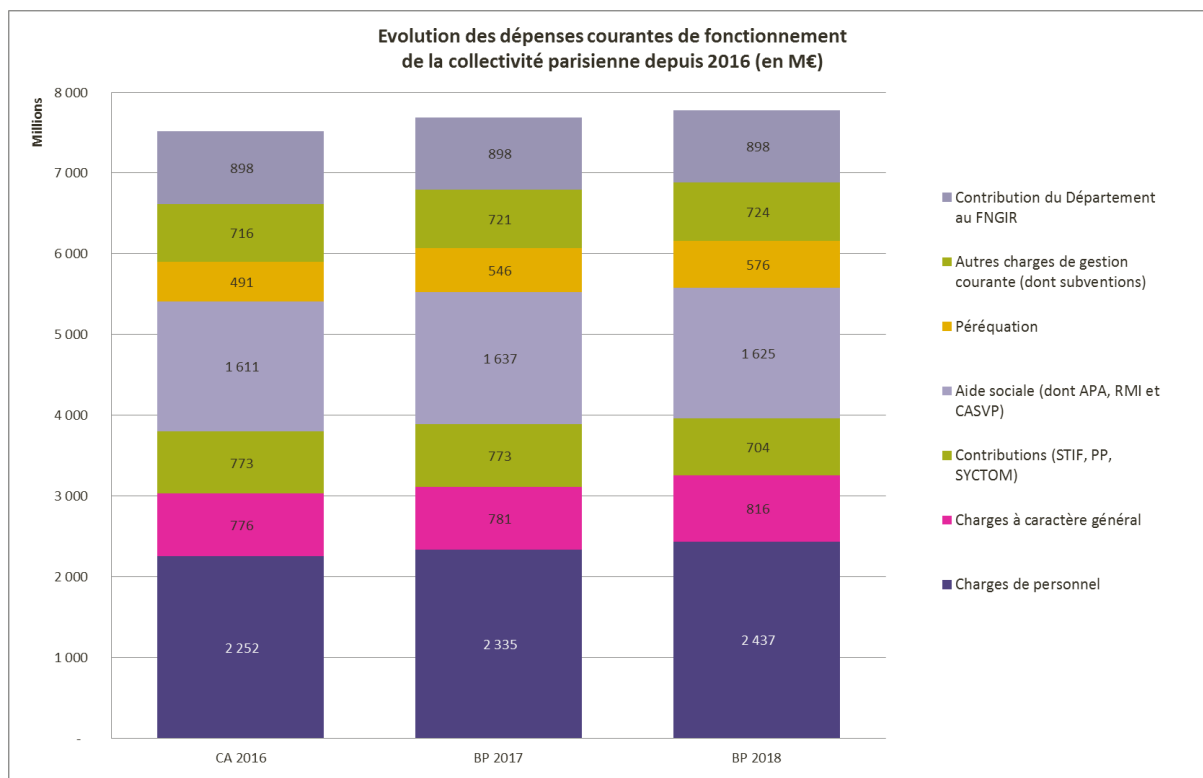
Le montant total des **subventions de fonctionnement et participations (hors subventions à caractère social)** est de 531 M€, après intégration de la réforme du statut de Paris, en progression de 1 M€ par rapport au BP 2017. Hors réforme, il s'établit à 529 M€, en recul de 1 M€. Le BP 2018 repose sur les évolutions suivantes :

- 295 M€ sont consacrés aux subventions de fonctionnement de la Ville et du Département (293,7 M€ hors réforme du statut de Paris), soit une progression de 6,8 M€ par rapport au BP 2017. Cette évolution est liée notamment au changement de gestion des vélos en libre-service avec le transfert de son financement au Syndicat Autolib et Vélib Métropole (SAVM) ainsi qu'à un effet de périmètre lié au changement de nomenclature comptable (0,5 M€ auparavant imputés en chapitre de revenu de solidarité active sont dorénavant imputés en subventions) ;
- 70,7 M€ de subventions sont prévues au titre de la politique scolaire, en progression de 1,3 M€ par rapport à 2017 sous l'effet de la réactualisation du forfait appliqué à l'enseignement privé ;
- les subventions aux crèches associatives s'établissent à 53,4 M€ et permettent de financer l'ouverture de 404 nouvelles places en 2018 ainsi que l'impact en année pleine des nouvelles places créées en 2017. Cette inscription intègre également des recettes versées par la CAF aux associations, qui ont été en 2017 supérieures aux estimations initiales.

Les subventions de fonctionnement, hors financement des caisses des écoles, des collèges et des crèches associatives, se ventilent conformément au graphique ci-dessous.

Les **charges exceptionnelles** s'établissent à 28 M€, en diminution par rapport à 2017 du fait du transfert vers les charges à caractère général, des dépenses imprévues, induit par le passage à la nomenclature M 57.

Compte-tenu de la variation prévisionnelle de l'encours de dette, les **frais financiers** sont estimés à 147 M€, en progression de 9 M€.



Vivre ensemble et résilience du territoire parisien

Dans la continuité des actions menées en 2015 à la suite des attentats des 11 janvier et 13 novembre, le BP 2018 intègre une enveloppe « résilience » de 4,2 M€ destinée à renforcer la cohésion de la société parisienne et à assurer une meilleure protection des Parisiennes et des Parisiens.

Cette enveloppe est fléchée sur le financement de dispositifs de prévention. Ainsi, 1,2 M€ sont dédiés à la sécurisation des équipements culturels et des salles de spectacle et la même somme est consacrée à l'accompagnement des jeunes et à la promotion du vivre ensemble. L'effort de formation aux premiers secours sera en outre reconduit en 2018 avec une enveloppe de 0,9 M€. Une enveloppe de crédits sera également affectée aux actions en faveur de la cohésion sociale et de la prévention de la radicalisation, à hauteur de respectivement 0,5 M€ et 0,4 M€.

2.2.2 Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2018 sont estimées à 8 501 M€, en progression de 1,7 % par rapport au BP 2017 (8 358 M€) après intégration de la réforme du statut de Paris. Hors réforme du statut de Paris, les recettes progressent de 1,2 % par rapport au BP 2017.

Les contributions directes progressent de 0,9 % par rapport au BP 2017, à taux d'imposition constants, pour atteindre 2 657 M€.

Cette évolution résulte de la prise en compte des hypothèses suivantes pour 2018 :

- **une hypothèse de revalorisation nominale des bases d'imposition à + 1 %**, correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation inscrite par le Gouvernement dans l'évaluation préalable annexée au projet de loi de finances (PLF) pour 2018. En effet, le coefficient de revalorisation annuelle des bases n'est plus fixé lors de la discussion parlementaire du PLF mais correspond à l'évolution réelle de l'indice des prix à la consommation entre novembre de l'année N-2 et novembre de l'année N-1 ;
- une hypothèse de **non-mise à jour de la grille tarifaire des valeurs locatives des locaux professionnels**. Celle-ci consiste en un tarif au mètre carré applicable à chaque catégorie de locaux professionnels. Il était prévu une évolution annuelle, en fonction de l'évolution des loyers, ce qui permet d'assurer une dynamique des bases, à la place du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases. Or, la DGFIP a indiqué aux associations d'élus locaux qu'elle ne mettrait pas à jour les tarifs applicables aux valeurs locatives révisées avant 2019. Les discussions en cours sur le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2017 pourraient conduire à réintroduire une revalorisation forfaitaire pour l'année prochaine, qui n'est toutefois pas prise en compte à ce stade en raison des incertitudes liées à l'examen de ce texte ;
- une hypothèse de **gel des variations des bases physiques d'imposition concernant la partie des impositions liées aux locaux professionnels**. En effet, la DGFIP a comptabilisé des anomalies déclaratives pour le calcul des neutralisations opérées sur les impositions en 2017. Leur correction à compter de 2018 impactera négativement l'évolution des bases sur ces locaux, les mécanismes de neutralisation étant figés à leur situation de 2017 ;
- **pour les locaux d'habitation, dont la révision des valeurs locatives n'est pas mise en œuvre**, des hypothèses de croissance physique, en sus de la revalorisation nominale de 1 %, ont été élaborées à partir des bases fiscales de 2017 connues au moment de la préparation du budget. Ces hypothèses sont fondées sur l'évolution ces dernières années de chacun des facteurs de variation pour chacune de ces taxes (constructions nouvelles, démolitions, améliorations du bâti, changements d'affectation, exonérations et abattements) :
 - o + 0,1 % pour la taxe d'habitation (TH) ;

- o - 2,25 % pour la taxe d'habitation majorée due pour les résidences secondaires⁶ ;
 - o + 0,5 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de la Ville ;
 - o + 0,6 % pour la TFPB du département (le régime d'exonération temporaire étant différent de celui appliqué pour la TFPB de la Ville) ;
 - o - 6,3 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ;
- la **cotisation foncière des entreprises** (CFE) évoluerait de + 0,1 % par rapport au produit définitif de cette taxe constaté pour 2017, en particulier en raison du nombre de contribuables assujettis à une cotisation minimum évoluant selon l'inflation prévisionnelle établie au PLF ;
 - **une recette prévisionnelle de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) départementale de 467 M€ pour 2018**, correspondant à la dernière prévision transmise par la DRFIP en novembre 2017.

Montant des recettes de fiscalité directe locale non affectées de BP à BP :

<i>(en millions d'euros)</i>	BP 2017	BP 2018	évolution BP17/ BP18
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	457,9	467,3	1,0%
Taxes foncières (TFPB ville et département, TFPNB)	1 008,8	1 023,1	1,4%
Taxe d'habitation (TH)	817,4	813,1	-0,6%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	320,5	325,4	1,6%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	2,6	2,8	6,8%
Rôles supplémentaires	25,3	25,3	0,0%
Total fiscalité directe (hors compensation MGP)	2 633	2 657	0,9%

Les taux pratiqués par la collectivité restent stables en 2018 et très nettement inférieurs à ceux de la moyenne nationale ainsi que des grandes villes françaises, comme l'indiquent les deux tableaux ci-dessous.

⁶ Cette évolution correspond à l'évolution des bases taxées constatée entre 2016 et 2017.

Les taux de fiscalité de la collectivité parisienne

	Taux 2017	Taux 2018	taux moyen national 2016	taux moyen national 2017*
Taxe d'habitation (TH)	13,38%	13,38%	24,38%	25,59%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	13,50%	13,50%	37,10%	35,50%
- dont ville	8,37%	8,37%	20,85%	19,17%
- dont département	5,13%	5,13%	16,25%	16,33%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	16,67%	16,67%	49,31%	34,77%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	16,52%	16,52%	26,13%	27,54%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	6,21%	6,21%	9,24%	9,24%**

* extrait de l'observatoire SFL Forum sur les taux d'imposition 2017 des grandes collectivités locales : les taux moyens sont calculés pour les 41 villes (communes et intercommunalités) de plus de 100 000 habitants, ainsi que pour l'ensemble des départements, en 2017 (métropole et outre-mer).

** taux moyen national 2016

Comparaison avec les autres collectivités

Taux 2017**	Bordeaux	Lyon	Marseille	Paris
Taxe d'habitation (TH)	32,35%	29,76%	40,25%	13,38%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	46,97%	29,81%	41,66%	13,50%
- dont ville	29,51%	29,81%	26,61%	8,37%
- dont département	17,46%	0%*	15,05%	5,13%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	94,15%	21,88%	27,77%	16,67%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	35,06%	28,62%	32,63%	16,52%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	9,31%	6,79%	18,10%	6,21%

* La part du département a été transférée à la Métropole du Grand Lyon en 2015, l'ancien

taux est donc fusionné.

** Les taux autres que le taux de TFPB pour les départements sont ceux des communes + des intercommunalités auxquelles elles appartiennent.

Les produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la taxe de balayage s'élèvent à 580 M€, contre 575 M€ au BP 2017 (+ 0,9 %).

Cette progression est liée à la seule évolution du produit de TEOM, qui passe de 471 M€

à 476 M€. Cette taxe est assise sur la même base d'imposition que la taxe foncière sur les propriétés bâties. Néanmoins, les exonérations temporaires de taxe foncière, même de longue durée, ne s'appliquent pas à la TEOM, si bien que la progression des bases physiques pour cette taxe connaît généralement un accroissement plus important. Les hypothèses pour 2018 sont les suivantes :

- une revalorisation nominale des bases d'imposition nulle pour les locaux professionnels et + 1 % pour les locaux d'habitation ;
- Une hypothèse de croissance des bases physiques nulle pour les locaux professionnels et de + 0,6 % pour les locaux d'habitation.

Montant des recettes de TEOM et de taxe de balayage

<i>(en millions d'euros)</i>	BP 2017	BP 2018	Évolution BP17/ BP18
TEOM - rôle général	470,3	475,7	1,1%
TEOM - rôle supplémentaire	0,6	0,6	0,0%
TEOM -total	470,9	476,3	1,1%
Taxe de balayage	104,0	104,0	0,0%
TOTAL	574,9	580,3	0,9%

Les attributions de compensation (AC) liées aux transferts de fiscalité à la Métropole du Grand Paris (MGP) depuis 2016 et à la région Ile-de-France depuis 2017 sont figées en valeur et représentent 1 002 M€. Le montant que versera la MGP en 2018 est donc identique à celui versé en 2017 et s'établit à 527 M€ pour la part « fiscalité » et 453 M€ pour la part « compensation part salaires » (CPS, voir ci-dessous la rubrique « dotations »). L'AC versée par la région Ile-de-France au titre du transfert de 25 points de CVAE départementale s'établira à 475 M€ en 2018, comme en 2017. Par ailleurs, des transferts de compétences vers la MGP sont prévus au 1^{er} janvier 2018, au regard notamment de la définition de l'intérêt métropolitain adoptée au début du mois de décembre par le conseil métropolitain. Il reviendra à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de procéder à l'évaluation de ces transferts d'ici la fin septembre 2018.

L'inscription des recettes de **fiscalité immobilière** est reconduite à 1 350 M€. Le produit de la fiscalité immobilière devrait rester élevé en 2018, malgré la perspective de ralentissement de la progression du nombre de transactions par rapport à 2017. En effet, sur les dix premiers mois de l'exercice comptable 2017, la progression des transactions enregistrées est de + 7,5 % par rapport à 2016 contre + 12,8 % entre septembre 2015 et septembre 2016.

L'inscription des **droits de stationnement** est portée à 334 M€, soit une progression de 204 M€ par rapport au BP 2017, liée à la municipalisation du stationnement payant mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier prochain. Ce montant se fonde sur une estimation de hausse du taux de paiement de leur stationnement par les visiteurs de 10 % à 30 %, et sur l'application d'un forfait post-stationnement d'un montant différencié selon les zones concernées (50 € pour le centre de Paris et 35 € pour les arrondissements situés en périphérie).

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 71 M€, en progression de 0,5 % par rapport au BP 2017 (70 M€).

Les **autres impôts et taxes** atteignent 87 M€, dont 76 M€ au titre de la **taxe de séjour**. Cette inscription, en recul de 5 M€ par rapport au BP 2017, tient compte de l'exécution 2017 de la taxe de séjour (70 M€) et de la mise à jour des tarifs pour certaines catégories d'hébergement décidée par le Conseil de Paris en septembre dernier. Ce montant ne prend pas en compte la perspective d'évolution des modalités de calcul de la taxe de séjour portée par Paris dans le cadre du PLFR et qui fait l'objet d'un groupe de travail.

Le montant total des dotations s'élève à 624 M€ au BP 2018 contre 638 M€ notifiés en 2017, soit une diminution de 14 M€ (- 2 %). La **diminution des dotations est portée principalement par la DGF, qui est attendue en baisse de 15 M€ par rapport au montant notifié en 2017** (109 M€ contre 124 M€), du fait de l'écrêtement destiné à financer la hausse de péréquation verticale. Il ne s'agit que d'une estimation dans l'attente du vote définitif des dispositions de la loi de finances pour 2018.

Dans le même temps, les **dotations de compensation des exonérations de fiscalité** inscrites au BP 2018 intègrent les notifications reçues en 2017 (- 7 M€ par rapport au BP 2017 du fait des mesures de minoration des dotations servant de variables d'ajustement décidées en toute fin de discussion du projet de loi de finances pour 2017). L'examen en cours du PLF par le Parlement laisse apparaître une reconduction des exonérations en faveur des personnes de condition modeste et une diminution limitée des dotations de compensation perçues par la collectivité parisienne.

Les recettes recouvrées au titre des **compensations des transferts de compétences de l'État** s'élèvent à 357 M€ contre 359 M€ au BP 2017, soit une diminution de 2 M€, liée pour l'essentiel à l'ajustement de la seconde part du concours APA instituée par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015⁷.

L'attribution au titre du **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** attendue en fonctionnement au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie s'élève en 2018 à **8,5 M€** contre 9 M€ au BP 2017, inscription ajustée au regard de l'exécution prévisionnelle en 2017.

Les produits d'exploitation et redevances sont en hausse de 29 M€ pour atteindre 515 M€ au BP 2018. 220 M€ sont attendus au titre des redevances versées par les fermiers et concessionnaires. Cette inscription progresse de 15 M€ par rapport au BP 2017,

⁷ Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

principalement du fait de l'attribution de la concession relative au mobilier urbain d'information (MUI).

166 M€ sont prévus au titre des participations des usagers, en diminution de 14 % par rapport à 2017. Cette inscription intègre la suppression des recettes d'usagers Vélib', liée au nouveau mode de gestion du dispositif. Les recettes d'utilisation du domaine atteignent 129 M€, soit une progression de 48,9 %, en raison du rattachement des recettes de fourrières (40 M€) dans le cadre de la réforme du statut de Paris (voir l'encadré consacré au statut de Paris dans la partie « dépenses »).

Les **subventions et participations** de l'État, d'autres collectivités et d'autres tiers atteignent 299 M€, en progression de 18 M€ par rapport au BP 2017, principalement du fait de la hausse des recettes versées par la caisse d'allocations familiales consécutive à l'ouverture de nouvelles places de crèches et aux effets des contrats enfance jeunesse. Par ailleurs, 4 M€ sont attendus au titre de la perception des subventions de l'Union européenne dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE).

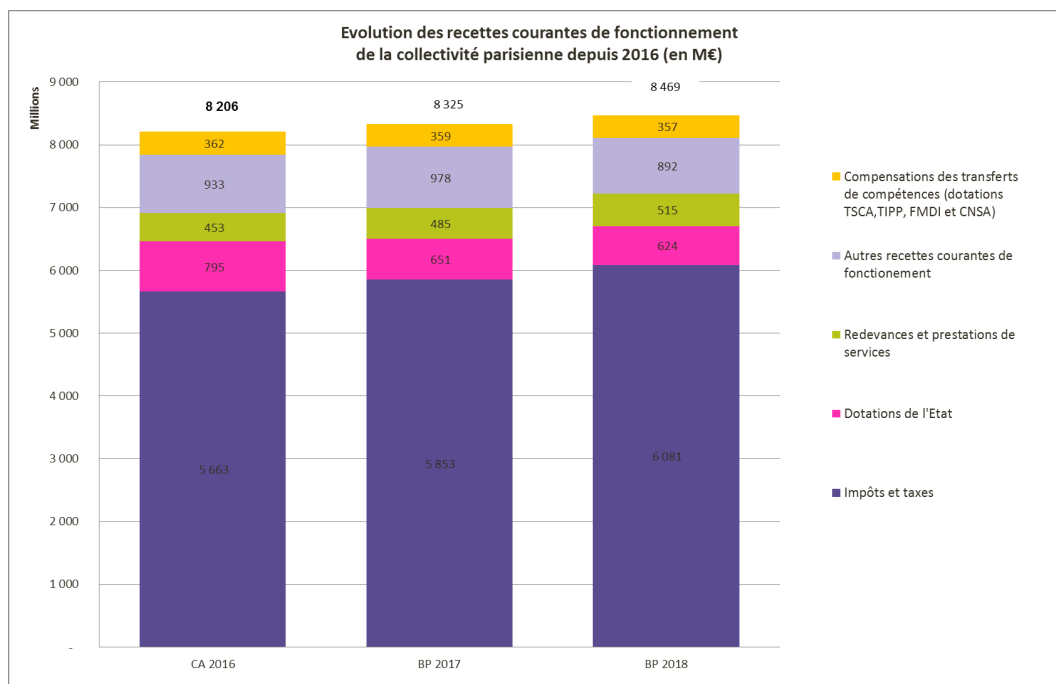
Les **excédents de ZAC** sont inscrits à hauteur de 72 M€, compte tenu de l'anticipation des opérations d'aménagement achevées et restant à clôturer en 2018.

Les **recettes de loyers** atteignent 340 M€, en diminution de 64 M€ par rapport à 2017. Les produits au titre des loyers capitalisés issus notamment du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux atteignent 225 M€ en 2018 contre 292 M€ en 2017, soit une baisse de 67 M€, correspondant à l'évolution du nombre de conventionnements. Comme en 2017, une délibération spécifique portera la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2018 issu de la politique de conventionnement. Une fois conventionnés, les logements sont durablement ancrés dans la réglementation applicable aux logements sociaux. Ce processus contribue à l'atteinte de l'objectif de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025 fixé par la loi « Solidarité et renouvellement urbain ». Par ailleurs, cette opération permet aux bailleurs de réaliser un programme de travaux visant à l'amélioration de ce patrimoine. La fiche « Aménagement des territoires et habitat » du présent rapport est consacrée spécifiquement à cette politique.

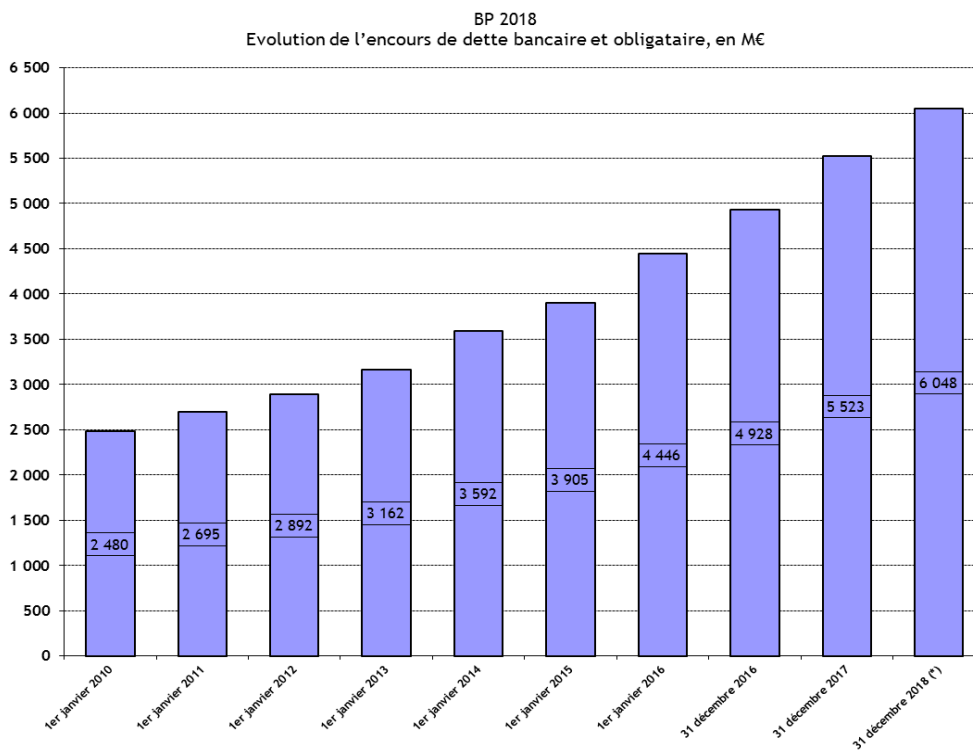
Les **autres recettes courantes de fonctionnement** s'établissent à 182 M€, en diminution de 9 M€ par rapport à 2017, principalement sous l'effet de la bascule en investissement des comptes de tiers des opérations de voirie (- 8 M€).

Les **produits exceptionnels** sont prévus à hauteur de 9 M€ au BP 2018, en progression de 1 M€.

Enfin, les **produits financiers** s'élèvent 23 M€, en diminution de 2 M€ par rapport à 2017.



La dette bancaire et obligataire s'établit au 31 décembre 2017 à un montant de 5 523 M€, auquel s'ajoutent les autres dettes contractées dans le cadre d'opérations d'aménagement (64 M€) et de l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie (128 M€).



*Encours de dette bancaire et obligataire prévisionnel dans l'hypothèse où l'on sature l'autorisation d'emprunt 2018.

II/ Présentation par politique publique

Le BP 2018 est marqué par l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M 57.

Paris est engagé dans la modernisation de son cadre budgétaire et comptable, afin d'en renforcer la lisibilité et la transparence pour les citoyens et leurs élus. Depuis 2014, les comptes administratifs et les budgets primitifs sont ainsi restitués par politiques publiques dans les rapports budgétaires.

La réforme du statut de Paris offre une opportunité d'approfondir cette démarche. En effet, la fusion de la commune et du département de Paris au 1^{er} janvier 2019 nécessite

l'adoption d'un nouveau cadre budgétaire permettant de retracer, en un budget unique, l'ensemble des politiques publiques conduites par la collectivité fusionnée.

En amont de cette échéance, l'exercice 2018 sera mis à profit pour voter et exécuter le budget de la Ville et celui du Département dans le cadre de la M 57.

L'instruction budgétaire et comptable M 57 présente le cadre le mieux adapté pour répondre à ce défi. Conçue pour les métropoles, elle permet de présenter le budget selon des fonctions correspondant à chaque domaine d'intervention de la collectivité. Également requise dans le cadre de la certification des comptes, l'adoption de la M 57 permettra de disposer d'**une appréhension directe et fiabilisée de l'ensemble des moyens consacrés à chaque politique publique.**

S'ils font toujours l'objet d'un vote par chapitres comptables, les budgets primitifs pour 2018 ont donc été construits et seront exécutés « en M 57 ». La présentation par politique publique, proposée depuis 2014, sera poursuivie mais adaptée au cadre de la M57 qui diffère légèrement de la présentation antérieure. Elle reprendra également, dès 2018, de manière indicative, la nomenclature cible retenue pour le BP 2019, afin d'assurer la comparabilité des exercices. Ce changement de nomenclature implique des modifications de périmètre entre les précédentes fonctions et la nouvelle nomenclature fonctionnelle. Toutefois, le BP 2017 a été retraité au format M57 pour permettre une comparaison de BP à BP.

À compter du BP 2019, la collectivité fusionnée votera son budget par fonction, parachevant cette logique de modernisation budgétaire.

		(VILLE)		(DÉPARTEMENT)	
	1	Sécurité et salubrité publiques	1	Sécurité	1
Information professionnelle	2	Enseignement, formation	2	Enseignement	2
Culture, jeunesse, sports	3	Culture	3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3
		Sports et jeunesse	4		
Action sociale	4	Interventions sociales et santé	5	Prévention médico-sociale	5
		Famille	6	Action sociale (dont APA et RSA)	6
Aménagement des territoires et services	5	Logement	7	Aménagement et services urbains, environnement	7
	7	Aménagement et services urbains, environnement	8		
	8				
Économie	6	Action économique	9	Développement économique	9
Services européens	0	Services généraux	0	Services généraux	0

Propos liminaires

VENTILATION DES DEPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE BP 2018

VENTILATION DES RECETTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE BP 2018

CORRESPONDANCE ENTRE LA PRESENTATION GENERALE (partie I) ET LA PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE (partie II) DANS LE PROJET DE BP 2018

Les tableaux ci-dessous présentent la correspondance entre la vision par nature comptable présentée dans la première partie et la vision par politique publique présentée dans la deuxième partie du rapport, ainsi que les flux qui permettent le passage du périmètre de l'analyse financière utilisé dans le présent rapport à celui des documents budgétaires.

(Montants exprimés en millions d'euros)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – PROJET DE BP 2018

Vision par nature

Charges de personnel	2 436,7
Charges à caractère général	816,4
Aide sociale	1 625,3
Subventions et participations	530,5
Contributions	704,1
Dépenses de péréquation	575,7
FNGIR	898,2
Autres charges de gestion courante	193,6
Charges financières	147,3
Charges exceptionnelles	28,2
Total dépenses réelles de fonctionnement (a)	7 956,0

Vision par fonction

394,8	Sécurité
745,8	Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage
551,8	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
2 291,8	Santé et action sociale
251,5	Aménagement des territoires et habitat
41,4	Action économique
649,2	Environnement
592,3	Transport
2 437,4	Services généraux
7 956,0	Total dépenses réelles de fonctionnement (a)

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

Neutralisations (b)	1 032,2
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	441,0
Virement vers la section d'investissement (chapitre 023)	249,3
Doublon prime départementale	2,5
Doublon frais collaborateurs d'élus	1,4
Contribution Ville au Département	326,3
Opération Porte de Versailles	11,7
Total budgétaire (a) + (b)	8 988,2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – PROJET DE BP 2018

Vision par nature

	6
Impôts et taxes	080,9
Compensations des transferts de compétences	356,7
Dotations de l'Etat	624,3
Subventions et participations (Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus...)	299,5
Produits d'exploitation	515,1
Excédents de ZAC	71,7
Autres recettes courantes de fonctionnement	520,7
Produits financiers	23,0
Produits exceptionnels	9,0
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	8 500,9

Vision par fonction

1,1	Sécurité
43,3	Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage
120,1	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
663,8	Santé et action sociale
387,6	Aménagement des territoires et habitat
81,2	Action économique
766,8	Environnement
451,4	Transport
5	Services généraux
985,7	
8 500,9	Total recettes réelles de fonctionnement (a)

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

Neutralisations (b)	487,3
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042 hors compte 778)	145,4
Doublon prime départementale	2,5
Doublon frais collaborateurs d'élus	1,4
Contribution Ville au Département	326,3
Opération Porte de Versailles	11,7
Total budgétaire (a) + (b)	8 988,2

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – Projet de BP 2018

Vision par nature

Immobilisations incorporelles	52,1
Subventions d'équipement	499,6
Acquisitions	270,5
Travaux	752,4
Opérations pour compte de tiers	41,3
Prêts accordés	0,8
Autres dépenses réelles d'investissement	74,5
Total dépenses réelles d'investissement	1 691,2

Vision par fonction

20,6	Sécurité
173	Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage
197,3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
87	Santé et action sociale
671,8	Aménagement des territoires et habitat
31,8	Action économique
87,3	Environnement
189,5	Transport
232,9	Services généraux
1 691,2	Total dépenses réelles d'investissement

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

Neutralisations (b)	959,1
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040 hors 1068)	145,4
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	159,2
Opérations équilibrées neutralisées	455,4
Lignes de crédits revolving (nature 16449)	0
Remboursements d'emprunt	199,1

Total budgétaire (a) + (b)	2 650,3
---	----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT – PROJET DE BP 2018

Vision par nature		Vision par fonction	
Subventions et dotations reçues	306,8	1	Sécurité
Produits de cession des immobilisations	307,0	6,3	Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage
Opérations pour compte de tiers	6,9	8,9	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Remboursement de prêts	0,3	4,5	Santé et action sociale
Autres immobilisations financières	0	406,3	Aménagement des territoires et habitat
Autres recettes réelles d'investissement	0,2	0,1	Action économique
		2,9	Environnement
		12,8	Transport
		178,5	Services généraux
Total recettes réelles d'investissement	621,3	621,3	Total recettes réelles d'investissement

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé, ainsi que le montant de l'emprunt :

Neutralisations (b)	2 028,9
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	441
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	159,2
Opérations équilibrées neutralisées	455,4
Lignes de crédits revolving (nature 16449)	0
Nouveaux emprunts (natures 16311 et 1641)	724,1
Virement depuis la section de fonctionnement (chapitre 021)	249,3
Total budgétaire (a) + (b)	2 650,3

1) Sécurité

en M€	BP 2017	BP 2018 sans réforme du statut de Paris	Réforme du statut de Paris	BP 2018 avec réforme du statut de Paris
Dépenses de fonctionnement <i>dont masse salariale</i>	400,1 M€ 95,8 M€	404,3 M€ 98,1 M€	-9,5 M€ 60,8 M€	394,8 M€ 158,9 M€
Dépenses d'investissement	16,9	20,6	-	20,6
Recettes de fonctionnement	1,3	1,1	-	1,1
Recettes d'investissement	0,3	1	-	1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Pour l'exercice 2018, le budget de fonctionnement consacré à la sécurité, masse salariale incluse, progresse de 1,1 % à 404,3 M€, hors effets de la réforme du statut de Paris.

La sécurité demeure un enjeu prioritaire de la mandature.

Pour l'exercice 2018, les dépenses de masse salariale dédiées à la sécurité s'élèvent à 98,1 M€ hors réforme du statut de Paris, soit une hausse de 2,4 % par rapport au BP 2017, et à 158,9 M€ après intégration de cette réforme, soit une hausse de 65,9 % par rapport au BP 2017.

La collectivité parisienne va créer 1 898 postes dans le cadre de la réforme du statut de Paris : 1642 effectifs transférés, 57 postes pour les fonctions supports et 199 postes destinés à la reconversion des Agents de Surveillance de Paris (ASP) inaptes. Ces derniers sont répartis entre plusieurs fonctions.

1297 effectifs seront transférés à la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) pour prendre en charge le stationnement gênant et les différents dispositifs de régulation de la circulation, et renforcer les fonctions supports avec entre autres 32 postes d'ASP en reconversion. La DPSP verra donc son action renforcée avec la disposition de moyens supplémentaires pour assurer la prévention, la réparation mais aussi la répression des incivilités sur l'espace public en réunissant sous son autorité l'ensemble des services concernés.

Par ailleurs, 3 postes sont créés à la DPSP dont un poste pour assurer la mise en œuvre du schéma d'aide aux victimes et 2 postes d'intervenants sociaux dans les commissariats d'arrondissement, qui viennent compléter le dispositif existant afin de développer cette offre de service social dans deux nouveaux commissariats.

Des requalifications d'emplois de catégorie C en B vont permettre de renforcer l'encadrement à la DPSP dans les circonscriptions.

Au total, 1300 créations de postes et 4 redéploiements sont enregistrés sur cette fonction.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à la sécurité représentent 236 M€ hors masse salariale au BP 2018, en recul de 68,3 M€ par rapport au BP 2017 (-22,5 %), compte tenu de la diminution de la contribution à la Préfecture de police liée à la réforme du statut de Paris. Hors effets de cette réforme, **l'inscription en fonctionnement s'établirait à 305,6 M€, en progression de 0,5 % de BP à BP.**

Principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité, la contribution versée à la Préfecture de police s'élève à 217,4 M€ au BP 2018, en diminution de 71,2 M€ par rapport au BP 2017 (288,6 M€). Cette évolution entérine le transfert vers la collectivité parisienne de certaines compétences dévolues jusqu'alors à la Préfecture de police, notamment en matière de circulation et de délivrance des titres d'identité. Mené dans le cadre de la loi du 28 février 2017 relative à la réforme du statut de Paris⁸, ce transfert sera intégralement effectif à compter du 1^{er} janvier 2018.

Hors réforme du statut de Paris, la contribution progresserait de 0,4 M€ sous l'effet de facteurs à la hausse (externalisation du gardiennage, progression naturelle de la masse salariale, fluides).

Enfin, au sein de cette contribution, la part destinée au financement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) reste stable par rapport au BP 2017, pour un montant de 87 M€.

Hors contribution à la Préfecture de police, les dépenses au titre de la sécurité représentent 18,6 M€, soit une progression de 18,3 % par rapport au BP 2017.

Parmi ces crédits, l'enveloppe allouée aux dépenses de **gardiennage des bâtiments et des espaces publics** s'élève à 8,8 M€, en hausse de 0,8 M€ par rapport au BP 2017, traduisant un effort accru de la collectivité pour la sécurisation des lieux publics dans le contexte d'une menace terroriste durable et d'exigences croissantes de la Préfecture de Police.

En matière de **prévention**, le BP 2018 prévoit la reconduction du subventionnement à hauteur de 0,6 M€ des actions menées en matière d'aide aux victimes, ainsi que de lutte contre la radicalisation. Dans le contexte du déploiement de la Brigade de lutte contre les incivilités sur l'espace public parisien, le BP 2018 prévoit la fin de la participation financière de la Ville au Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) amorcée en 2017 avec la recentralisation du financement du GPIS par les bailleurs sociaux. Les **dépenses de sécurité** comprennent également une enveloppe de crédits au titre de la « **résilience** », dont le montant est stable par rapport au BP 2017 (4,2 M€). Ces dépenses permettent le financement d'actions de sécurisation, de formation aux premiers secours, et de dispositifs de prévention de la radicalisation.

⁸ Loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain.

Le BP 2018 alloue 89,1 M€ aux dépenses liées aux incendies et aux secours.

En plus des 87 M€ destinés au financement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) dans le cadre de la contribution au budget spécial de la Préfecture de police, 2,1 M€ sont en effet inscrits pour la défense extérieures contre les incendies (DECI). Celle-ci est devenue une compétence municipale depuis l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Une convention a été conclue avec Eau de Paris pour la gestion de ce dispositif, qui prévoit un versement annuel de 2,1 M€ par la collectivité parisienne pour la période 2017-2021. En 2017, ce montant avait été inscrit lors du budget supplémentaire (BS).

Enfin, les dépenses de fonctionnement des **services communs** représentent 3,3 M€ au BP 2018, en progression de 1,3 M€ par rapport au BP 2017 (+ 26 %), essentiellement du fait du transfert des agents de la Préfecture de police à la DPSP, dans le cadre de la réforme du statut de Paris.

Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à la sécurité s'élèvent à 1,1 M€ au BP 2018, en diminution de 0,2 M€ par rapport au BP 2017. Cette diminution correspond aux participations de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) aux dispositifs d'amélioration de l'habitat mis en place par la Ville. Celles-ci sont désormais imputées dans la fonction « aménagement ».

Ces recettes sont constituées des subventions publiques versées à la collectivité parisienne pour soutenir les actions de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (0,1 M€) d'une part, et au titre de l'hygiène et de la salubrité publique d'autre part (1 M€).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses d'investissement prévues pour la sécurité s'élèvent à 20,6 M€ en 2018, contre 16,9 M€ lors du BP 2017, soit une hausse de 21,6 %.

Comme l'an dernier, 15 M€ sont dévolus à la Préfecture de Police, pour la participation de la Ville aux travaux d'entretien de la Préfecture (9,3 M€) et de la brigade des sapeurs-pompiers (5,7 M€).

2 M€ sont également prévus pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Concernant l'hygiène et la salubrité publique, 2 M€ seront consacrés aux travaux d'office dans les immeubles en péril.

Les dépenses de sécurisation progressent de 1,1 M€ en 2018 pour s'établir à 1,4 M€. Elles concernent notamment le début du programme de renforcement de la sécurité de l'Hôtel de Ville, pour 1 M€.

Enfin, 0,1 M€ sont prévus pour les services communs, concernant les dépenses d'équipement en matériel, mobilier et télécommunication.

Recettes

1 M€ de recettes d'investissement sont attendues pour la sécurité. Ce montant correspond aux remboursements versés par des tiers pour des travaux réalisés d'office par la Ville sur des immeubles déclarés insalubres.

2) Enseignement et formation

<i>en M€</i>	BP 2017	BP 2018
Dépenses de fonctionnement	745,2 M€	745,8 M€
<i>dont masse salariale</i>	502 M€	507,5 M€
Dépenses d'investissement	168,4	173
Recettes de fonctionnement	39,5	43,2
Recettes d'investissement	5,8	6,3

Dépenses

Pour l'exercice 2018, le budget de fonctionnement consacré à l'enseignement et à la formation s'élève à 745,8 M€, dont 507,5 M€ au titre de la masse salariale.

Pour accompagner une politique d'investissement dynamique, 15 postes sont créés pour l'ouverture de nouvelles classes de l'école maternelle et de l'école polyvalente Clichy-Batignolles (17^e).

2 postes sont également créés pour renforcer le dispositif « action collégiens » pour compléter le déploiement du dispositif de décrochage scolaire dans deux nouveaux collèges.

10 postes de reconversion d'ASP inaptés sont affectés à la Direction des Affaires Scolaires (DASCO).

La poursuite du déploiement des responsables éducatifs Ville (REV) se poursuit dans les écoles avec la requalification de 76 emplois de catégorie C en catégorie B.

S'agissant des contrats aidés, malgré le désengagement de l'État et la grande incertitude qui règne en matière de critères d'éligibilité et de conditions de renouvellement, la collectivité parisienne entend maintenir un effort important en renouvelant les contrats dans la limite des nouveaux critères, en renforçant les actions de formations destinés à ces agents et en facilitant l'accès à l'emploi au sein et en dehors de la collectivité parisienne..

Au total, 27 créations et 17 redéploiements sont enregistrés sur cette fonction.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage s'élèvent à 238,3 M€, en diminution de 2 % par rapport au BP 2017.**

Elles regroupent les dépenses directement destinées aux établissements et dispositifs de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur (131,3 M€), les dépenses transverses (services annexes et services communs, 103,4 M€), et les dépenses pour la formation professionnelle et l'apprentissage (3,6 M€).

Au sein du premier ensemble (131,3 M€), les dépenses au titre de l'enseignement primaire s'élèvent à 58,4 M€ au BP 2018.

Ce montant regroupe, d'une part, 10,3 M€ dédiés aux dépenses courantes de fonctionnement des écoles : 3,4 M€ pour les **écoles maternelles**, 5,1 M€ pour les **écoles**

primaires et 1,8 M€ au titre des **écoles polyvalentes**. La principale évolution de ce poste de dépenses concerne la mise en œuvre du nouveau dispositif « Ensemble, davantage mobilisés pour des écoles et des collèges prioritaires » lancé par la Ville de Paris, en partenariat avec [l'Éducation nationale](#), qui vise à apporter des réponses rapides et ciblées aux besoins exprimés par les communautés éducatives de 10 établissements scolaires situés dans des quartiers populaires (+0,2 M€).

Il comprend d'autre part les **dépenses transverses de l'enseignement primaire**, dont l'inscription s'élève à 49,9 M€, en recul de 2,8 M€ par rapport au BP 2017. Elles regroupent notamment :

- les dépenses de soutien à l'enseignement privé du premier degré (29,7 M€), en hausse de 0,7 M€ afin de tenir compte de la renégociation du forfait communal et de l'actualisation des effectifs ;
- la contribution versée par la Ville au ministère de l'Éducation nationale au titre des décharges de classes (15 M€). Cette inscription recule de 3,7 M€ par rapport au BP 2017, du fait de la renégociation avec l'Etat de la convention fixant les modalités de participation de la Ville de Paris au dispositif dérogatoire des décharges de classes à Paris. La Ville de Paris a obtenu une répartition plus équilibrée du financement de ce dispositif, auquel la Ville est attachée ;
- les contrats de partenariat de performance énergétique (2,9 M€) ;
- les dépenses d'entretien des établissements accueillant à la fois des classes de maternelle et de primaire (1,9 M€) ;
- les dépenses liées au nouveau dispositif « Ensemble, davantage mobilisés pour des écoles et des collèges prioritaires en 2017 » précité dont le montant global représente 0,5 M€ au titre de l'enseignement des premier et second degrés.

Les dépenses liées à l'enseignement secondaire s'élèvent pour leur part à 51 M€.

Parmi ces dépenses, le BP 2018 prévoit **44,9 M€** pour les **collèges**, soit une progression de 0,8 M€ par rapport au BP 2017. Cette augmentation porte, d'une part, sur les subventions versées aux collèges privés sous contrat, suite à la renégociation du forfait communal et à l'actualisation des effectifs (21,8 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2017). Elle concerne, d'autre part, les dépenses de fonctionnement des collèges publics, qui atteignent 22,2 M€, en hausse de 0,4 M€ également, sous l'effet conjugué du dispositif « Tous mobilisés » finançant des actions dans les établissements prioritaires (+ 0,2M€) et de l'augmentation de la dotation de fonctionnement des collèges, en lien avec des charges de déménagement consécutives aux opérations de travaux dans plusieurs collèges (+ 0,2 M€). Ces dépenses incluent également le dispositif « Actions Collégiens », qui vise à renforcer la continuité du parcours éducatif de certains élèves, est reconduit au niveau du BP 2017, soit 0,9 M€.

2,9 M€ sont consacrés aux dépenses de fonctionnement courant des **lycées municipaux**, dont 0,5 M€ consacrés à l'école du Breuil. **3,2 M€** sont inscrits pour les dépenses courantes

de fonctionnement pour les **cités scolaires** (ensemble imbriqués collèges-lycées), à un niveau stable par rapport au BP 2017.

Enfin, les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur atteignent 21,9 M€ au BP 2018, en recul de 0,9 M€ par rapport au BP 2017. Parmi ces dépenses, 13,2 M€ sont versés à l'ESPCI (École supérieure de physique et de chimie industrielle) (-0,4 M€), 4,6 M€ à l'EIVP (École d'ingénieurs de la Ville de Paris) et 2,2 M€ aux écoles d'art. Enfin, le soutien à la vie étudiante représente 1,6 M€.

Les dépenses transverses liées à l'enseignement s'élèvent pour leur part à 103,4 M€.

Parmi elles, les dépenses liées à **l'hébergement et la restauration scolaire** représentent le principal poste de dépenses avec 78 M€. Ce montant est ajusté aux besoins dans le cadre du dialogue de gestion rénové avec les Caisses des écoles (CDE), et du renouvellement de leur conventionnement avec la Ville, mis en place par la nouvelle délibération encadrant les subventions mise en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2018.

D'autre part, les **services annexes de l'enseignement** représentent 14,8 M€ au BP 2018, en hausse de 0,7 M€, en raison d'une augmentation des subventions versées aux associations et organisations de droit privé pour la réalisation des temps d'activité périscolaire. Ces subventions atteignent ainsi 12,8 M€ au BP 2018. Les dépenses au titre des transports scolaires sont stables, à 1,7 M€.

Les dépenses au titre des **classes de découverte** représentent 8,9 M€ au BP 2018, en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2017, en raison notamment de la mise en œuvre du nouveau marché transports « cars propres ».

Enfin, les **services communs** de l'enseignement et de la formation professionnelle représentent 1,6 M€.

Les dépenses relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 3,6 M€.

Au sein de ce montant, **l'apprentissage** représente un budget de 3 M€. La diminution de 0,5 M€ correspond à la baisse brute de la subvention au fonds local emploi solidarité (FLES), qui résulte de l'internalisation d'une partie de la formation des contrats aidés, et par ailleurs à une augmentation des crédits de la DRH.

La **formation professionnelle** représente pour sa part 0,5 M€. Cette inscription progresse légèrement par rapport au BP 2017 (+0,04 M€) du fait d'un réajustement des dépenses de location versées aux lycées municipaux accueillant des cours municipaux pour adultes, suite à leur transformation en établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage s'élèvent à 43,2 M€ au BP 2018, en hausse de 9,3 % par rapport au BP 2017.

Au sein de ce montant, les inscriptions au titre de **l'enseignement primaire** s'élèvent à 5,3 M€, en progression de 0,6 M€ par rapport au BP 2017, en raison d'une revalorisation des redevances de logement des directeurs d'école. Parmi ces recettes, 0,5 M€ aux **écoles maternelles**, 1,6 M€ sont liés aux **écoles primaires** et **3,3 M€ aux écoles polyvalentes**.

Les recettes perçues au titre de **l'enseignement secondaire** représentent 5,2 M€. Au sein de ce montant, les recettes liées aux **collèges** s'établissent à 3,5 M€, en progression de 2,5 M€ par rapport au BP 2017, du fait de l'inscription d'une recette complémentaire, liée aux remboursements que les conseils départementaux limitrophes de la collectivité (Essonne, Hauts de Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne) doivent émettre pour les collégiens non-Parisiens accueillis dans les établissements d'enseignement privé du second degré situés sur le territoire parisien.

Les recettes liées aux **lycées publics** s'établissent à 1,7 M€. Elles sont liées à l'École du Breuil et comprennent 1,4 M€ de participations de l'État et de la région Ile-de-France.

Les recettes perçues au titre de **l'enseignement supérieur** représentent 0,1 M€.

Les autres recettes relatives **aux services annexes de l'enseignement** représentent 14,8 M€, en progression de 0,1 M€ par rapport au BP 2017.

Elles portent pour 11,7 M€ sur les temps d'activités périscolaires : 6,4 M€ de participations de l'État et 5,3 M€ de participations familiales. 2,9 M€ sont également inscrits au titre des participations familiales pour la restauration dans les collèges. Enfin, les recettes au titre des classes découvertes représentent 0,1 M€.

Les participations de l'État en lien avec **l'apprentissage**, notamment au titre des emplois d'avenir, représentent 13,8 M€ au BP 2018, soit une inscription stable par rapport au BP 2017.

Les recettes perçues au titre de la **formation professionnelle** représentent 4 M€, en augmentation de 0,5 M€ par rapport au BP 2017. Elles correspondent essentiellement aux droits d'inscription pour la formation continue dispensée au sein des cours municipaux d'adultes.

Enfin, les recettes perçues au titre des **services communs** représentent 0,04 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses d'investissement en faveur de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage représentent 173 M€, soit une progression de 4,6 M€ par rapport au BP 2017.

L'enseignement du premier degré représente le premier poste de dépenses, avec 81,2 M€.

Plusieurs établissements sont en construction, notamment deux écoles dans la ZAC Clichy-Batignolles dans le 17^{ème} arrondissement (6,7 M€), une école polyvalente dans la ZAC Chapelle International dans le 18^{ème} arrondissement (5,6 M€), un établissement de douze classes rue Championnet dans le 18^{ème} (2,8 M€), huit classes dans la zone d'aménagement

Paris Rive Gauche dans le 13^{ème} (1,8 M€) et une école polyvalente rue Constantinople dans le 8^{ème} (1,6 M€).

D'autres établissements font l'objet de rénovations importantes, comme le groupe scolaire Dupleix dans le 15^{ème} arrondissement (4 M€), l'école maternelle Erlanger dans le 16^{ème} arrondissement (1,9 M€), le groupe scolaire Saint-Merri dans le 4^{ème} arrondissement (1,8 M€), l'école élémentaire avenue Gambetta dans le 20^{ème} arrondissement (1,5 M€), l'école maternelle rue Fessart dans le 19^{ème} arrondissement (1,3 M€), le groupe scolaire Küss dans le 13^{ème} arrondissement (1,2 M€) ou encore l'école maternelle rue de Picpus dans le 12^{ème} arrondissement (1,2 M€).

En complément, 15,6 M€ sont consacrés à la rénovation énergétique des écoles, avec 200 écoles concernées par une deuxième phase d'améliorations thermiques dans le cadre du Contrat de Performance Énergétique (CPE).

L'entretien des établissements du premier degré s'élève à 30 M€, dont 19,9 M€ relèvent des budgets localisés des mairies d'arrondissement. 3,5 M€ sont dédiés à l'achat de matériel et mobilier, 1,4 M€ aux dépenses informatiques, 1,3 M€ à l'amélioration des conditions de travail du personnel, 1,1 M€ pour les travaux de sécurité liés à la présence de plomb et d'amiante et 1 M€ pour l'application du plan climat dans les écoles.

L'enseignement supérieur constitue le deuxième poste de dépense avec 44,7 M€.

Le principal projet concerne la rénovation de ESPCI (23,6 M€). D'autres établissements font également l'objet de travaux, comme le Campus Condorcet nouveau site de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne situé Porte de la Chapelle, prévu par le contrat de plan État-région (6,5 M€), la sécurisation du campus des Cordeliers (2,1 M€), de la Sorbonne (2 M€), de l'École nationale supérieure de chimie de Paris (1 M€) ou du site de l'université Paris Descartes (1 M€).

En outre, les subventions d'équipement versées à l'EIVP) et à l'ESPCI représentent 2,4 M€ au BP 2018.

L'entretien et le soutien aux écoles d'art représente 2,4 M€, tandis que 1,8 M€ sont dévolus à la vie étudiante, notamment via une subvention de 1,7 M€ versée au CROUS.

L'enseignement du second degré mobilise pour sa part 35,5 M€, dont 30 M€ pour les collèges.

14,8 M€ sont ainsi inscrits pour les travaux, notamment dans les collèges suivants : Claude Chappe (19^{ème}) pour 5,2 M€, Lucie Faure (20^{ème}) pour 4,1 M€, Maurice Utrillo (18^{ème}) pour 2 M€, ou Courteline (12^{ème}) pour 1,5 M€.

Les dépenses récurrentes regroupent 15,2 M€, dont 13 M€ pour l'entretien et le subventionnement des collèges autonomes et 1,1 M€ pour le plan numérique des collèges.

Les lycées municipaux représentent pour leur part une dépense de 5,3 M€, dont 3,5 M€ liés aux travaux dans les lycées Théophile Gautier (4^{ème}), Bachelard (13^{ème}), Lucas de Nehou (5^{ème}) ou Maria Deraismes (17^{ème}). 0,2 M€ sont enfin alloués à l'École du Breuil.

À cela s'ajoutent 4,4 M€ alloués aux travaux dans les cités scolaires, dont 2 M€ pour la cité scolaire Gabriel Fauré (13^{ème}), 0,6 M€ pour l'ensemble imbriqué Montaigne (6^{ème}) et 0,4 M€ pour celui de Henri IV (5^{ème}).

D'autre part, les services périscolaire, d'hébergement et de restauration scolaire représentent 6,0 M€ dont 5,5 M€ pour les mises aux normes et travaux dans les cuisines scolaires et 0,5 M€ pour l'accueil périscolaire.

La formation professionnelle représente une dépense de 0,1 M€ pour le soutien aux cours municipaux pour adultes.

Enfin, les services communs de l'enseignement mobilisent 1,1 M€.

Recettes

6,3 M€ sont inscrits en recettes d'investissement sur la fonction enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage, dont 5,8 M€ pour la dotation départementale des collèges.

3) Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs

	BP 2017	BP 2018 avant réforme statut de Paris	Réforme statut de Paris	BP 2018 avec réforme statut de Paris
<i>Dépenses de fonctionnement dont masse salariale</i>	559 M€ 294,7 M€	551,5 M€ 298,1 M€	0,3 M€ 0,1 M€	551,8 M€ 298,2 M€
Dépenses d'investissement	155,5 M€	197,3 M€		197,3 M€
Recettes de fonctionnement	118,2 M€	120,1 M€	-	120,1 M€
Recettes d'investissement	7,3 M€	8,9 M€	-	8,9 M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Pour l'exercice 2018, le budget de fonctionnement consacré à la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs s'élève, hors réforme du statut de Paris, à **551,5 M€**, dont **298,1 M€** au titre de la masse salariale. Après l'intégration de la réforme du statut de Paris, il atteint 551,8 M€ dont 298,2 M€ au titre de la masse salariale.

Concernant la réforme des conservatoires, l'impulsion portée par le vœu de l'exécutif de juillet 2016 se poursuit avec 1 458 heures de vacations supplémentaires en 2018 et 9 créations de poste pour accompagner le développement des filières collectives. En outre, le fonctionnement des conservatoires des 12^{ème}, 13^{ème} et 17^{ème} arrondissements poursuit sa montée en charge avec la création de 10 postes. Par ailleurs, le renforcement des équipes administratives des conservatoires des 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements conduit à la création de 3,5 postes.

Toujours dans le domaine culturel, la collectivité reprend en régie la Maîtrise de Paris, association relevant de la loi de 1901, et crée ainsi 2 postes pour le conservatoire à rayonnement régional.

3 postes sont également créés pour l'ouverture d'un nouveau site d'archives.

Dans le secteur des bibliothèques, 8 postes sont créés pour la constitution d'un volant de remplacement et de renfort consacré aux ouvertures dominicales du réseau des bibliothèques. La reprise du Fonds Roger Viollet se traduit par 3 créations de postes. 1 poste est également créé pour les arrêtés de circulation en lien avec les autorisations de tournage.

5 postes de renfort des fonctions supports dont 3 postes d'ASP en reconversion sont créés à la direction de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires (DDCT) sous la rubrique « vie sociale » de la présente fonction.

Concernant le domaine des sports, 18 postes sont créés pour l'ouverture des nouveaux équipements tels que le gymnase Clichy Batignolles, la toiture Hall Fret, le gymnase du stade Suzanne Lenglen et le gymnase Neuve St Pierre. Par ailleurs, des efforts sont faits sur les circonscriptions de la direction de la jeunesse et des sports (DJS) afin de pouvoir assurer l'accueil des Parisiennes et des Parisiens dans ces nouveaux équipements tout en assurant une maîtrise de la masse salariale.

2 postes sont créés pour renforcer le réseau des référents jeunesse des territoires dans le cadre du « contrat enfance jeunesse » qui permet le subventionnement par la CAF à 50 % de ces emplois.

Des requalifications sur emploi fonctionnel de catégorie B sont prévues à la DJS où 6 postes de catégorie B sont requalifiés en chef d'exploitation, au profit de 6 éducateurs des activités physiques et sportives chefs de bassin dont les missions et les responsabilités s'accroissent avec la montée en puissance du plan « Nager à Paris ». Une régularisation est également prévue à la DJS pour une nomination d'un personnel technique sur l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation. La poursuite de la territorialisation se traduit par un dernier volet de transformation d'emplois de catégorie B en catégorie A.

Au total, 64,5 créations et 52 redéploiements sont enregistrés sur cette fonction.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la fonction « **culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs** » s'élèvent à 253,6 M€, en intégrant 0,2 M€ suite à la réforme du statut de Paris.

Le budget consacré à la **culture** s'élève à 174,8 M€ au BP 2018, soit 69 % du montant global alloué à la fonction « culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs », en diminution de 3,3 % par rapport au BP 2017.

Les dépenses relatives au **théâtre**, essentiellement composées de subventions à des établissements culturels, représentent 84,1 M€ au BP 2018, en baisse de 1,2 M€ par rapport au BP 2017. La part de ces dépenses consacrée au soutien au spectacle vivant s'établit à 41 M€ au BP 2018 et reste stable par rapport à 2017. Celle consacrée au soutien à l'expression musicale représente 43,1 M€, en baisse de 0,9 M€ par rapport au BP 2017. Cette diminution s'explique notamment par la renégociation des conditions financières de l'emprunt souscrit pour la Philharmonie de Paris (- 0,4 M€) et par un ajustement du niveau de la participation versée à la Gaîté lyrique, en conformité avec la nouvelle délégation de service public (- 0,3 M€), et de celle versée au Théâtre du Châtelet en raison de la fermeture de celui-ci pour travaux (- 0,2 M€).

Avec 53 M€ prévus au BP 2018, les **musées** constituent le deuxième poste de dépenses culturelles, en repli de 1,8 M€ par rapport au BP 2017. Ces dépenses sont consacrées quasi exclusivement à la subvention attribuée à l'établissement public Paris Musées (EPPM). Cette inscription tient compte de la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant des services. Parallèlement, des actions de développement des partenariats et d'ajustement tarifaire doivent permettre une hausse des recettes propres de l'établissement favorisant son autonomie financière.

20,4 M€ sont alloués au BP 2018 aux **activités artistiques et manifestations culturelles**, soit une diminution de 0,8 M€ par rapport au BP 2017. 7,3 M€ sont consacrés aux subventions au titre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs, 6,8 M€ au titre des arts visuels, 3,3 M€ au titre de l'action culturelle et 1,7 M€ pour l'organisation de la « Nuit Blanche ». Enfin, 1,2 M€ est consacré aux frais de fonctionnement des conservatoires.

6,3 M€ seront consacrés en 2018 à la conservation du **patrimoine culturel**, répartis entre 2,3 M€ de subventions, 3 M€ pour l'entretien et la valorisation du patrimoine, 0,4 M€ pour le budget dédié au patrimoine historique et 0,7 M€ pour le budget « Mémoire ». Ces inscriptions tiennent compte de la reprise en régie d'une partie des activités de la SPL Parisienne de photographie à compter du 2^{ème} trimestre 2018.

6 M€ sont dédiés au BP 2018 au **cinéma**, en baisse de 1,5 M€ par rapport au BP 2017 suite à la redéfinition en cours des missions du Forum des images.

4,6 M€ seront par ailleurs destinés au fonctionnement des **bibliothèques et des médiathèques** au BP 2018. Ce budget intègre une revalorisation de 0,3 M€ du marché d'animation des bibliothèques.

Le service des **archives** dispose d'un budget 2018 de 0,4 M€, stable par rapport à 2017, soit 0,4 M€.

**

Les dépenses dédiées au **sport** représentent 56 M€ au BP 2018, en légère baisse de 0,8 M€ par rapport au BP 2017.

21,6 M€ sont attribuées aux **manifestations sportives** en 2018, soit une quasi-stabilité des crédits par rapport au BP 2017. Ces dépenses comprennent le soutien aux clubs professionnels, aux sports de proximité ainsi que l'accompagnement d'événements sportifs internationaux. Cette inscription intègre notamment la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses pour le soutien au sport de haut niveau (- 0,7 M€). Une enveloppe de 3,5 M€ est prévue au BP 2018 pour les grands événements sportifs et la préparation de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Les dépenses consacrées aux **piscines** représentent 18,5 M€ au BP 2018, en hausse de 3,8 % par rapport au BP 2017. 14,4 M€ sont attribués à la gestion externalisée de 9 piscines, en hausse de 0,4 M€, et 3,7 M€ à la gestion en régie, en hausse de 1 M€. Ces hausses s'expliquent notamment par la mise en œuvre du plan « Nager à Paris » et l'ouverture des piscines Amiraux, Emile Anthoine et Mourlon, ainsi que du bassin de la Villette, traduisant le renforcement de l'offre sportive de la municipalité. Des crédits sont par ailleurs prévus pour la location de créneaux dans des espaces sportifs à hauteur de 0,4 M€.

Le budget aux **stades** atteint 6,5 M€ au BP 2018, en augmentation de 0,3 M€ par rapport au BP 2017. La moitié de cette enveloppe correspond aux marchés d'entretien des bâtiments, de nettoyage et de sécurité des stades Charléty et Jean Bouin. Les crédits restant sont gérés en circonscription d'action sportive et concernent pour l'essentiel des dépenses d'entretien des terrains et des bâtiments, de maintenance et contrôle règlementaire.

4,6 M€ sont prévus à la gestion des **salles de sport** et des **gymnases**, dont près de 3 M€ consacrés au fonctionnement et à l'entretien courant des équipements municipaux.

Enfin, 4,7 M€ sont dédiés à la gestion des **parcs interdépartementaux**, en baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2017. Cette évolution s'explique par un ajustement de la contribution de la Ville à la gestion de ces parcs, dont le montant est fixé au prorata d'utilisation.

**

Les actions en matière de **jeunesse et loisirs** se voient allouer un budget de 14,8 M€ au BP 2018. Cette inscription tient compte de la réforme du dispositif Vacances Arc-en-ciel, qui est transféré à la DASES pour le recentrer sur les familles les plus modestes. Le budget dédié au fonctionnement des **centres de loisirs** s'élève à 9 M€ au BP 2018. Ces dépenses se décomposent principalement en achat de prestations de service (4,7 M€), de fournitures scolaires (1,4 M€), d'entretien de terrain et de maintenance (1 M€), de fournitures de petit équipement (0,2 M€). Enfin 4,3 M€ sont alloués au BP 2018 aux **autres activités** pour les jeunes.

**

La rubrique « Vie sociale et citoyenne » représente 2,4 M€ au BP 2018 avec des dépenses consacrées à l'observatoire de l'égalité femmes-hommes (1 M€), la lutte contre les discriminations (0,7 M€) et la politique de la nuit (0,7 M€). La progression de 0,5 M€ par rapport au BP 2017 s'explique par un effet de périmètre correspondant à la prise en charge, par cette fonction, des dépenses relatives au feu d'artifice du 14 juillet, auparavant portées par la fonction services généraux.

**

Les services communs disposent d'un budget de 5,6 M€ en 2018 (dont 0,1 M€ au titre de la réforme du statut de Paris), soit une baisse de 1,4 M€ par rapport au BP 2017. Cette baisse s'explique essentiellement par un réajustement des dépenses liées à l'entretien des équipements culturels de la Canopée des Halles à leur niveau d'exécution effectif en 2016 et 2017 (0,7 M€) ainsi que par la rationalisation des dépenses des services supports de la DJS (0,7 M€). L'inscription intègre également 0,2 M€ au titre de la réforme du statut de Paris, afin de prendre en charge les dépenses des services supports de la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires liées au transfert de la délivrance des titres sécurisés.

Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à la **culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs** s'élèvent à 120,1 M€ au BP 2018, en diminution de 0,4 M€ par rapport au BP 2017.

Les recettes liées au secteur de la **jeunesse et des loisirs** constituent le premier poste de recettes avec 62,4 M€ prévus en 2018. Ces recettes comprennent 43,3 M€ au titre des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le financement des **centres de loisirs** dans le cadre des contrats enfance jeunesse, 15,5 M€ au titre de la participation des usagers des centres de loisirs, en reconduction du BP 2017, et 3,7 M€ au titre des recettes issues des **autres activités pour les jeunes**, dont notamment 2,4 M€ de redevances et droits des services périscolaires qui correspondent aux participations familiales des centres d'animation.

Les recettes de fonctionnement liées au secteur du **sport** représentent 40,3 M€ au BP 2018, en hausse de 2,3 % par rapport au BP 2017. La principale évolution concerne les recettes des **stades** qui augmentent de 1,9 M€ pour atteindre 30,2 M€ au BP 2018. Cette progression s'explique notamment par la hausse des redevances des stades en gestion externalisée, qui sont assises sur le chiffre d'affaires (+ 0,9 M€ pour la seule convention d'occupation du domaine public du Parc des Princes). Les **piscines** enregistrent une baisse de leurs recettes prévisionnelles d'environ 0,8 M€ pour s'établir à 8,3 M€. Ces dernières correspondent à la participation des usagers et sont réajustées au niveau constaté en 2016 et 2017. 1,8 M€ sont également inscrits au titre des **manifestations sportives** en 2018, en baisse de 0,3 M€ et 0,07 M€ en provenance des **salles de sport et gymnase**, en stabilité par rapport au BP 2017.

17,3 M€ de recettes sont prévus au titre de **la culture** en 2018, en progression de 16 % par rapport à l'inscription 2017.

11,4 M€ sont attendus au titre des **manifestations culturelles**, en hausse de 27,1 % par rapport au BP 2017. Les participations des usagers des conservatoires sont attendues à hauteur de 10,5 M€ en 2018, en hausse de 21 % par rapport au BP 2017, en lien avec la politique d'ouverture des conservatoires à un public plus large. Les moyens transverses de l'action culturelle et l'opération « Nuit blanche » génèrent respectivement 0,6 M€ et 0,3 M€ de recettes.

Les recettes des **théâtres** représentent 2,2 M€, en progression de 1,9 M€ par rapport à 2017, du fait de l'installation de bâches publicitaires sur le Théâtre du Châtelet pendant les travaux.

Les recettes des **bibliothèques** s'élèvent à 1,8 M€, en progression de 0,4 M€ par rapport au BP 2017, du fait de la dotation globale de décentralisation (DGD) des bibliothèques qui couvre une partie des dépenses engendrées par l'ouverture dominicale de bibliothèques.

Les prévisions de recettes de fonctionnement liées au **patrimoine** sont en baisse de 2,6 M€, avec

0,8 M€ de recettes estimées en 2018 contre 3,4 M€ en 2017. La baisse s'explique par le niveau particulièrement élevé du BP 2017 des recettes liées à l'affichage publicitaire entrant dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public sur les échafaudages de travaux de trois églises : Saint-Eustache, La Madeleine et Saint-Augustin.

1 M€ de recettes sont prévues sur **les cinémas et autres salles de spectacle**, en hausse de 0,1 M€ par rapport au BP 2017. Ces recettes proviennent des tournages et des redevances de stationnement associées qui représentent 0,7 M€. Ces dernières ont toutes été centralisées à la direction des affaires culturelles (DAC) en 2017, ce qui a permis d'améliorer leur perception et d'accroître leur produit. Les autres recettes sont constituées par la participation du centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) (0,1 M€) et la convention d'occupation du domaine public de l'agence du court métrage (0,1 M€).

Enfin, les recettes des **services communs** sont estimées à 0,1 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

La culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports et loisirs feront l'objet de 197,3 M€ d'investissement en 2018, en progression de 26,9 % par rapport au BP 2017, notamment du fait de la montée en charge des travaux dans les musées, mais aussi des dépenses liées au sport.

Pour favoriser une **culture** accessible à tous à Paris, 102,7 M€ seront investis en 2018, en progression de 19,1 M€ par rapport à 2017.

Avec 35,8 M€, l'effort porte d'abord sur les musées. Les principales opérations concernent les travaux de rénovation du musée Carnavalet (15,6 M€), le déménagement du musée de la Libération (5,2 M€), la modernisation et la mise en accessibilité du musée d'Art moderne (5 M€) ainsi que le réaménagement partiel du musée Victor Hugo (2,6 M€).

Le patrimoine culturel, la mémoire et les archives représenteront 20 M€ de crédits d'investissement. La poursuite du plan édifices culturels est estimée à 16,6 M€ en 2018 : 3,8 M€ seront dédiés aux dépenses annuelles pour l'entretien des édifices culturels et 12,8 M€ permettront de financer les travaux de rénovation actuellement en cours sur les églises Sainte-Marie-Madeleine (8^{ème}), Saint-Augustin (8^{ème}), Saint-Eustache (1^{er}), Saint-Philippe-du-

Roule (8^{ème}) ou Saint-Germain-des-Prés (6^{ème}). De plus, 2 M€ seront consacrés à l'entretien des fontaines patrimoniales, dont 1,6 M€ au titre de la remise en état de la fontaine des Champs-Élysées, pour laquelle des recettes de mécénat sont attendues. Enfin, 1 M€ seront consacrés au service des archives, notamment pour l'aménagement et la sécurisation des locaux.

Les théâtres et les spectacles vivants se voient allouer 16,6 M€, dont 14,2 M€ pour la rénovation du Théâtre du Châtelet et 1,6 M€ pour les travaux du Théâtre de la Ville.

16,3 M€ concernent différentes actions culturelles de la collectivité, notamment la couverture du remboursement des travaux de la Philharmonie de Paris (9,1 M€), le relogement des réserves du Fonds municipal d'art contemporain (2 M€), ainsi que l'aide à l'investissement des acteurs de la culture (1,6 M€).

Le réseau des bibliothèques sera doté de 8,9 M€ pour l'entretien des équipements, ainsi que pour l'acquisition des collections nouvelles.

Enfin, l'enseignement artistique et les pratiques amateurs se verront attribuer 4,5 M€, dont 2,4 M€ pour la réalisation du nouveau conservatoire du 14^{ème} arrondissement.

79,7 M€ sont alloués pour les investissements en faveur du **sport**, soit une augmentation de 22 M€ par rapport à 2017.

Les dépenses en faveur des piscines, avec la mise en œuvre du plan « Nager à Paris », représentent une enveloppe de 34,7 M€. Elles sont réparties entre les dépenses d'entretien (6,8 M€) et des opérations de rénovation dans plusieurs piscines, principalement celle du centre sportif Elisabeth dans le 14^{ème} arrondissement (7,5 M€), Davout dans le 20^{ème} (6,5 M€), Saint-Merri dans le 4^{ème} (3,5 M€), Amiraux dans le 18^{ème} (2,2 M€), Vallerey dans le 20^{ème} (2 M€) ou encore Blomet dans le 15^{ème} (2 M€).

21,9 M€ concernent les salles de sport et les gymnases, pour financer les travaux en cours dans les gymnases et centres sportifs de Tolbiac-Chevaleret (13^{ème}), rue des Poissonniers (18^{ème}), Max Rousié (17^{ème}), Clichy-Batignolles (17^{ème}), Chapelle International (18^{ème}) ou encore Folie-Regnault (11^{ème}).

18,1 M€ sont consacrés à la préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024, avec principalement une provision de 15,6 M€ au titre de la contribution parisienne à la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), qui aura la responsabilité de la livraison des sites et des projets d'infrastructures.

2,6 M€ sont par ailleurs consacrés aux stades, dont 1,4 M€ pour les travaux de mise aux normes du Stade Boutroux (13^{ème}).

Enfin, 2,4 M€ seront consacrés à l'entretien des parcs interdépartementaux et ainsi que des grands équipements sportifs.

Les dépenses au titre de la **jeunesse** représentent 7,4 M€, en progression de 1,7 M€ par rapport au BP 2017. Elles concernent principalement l'entretien et l'équipement des centres

d'animation, ainsi que les travaux dans les centres d'animation Hébert (18^{ème}) et Clichy-Batignolles (17^{ème}).

La **vie sociale et citoyenne** se voit allouer 6,4 M€ pour l'équipement et les travaux d'entretien courant des mairies d'arrondissement. Sont notamment prévues en 2018 la rénovation de la façade de la mairie du 17^{ème} arrondissement ainsi que la sécurisation et la mise en accessibilité de la mairie du 5^{ème} arrondissement.

Enfin, 1,1 M€ est dédié aux **services communs** pour le remplacement de matériels et de mobiliers ainsi que pour les études.

Recettes

Les recettes d'investissement attendues pour la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports et loisirs s'élèvent à 8,9 M€. Cette inscription comporte notamment 4,8 M€ liés à la réalisation du plan édifices culturels qui bénéficie de subventions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et de mécénat. En outre, 3,7 M€ sont attendus de nos différents partenaires pour le financement de nos infrastructures sportives.

4) **Santé et action sociale**

<i>en M€</i>	BP 2017	BP 2018
Dépenses de fonctionnement <i>dont masse salariale</i>	2 298,8 511,7	2 291,8 513,2
Dépenses d'investissement	88,7	87
Recettes de fonctionnement	656,1	663,8
Recettes d'investissement	3,3	4,5

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Au BP 2018, le budget de fonctionnement dédié à la santé et l'action sociale s'élève à **2 291,8 M€**, dont 513,2 M€ au titre de la masse salariale, hors contribution de la Ville au Département (s'élevant à 326,3 M€ en dépenses et recettes, cette contribution est neutre pour la collectivité).

Pour accompagner une politique d'investissement dynamique et le programme d'ouverture de 5 000 places en crèche sur la mandature, un effort particulier a été effectué sur les créations de postes de la petite enfance dans les crèches, garderies et structures de multi-accueil. Ce sont donc 51 emplois budgétaires créés spécifiquement notamment pour les augmentations des capacités d'accueil de la structure multi-accueil de la rue Saint-Blaise (20^e), de la crèche rue Pierre Bourdan (12^e), des enfants en situation de handicap ainsi que pour la reprise des jardins d'enfants Paris Habitat et le renforcement des relais assistantes maternelles.

À la direction des familles et de la petite enfance (DFPE), 20 requalifications sur des emplois fonctionnels de catégorie C sont proposées sur des emplois de conseiller en prévention des troubles musculo-squelettiques, dans un objectif d'amélioration des conditions de travail et de prévision des inaptitudes, permettant de porter le total de ces emplois à 100 postes.

La jeunesse fait l'objet d'une vigilance particulière, avec 8 postes créés sur le secteur de l'aide sociale à l'enfance à la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) pour traiter notamment les situations des mineurs non accompagnés, mettre en place un pôle d'hébergement d'urgence et renforcer le service d'accueil familial départemental (SAFD) de Lognes ouvert récemment.

2 postes sont créés également pour répondre aux besoins liés à l'accueil des migrants : 1 poste à la DASES sur le service de prévention et de lutte contre les exclusions (SEPLEX) et 1 poste de puéricultrice en protection maternelle et infantile (PMI) à la DFPE pour la prise en charge des femmes enceintes et des nourrissons.

En outre, 2 postes sont créés à la DFPE pour accompagner la création du centre de santé sexuelle de l'Hôtel-Dieu, qui vise à développer sur le territoire parisien une offre de soins dans ce domaine, avec en ligne de mire le programme "Vers Paris sans sida".

Enfin, 2 postes sont créés à la DASES dans le cadre du plan de dératization.

Au total, 65 créations et 33 redéploiements sont enregistrés sur cette fonction.

Les dépenses consacrées à la santé et l'action sociale hors masse salariale sont prévues à hauteur de **1 778,6 M€** au BP 2018, en baisse de 9,2 M€ par rapport à l'inscription au BP 2017 (- 0,6 %).

Principal poste de dépenses, **les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA)** sont inscrites à hauteur de 405,5 M€ au BP 2018, en baisse de 5 M€ par rapport au BP 2017. L'inscription au titre des allocations et des remises gracieuses du RSA s'élève à 357,6 M€, en diminution de 3,3 M€ par rapport au BP 2017. Cette inscription tient compte de la baisse du nombre de bénéficiaires observée depuis 2016. Cette inscription est construite sur une hypothèse de 61 500 bénéficiaires en 2018, contre 62 000 en 2017 en moyenne. Et intègre également une revalorisation de l'allocation à hauteur de l'inflation constatée. Les actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA, mises en œuvre dans le cadre du plan parisien pour l'insertion par l'emploi (PPIE), s'élèvent à 45,9 M€, dont 12,6 M€ au titre du marché d'accompagnement global des allocataires.

L'aide sociale à l'enfance (ASE) constitue le second poste de dépenses avec 281,7 M€ alloués au BP 2018. Cette inscription est en progression de 0,4 M€ par rapport au BP 2017 et permet de poursuivre le déploiement du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2015-2020, grâce notamment à l'ouverture de 4 nouveaux services d'accueil de jour éducatifs. Le montant prévu tient compte d'une stabilisation du nombre de jeunes pris en charge en 2017, soit en moyenne 4 900 jeunes dont 1 350 mineurs non accompagnés (MNA).

La mise en œuvre de la répartition nationale des mineurs non accompagnés au cours des exercices précédents a entraîné une diminution du nombre de mineurs non accompagnés à Paris. Toutefois, ces montants sont susceptibles d'être adaptés, une fois connues les modalités concrètes de mise en œuvre des annonces récentes du Premier ministre à l'occasion du congrès de l'Assemblée des départements de France (ADF) sur la prise en charge par l'Etat de l'évaluation des mineurs non accompagnés. A ce titre, la dotation en faveur du dispositif de mise à l'abri des MNA pris en charge par l'association Coallia progresse de 0,9 M€. Les dépenses liées aux prestations de service pour les enfants et les jeunes pris en charge au titre de l'ASE (éducateurs et infirmiers intérimaires appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement, accompagnateurs, techniciennes d'intervention sociale et familiale) s'élèvent à 9,2 M€, dont 7,5 M€ au titre de l'intérim.

Les **crédits relatifs à la famille et la petite enfance** représentent 106,6 M€, en progression de 3,4 M€ par rapport au BP 2017 (+ 3,3 %). Ce niveau de dépenses reflète l'engagement fort de la municipalité en faveur de la petite enfance. Il concourt ainsi à la poursuite de la réalisation de 5 000 nouvelles places d'accueil d'ici 2020.

Au sein de ces crédits, 102,1 M€ seront consacrés aux dépenses relatives aux **crèches et haltes garderies**, contre 99 M€ en 2017. Cette progression s'explique, d'une part, par le

financement en année pleine des places ouvertes en 2017 et, d'autre part, par l'ouverture de 1 120 nouvelles places, tous modes de gestion confondus, avec notamment :

- Dans le 10^{ème} arrondissement, l'ouverture de 48 places rue de la Grange aux Belles ;
- Dans le 15^{ème} arrondissement, l'ouverture de 60 places rue Yvart ;
- Dans le 18^{ème} arrondissement, l'ouverture de 120 places rue Vauvenargues ;
- Dans le 20^{ème} arrondissement, l'ouverture de 99 places rue Saint Blaise.

En outre, 2 M€ sont consacrés, en 2018, comme en 2017, aux **indemnités des assistant(e)s maternel(le)s**.

2,6 M€ sont en outre mobilisés pour les **dispositifs en faveur des familles**, en progression de 0,4 M€ par rapport à 2017, pour poursuivre le financement des actions entrant dans le champ de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles. Ces crédits financeront notamment l'extension du dispositif de la ludothèque itinérante Ludomobile pour 0,04 M€ ou encore les projets de conciliation vie familiale-vie professionnelle pour 0,1 M€.

Les dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représentent 290,2 M€ au BP 2018, en diminution de 13,9 M€ par rapport au BP 2017, prenant en compte une diminution du nombre de bénéficiaires

L'inscription budgétaire de **l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** s'établit à 141 M€ au BP 2018 contre 147,5 M€ au BP 2017, soit une baisse de 6,5 M€ qui vise à ajuster les crédits à la dépense constatée. Cette enveloppe comprend :

- 83,5 M€ au titre de l'APA à domicile, contre 87 M€ au BP 2017, en raison d'un impact budgétaire plus limité qu'attendu des dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement sur le niveau de dépenses ;
- 56,8 M€ au titre de l'APA en établissement, contre 59,6 M€ au BP 2017. Cette inscription tient compte de l'exécution constatée en 2016 ;
- 0,7 M€ au titre des frais d'émission et de traitement des chèques emploi services universels (CESU) versés aux bénéficiaires et d'une participation versée au CASVP au titre de la constitution des dossiers de demandes d'APA.

Parallèlement, **l'aide à l'hébergement des personnes âgées** admises à l'aide sociale diminue de 4 M€ pour atteindre 132 M€ en 2018 contre 136 M€ en 2017. Cette diminution s'explique par la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires observée depuis une dizaine d'années (5 983 fin 2008, 5 100 fin 2015 et 4 850 en 2016 soit une diminution de plus de 2 % par an en moyenne). Cette baisse des dépenses est en partie compensée pour partie par la revalorisation de + 0,5 % de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) et par l'ouverture attendue de 95 places nouvelles en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Enfin, 17,3 M€ sont consacrés aux **dépenses de prévention et d'accompagnement** des personnes âgées, dont 7,5 M€ au titre de l'accueil de jour (principalement les participations aux six centres locaux d'information et de coordination Paris émeraude ainsi qu'une partie de la prise en charge en centre d'accueil de jour Alzheimer), 4,6 M€ au titre de l'aide-ménagère à domicile, 1,2 M€ au titre des subventions et 4 M€ pour les actions financées dans le cadre

de la conférence des financeurs. Ce dispositif est issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

L'ensemble des crédits inscrits au bénéfice de la politique en faveur des personnes âgées permet la mise en œuvre du nouveau schéma « Seniors à Paris 2017-2021 », dont l'objet est de répondre aux enjeux majeurs liés à l'avancée en âge de la population parisienne, qui compte actuellement 470 000 personnes âgées de 60 ans et plus.

L'aide sociale aux personnes handicapées atteint 258,4 M€ au BP 2018, en progression de 9,9 M€ par rapport à l'inscription 2017. Cette hausse traduit la volonté de l'exécutif parisien de mettre en œuvre les actions du nouveau schéma « Handicap, inclusion et accessibilité universelle 2021 », qui prévoit de renforcer l'accessibilité de la Ville, de promouvoir l'inclusion accompagnée et de proposer des réponses adaptées à tous.

À ce titre, les **frais d'hébergement et participations à des structures d'accueil** constituent le poste de dépense principal, pour un montant de 172,9 M€ prévu au BP 2018, en augmentation de 8,6 M€ par rapport au BP 2017. Cette évolution s'explique par la hausse de 0,5 % de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) et par l'ouverture de nouvelles structures dans le cadre du schéma (83 places).

Les allocations versées au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) s'élèvent au total à 76,4 M€ (respectivement 59 M€ pour la PCH et 17,4 M€ pour l'ATCP). La PCH progresse de 2,1 M€ et se substitue progressivement à l'ACTP qui, elle, diminue de 0,5 M€.

8,7 M€ sont consacrés aux **autres actions** en faveur des personnes handicapées, dont 3,4 M€ au titre de l'orientation et l'information des personnes handicapées via la contribution à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH75) et 4,5 M€ au titre de l'aide-ménagère à domicile.

L'aide aux personnes en difficulté représente 34,6 M€ au BP 2018. Ce montant reste stable par rapport à celui de 2017. Ce budget comprend notamment la contribution au fonds de solidarité logement (FSL) pour un montant de 20 M€, en progression de 0,2 M€ sous l'effet de la poursuite du déploiement du dispositif « Louez Solidaire ». L'enveloppe de 5 M€ dédiée au financement des actions menées dans le cadre de la grande cause de lutte contre l'exclusion est reconduite, avec notamment l'ouverture d'un nouveau restaurant solidaire du Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP) (0,25 M€). Par ailleurs, 3 M€ sont consacrés aux subventions allouées au titre des actions en faveur de l'accueil des réfugiés, dont 2 M€ au titre du centre d'accueil humanitaire de Paris et du centre d'hébergement d'urgence (CHU) situé à Ivry-sur-Seine et 1 M€ à destination d'associations œuvrant dans ce champ.

Les **autres interventions sociales** représentent un budget de 377,2 M€ dont près de 93 % sont consacrés à la subvention au CASVP.

La **contribution au CASVP** atteint 349,9 M€, soit une baisse de 3 M€ par rapport à 2017. Cette évolution est liée à des mesures d'amélioration de la gestion et de rationalisation de certaines prestations.

Les actions au titre de la **prévention spécialisée et du lien social** atteignent 27,3 M€, en diminution de 0,3 M€ par rapport au BP 2017. Au sein de cette enveloppe, 18,5 M€ sont consacrés à la participation aux clubs de prévention spécialisée, 0,5 M€ au fonds d'aide aux jeunes parisiens et 6,2 M€ au financement des centres sociaux en partenariat avec la CAF.

Le BP 2018 prévoit 23 M€ au titre des **dépenses de santé et de prévention**, en diminution de 1,4 M€ par rapport au BP 2017.

La **protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale** représentent une dépense de 11,5 M€, ce qui correspond à une baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2017, sous l'effet notamment d'une diminution de la subvention à l'association « Lire à Paris » dont la prestation a vocation à être réalisée en régie.

11,5 M€ sont également prévus pour les **actions de prévention, d'éducation pour la santé et pour les centres de santé**, en diminution de 1,4 M€. Elles incluent principalement les crédits dédiés aux prophylaxies (5,1 M€), aux actions de prévention par l'éducation (1,3 M€), à la lutte contre les toxicomanies (1,2 M€), aux laboratoires (1,3 M€) ou encore aux centres de santé (1,3 M€). L'inscription prévoit notamment une hausse des dépenses en faveur de la prophylaxie de la tuberculose de + 0,1 M€ par rapport au BP 2017, en raison de la hausse du dépistage au sein des populations en situation de précarité.

Enfin, les **dépenses liées aux services communs du Département** s'établissent à 1,7 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport à l'inscription du BP 2017.

Recettes

Les **recettes de fonctionnement liées à l'action sociale et à la santé** sont inscrites à hauteur de **663,8 M€**, en hausse de 6,4 M€ par rapport au BP 2017 (+1 %).

Les principales recettes portent sur la compensation de l'allocation au titre du **RSA** qui s'élève à 261 M€ au BP 2018 essentiellement au titre de la fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Le montant prévu à ce titre (246,6 M€) correspond au droit à compensation basé sur les dépenses engagées par l'État au titre du RMI au 31 décembre 2003. Il est complété par des recettes provenant du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) inscrites à hauteur de 12 M€, ainsi que par des indus et des remboursements (2,5 M€). LA Paris, le taux de couverture des dépenses de RSA par les recettes versées par l'Etat s'élève à 74 %.

Les recettes liées à la **petite enfance et aux crèches**, d'un montant de 256 M€ en 2018, sont en progression de 11,5 M€ par rapport à 2017 (+ 4,7 %). Les participations versées par la CAF constituent la principale recette, avec une prévision de 169,5 M€, soit une

progression de 15,5 M€ par rapport au BP 2017. Cette inscription se fonde sur une hypothèse de progression de 3 % du taux de prestation de service unique (PSU) et tient compte des hypothèses de croissance du parc retenues en dépenses (voir ci-dessus). Les participations familiales s'élèvent à 86,6 M€, en diminution de 4 M€ par rapport à 2017, ce qui correspond à un ajustement au niveau de recettes constatées en 2016-2017 et intègre les nouvelles places qui ouvriront en 2018.

Les recettes afférentes à **l'aide aux personnes âgées** sont prévues pour un montant de 92,4 M€ au BP 2018, en diminution de 4,8 M€ par rapport au BP 2017. Cette évolution est principalement liée à une évaluation à la baisse du nombre de bénéficiaires et, par conséquence, à des recouvrements sur les tiers au titre de l'hébergement moins élevés (- 3 M€). Cette inscription tient également compte d'un réajustement des dotations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'APA (- 2,8 M€) du fait du niveau de dépenses constaté en 2017. Les recettes attendues au titre de la conférence des financeurs au titre de la prévention augmentent globalement de 1 M€ (-1 M€ sur la part prévention et + 2 M€ sur la part autonomie). A Paris, le taux de couverture des dépenses d'APA par les recettes versées par l'Etat s'établit à 20 %.

Les recettes afférentes à la politique en faveur des personnes handicapées s'élèvent à 29,9 M€ au BP 2018, en baisse de 0,75 M€ par rapport au BP 2017. Elles incluent, à hauteur de 13,7 M€, les dotations versées par la CNSA au titre de la PCH et de la MDPH, en baisse de 0,8 M€ par rapport au BP 2017. Les recouvrements sur bénéficiaires sont reconduits à hauteur de 14 M€ au BP 2018. 2,1 M€ sont par ailleurs prévus au titre des indus et remboursements liés aux chèques emploi service universels (CESU) non utilisés par les bénéficiaires. A Paris, le taux de couverture des dépenses de PCH par les recettes versées par l'Etat s'établit à 25 %.

Les recettes liées à **l'aide sociale à l'enfance** s'élèvent à 6,9 M€, en reconduction du BP 2017, dont 2,6 M€ au titre de la participation des familles accueillies via la prise en charge hôtelière.

15,4 M€ de recettes sont attendus en 2018 au titre de la **prévention et de l'éducation pour la santé, les établissements sanitaires ainsi qu'au titre de la PMI**. Ces recettes se composent essentiellement des remboursements des organismes de sécurité sociale pour la prise en charge des usagers de ces centres et des participations des usagers.

Les recettes relatives à **l'insertion** représentent 1,7 M€ et comprennent notamment la recette liée au fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) lancé par l'État.

Enfin, 0,4 M€ sont attendues au titre des recettes des **services généraux**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Le budget d'investissement alloué pour les dépenses de santé, d'action sociale et les dépenses liées au RSA s'élève à 87 M€, en légère diminution par rapport à 2017 (88,7 M€).

L'action sociale concentre 91 % des dépenses, avec 79 M€ prévus en 2018.

Les interventions se concentrent en premier lieu **sur la petite enfance** avec les crèches, haltes garderies et structures de multi-accueil (51,2M€) dans le contexte de l'ouverture de 5 000 nouvelles places sur la mandature. 31 M€ sont ainsi consacrés à la construction ou à la restructuration de crèches, notamment les crèches collectives situées dans la ZAC Clichy-Batignolles (17^{ème}), rue Max Jacob (13^{ème}), rue de Belleville (19^{ème}), rue de Lagny (20^{ème}), rue Pernety (14^{ème}), rue Petit (19^{ème}), Pierre Bourdan (12^{ème}), rue Pelleport (20^{ème}) ou encore rue Servan (11^{ème}).

Les subventions pour les crèches associatives représentent 11,6 M€, avec notamment 1,1 M€ pour la crèche de l'hôpital Saint-Antoine (12^{ème}), 1 M€ pour celle de la Caserne des Minimés (3^{ème}) ou encore 1 M€ pour celle rue de Lamblardie (12^{ème}).

L'entretien et l'équipement des crèches constituent une dépense de 8,6 M€.

14,5 M€ sont consacrés aux dépenses de **mise en accessibilité** des différents équipements municipaux, comme les bâtiments scolaires (4,8 M€), les espaces verts (1,8 M€), les équipements sportifs (1,7 M€) ou encore les équipements sociaux (1,5 M€).

En outre, 2,3 M€ de subventions d'équipement sont prévues en faveur des établissements accueillant des **personnes handicapées**.

Pour les **personnes âgées**, une enveloppe de subvention d'équipement de 3,3 M€ versée au CASVP est prévue. Celle-ci est destinée à financer les dépenses d'entretien et de mise en accessibilité des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour 1,5 M€ mais aussi les opérations de travaux dans l'EHPAD Arthur Groussier à Bondy (2,7 M€). S'y ajoutent 0,9 M€ pour le déploiement du schéma directeur gérontologie.

3 M€ sont alloués à la **protection de l'enfance**, dont le relogement du service d'accueil familial départemental de Paris. 0,7 M€ seront également employés pour l'entretien des équipements. En outre, 0,9 M€ seront consacrés à la mise en œuvre du schéma directeur de l'ASE.

2,8 M€ sont prévus au titre de la **solidarité**, dont 1,9 M€ pour les actions en faveur de l'insertion des personnes en difficulté, 0,5 M€ pour les centres sociaux et 0,4 M€ pour les travaux dans les centres d'hébergement pour les réfugiés.

Enfin, les **services communs** pour la petite enfance et l'action sociale rassemblent une dépense de 1 M€.

Les dépenses de **santé** couvrent un budget de 6,2 M€ pour les travaux d'entretien et le renouvellement de matériel dans les centres de santé et les PMI, mais aussi en faveur des politiques de prévention et d'éducation pour la santé.

Les **dépenses de structure liées au RSA** sont de 1,8 M€, notamment pour les travaux d'implantation de l'espace parisien d'insertion rue Château Landon.

Recettes

Les **recettes d'investissement en faveur de la santé et de l'action sociale représentent 4,5 M€**, dont 4,1 M€ issus des cofinancements reçus de la CAF pour les projets de crèches et structures de multi-accueil.

5) Aménagement des territoires et habitat

<i>En M€</i>	BP 2017	BP 2018
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	255,9 <i>156,6</i>	251,5 <i>156,7</i>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	812,6	671,8
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	484,4	387,6
RECETTES D'INVESTISSEMENT	395,3	406,3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Pour l'exercice 2018, le budget de fonctionnement consacré à l'aménagement et à l'habitat s'élève à 251,5 M€, dont 156,7 M€ au titre de la masse salariale.

Concernant la politique du logement et de l'habitat, 5 postes budgétaires sont créés en 2018 pour renforcer la lutte contre les abus en matière de meublés touristiques. 1 poste est également créé pour le pilotage d'une application informatique permettant d'intégrer les nouvelles compétences en matière de lutte contre l'habitat indigne. 5 postes de reconversion au profit des ASP inaptes sont créés à la direction de l'urbanisme (DU).

Au total, 11 créations et 32 redéploiements sont enregistrés sur cette fonction.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives à l'aménagement et à l'habitat s'élèvent à 94,8 M€, en baisse de 4,5 M€ par rapport au BP 2017.

71 M€ sont consacrés à l'aménagement des territoires en 2018. Cette inscription regroupe les crédits relatifs aux espaces verts (15,6 M€), à l'éclairage (35,5 M€), aux opérations d'aménagement (15 M€) et à la politique de la ville (4,9 M€).

Au sein des **espaces verts urbains**, qui représentent 15,6 M€ au BP 2018, l'entretien constitue l'essentiel des dépenses de la direction des espaces verts et de l'environnement. Ces dépenses s'élèvent à 12,2 M€ pour 2018 (dont 3,9 M€ pour les parcs et jardins et 3,7 M€ pour les arbres et bois), soit une baisse de 1,8 M€ par rapport au BP 2017. Cette baisse s'explique notamment par des économies sur l'entretien des bâtiments afin d'ajuster les crédits aux dépenses constatées (- 0,3 M€), ainsi que par le transfert à Eau de Paris, au 1^{er} janvier 2018, de la maintenance des fontaines à boire (- 0,3 M€), et le transfert à la DPSP de crédits liés au frais de nettoyage des vêtements des agents qui lui sont désormais rattachés dans le cadre de la mise en place de la brigade de lutte contre les incivilités (- 0,1 M€). Une part de ces crédits d'entretien est également allouée au plan d'action contre les rats, pour 0,1 M€. Enfin, 3 M€ sont consacrés aux dépenses d'arrosage.

35,5 M€ sont consacrés aux dépenses liées à **l'éclairage public**, en repli de 1,1 M€ par rapport au BP 2017, compte tenu notamment des économies réalisées sur les lignes « consommation électrique » (- 0,5 M€) et du transfert vers le budget d'investissement de dépenses liées aux journaux électroniques d'information (JEI) (- 0,6 M€).

Les dépenses de fonctionnement relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 15 M€, soit une baisse de 2,3 M€ par rapport à l'inscription en 2017. Elles incluent :

- l'entretien des équipements publics et du Forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement du site, pour un montant total de 5 M€ en baisse de 1,2 M€ par rapport au BP 2017 ;
- des subventions versées au titre du soutien aux organismes publics d'urbanisme à hauteur de 8,6 M€ dont 5,9 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), 2,4 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal et 0,25 M€ pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ;
- des frais d'études et des charges de fonctionnement concernant les appels à projets urbains pour 1,4 M€.

La **politique de la ville** bénéficie de 4,9 M€ correspondant à la reconduction de l'inscription au budget primitif 2017. Le principal poste de dépense correspond aux versements de subventions aux associations, acteurs de terrain de la politique de la ville.

Les politiques de l'habitat sont composées essentiellement de la gestion du parc privé de la collectivité, des aides au secteur locatif ainsi que des honoraires du compte foncier logement (cf. partie investissement ci-dessous). Les dépenses prévues en leur faveur au BP 2018 s'élèvent à 16,7 M€.

La **gestion du parc privé** de la collectivité représente un budget de 6,2 M€, soit une diminution de 0,5 M€ par rapport au BP 2017. Les dépenses liées à la gestion du domaine intercalaire de la collectivité parisienne traduisent l'effort de soutien à la politique de valorisation du patrimoine de la Ville dans la gestion des biens en attente d'affectation durable auprès de bailleurs ou de directions de la Ville.

Les **aides au secteur locatif** s'élèvent à 6,3 M€ au BP 2018. Ces aides continuent de couvrir le dispositif « Multiloc » et « Louez solidaire » (0,7 M€) ainsi qu'un ensemble de subventions aussi bien aux associations du secteur (2,1 M€) qu'aux opérations d'amélioration de l'habitat (3,4 M€).

La politique parisienne d'amélioration de l'habitat privé

Depuis 2016, la collectivité parisienne a entrepris de rationaliser ses dispositifs d'amélioration de l'habitat selon leur thématique : la lutte contre l'habitat fragile et dégradé puis l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OAH) 4 et les deux concessions d'aménagement avec la Soreqa constituent les principaux outils du premier volet de cette politique publique.

D'une part, l'OAH consiste en une assistance technique, administrative et financière gratuite en direction des immeubles les plus dégradés et permet notamment l'apport de subventions majorées facilitant la réalisation de travaux. La Ville missionne un opérateur pour chaque immeuble repéré afin d'en accompagner les propriétaires. Peuvent bénéficier des aides financières les propriétaires occupants (sous conditions de ressources), les propriétaires bailleurs mettant en œuvre des loyers maîtrisés et, dans certains cas, les syndicats de copropriétaires pour des travaux en parties communes et privatives. Au titre de l'année 2018, il est prévu une subvention de fonctionnement de 1,3 M€ pour la rémunération des deux opérateurs animant ce dispositif.

D'autre part, le premier traité de concession d'aménagement (TCA), confié par la collectivité parisienne à la Soreqa depuis 2010, a pour objectif de traiter les situations d'habitat indigne par l'appropriation publique d'immeubles aux fins de création de logements sociaux. Au titre de l'année 2018, il est prévu de subventionner la Soreqa à hauteur de 9,4 M€ en investissement. Par ailleurs, en novembre 2016, une deuxième concession d'aménagement a été confiée à la Soreqa afin de lutter contre les situations d'habitat indigne dans le diffus, notamment les anciennes chambres de service, et de créer de nouveaux logements sociaux, en regroupant ces chambres de service et éventuellement d'autres lots inoccupés sous les toits. Au titre de l'année 2018 et de cette nouvelle concession, il est prévu de subventionner la Soreqa à hauteur de 3,7 M€ en investissement.

Le plan « Eco-Rénovons Paris : objectif 1 000 immeubles » constitue le principal outil du second volet de la politique parisienne d'amélioration de l'habitat privé, soit l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments.

Le plan « Eco-Rénovons Paris : objectif 1 000 immeubles » vise à sensibiliser les copropriétés parisiennes aux enjeux de la lutte contre la précarité énergétique dans la poursuite des objectifs du plan climat. Il se présente comme un appel à candidature adressé aux copropriétés volontaires pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement. Elles bénéficient ainsi d'aides spécifiques pour engager des travaux de rénovation thermique du bâti, notamment en favorisant les projets de végétalisation ou en permettant la surélévation lorsque c'est possible. Au titre de l'année 2018, il est prévu 1,6 M€ en fonctionnement pour la rémunération de l'opérateur et 7,9 M€ en budget d'investissement pour le versement des aides aux copropriétés lauréates, pour une dépense estimée à 3,9 M€ en crédits de paiement.

Les aides à l'accession à la propriété sont prévues à hauteur de 0,05 M€.

0,16 M€ sont destinés au financement des **aires d'accueil des gens du voyage**. Cette dépense est composée de contrats de prestations de services, notamment pour la gestion de l'aire d'accueil située dans le Bois de Vincennes et de celle implantée dans le Bois de Boulogne, dont l'ouverture est prévue en 2018.

Le budget 2018 reconduit l'enveloppe consacrée à la catégorie **logement social** avec 0,25 M€ qui se répartissent entre 0,1 M€ à destination des relations avec les bailleurs sociaux et 0,15 M€ inscrits en étude et recherches de la maîtrise d'œuvre urbaine et social.

La rubrique **réserve foncière**, qui contient les honoraires du compte foncier logement et l'ex-enveloppe d'indemnisation de la commission de règlement amiable (CRA) de l'opération des Halles s'élève à 3,8 M€ au BP 2018, en baisse de 4 M€ par rapport au BP 2017, du fait de l'achèvement de l'opération d'aménagement des Halles.

Enfin, les **services communs et autres dépenses liées à la politique de l'habitat** représentent 7 M€.

Le budget dédié aux **équipements de voie publique** s'élève à 0,3 M€, en baisse de 0,6 M€ par rapport au BP 2017. Ces dépenses sont consacrées aux locations mobilières pour les Journaux Électroniques d'information (JEI). Leur baisse tendancielle est liée à leur transfert sur le budget d'investissement (cf. paragraphe sur éclairage public).

Les **services communs** de la direction du logement et de l'habitat (DLH), de la direction de l'urbanisme et de la direction des espaces verts et de l'environnement représentent un montant de 6,7 M€ au BP 2018, en hausse de 3 % par rapport au BP 2017. Cette hausse s'explique par un redéploiement des dépenses informatiques de la DSTI vers la direction de l'urbanisme ainsi que par la prise en compte des dépenses liées à l'organisation de deux « journées des gardiens ».

Recettes

Les recettes de cette politique s'élèvent au total à 387,6 M€ et sont pour l'essentiel constituées de recettes au titre de l'habitat et du logement (79,7 %), de recettes liées aux opérations d'aménagement (19 %), des recettes liées aux espaces verts urbains (1 %) et d'autres recettes d'aménagement (0,3 %).

Les recettes relatives à **l'habitat et au logement** s'élèvent à 309 M€ au BP 2018, en repli par rapport à l'inscription 2017 (- 66 M€). Cette baisse des recettes s'explique essentiellement par la diminution du montant des loyers capitalisés perçus, du fait de la diminution du nombre de conventionnements et, dans une moindre mesure, par une réduction des revenus des immeubles.

Les **loyers capitalisés** issus du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux sont en diminution pour atteindre 224,9 M€ en 2018, contre 292,3 M€ au BP 2017. Ces prévisions de recettes intègrent notamment :

- 112,6 M€ de recettes restant à percevoir de Paris Habitat au titre de la campagne de conventionnement de 2017 ;
- 49,4 M€ de recettes restant à percevoir d'Élogie-Siemp ;
- 62,9 M€ de recettes liées au transfert aux bailleurs, en vue de la réalisation d'opérations de logement social, des immeubles que la Ville préempte sur son territoire à partir du compte foncier logement.

La perception des loyers capitalisés en recettes de fonctionnement fait l'objet d'une délibération spécifique soumise au Conseil de Paris, détaillant la procédure comptable et les conventionnements pris en compte.

En quoi consiste le conventionnement de logements privés gérés par les bailleurs sociaux ?

Par ces opérations de conventionnement, les logements encore gérés dans le parc privé des bailleurs sociaux basculent dans leur parc social, ce qui permet aux bailleurs de concentrer leur activité sur leur mission première de soutien au logement social. Elles contribuent à l'atteinte de l'objectif de 25% de logements sociaux, fixé par la loi « solidarité et renouvellement urbain » en augmentant le nombre de logements du parc social et de l'objectif de la mandature d'une production nouvelle de 10 000 logements par an, dont au moins 7 000 logements sociaux.

Sans altérer la capacité d'autofinancement des bailleurs, ces opérations renforcent la protection des locataires puisque ces logements deviennent durablement ancrés dans la réglementation applicable aux logements sociaux (abaissement des loyers, éligibilité à l'aide personnalisée au logement).

La Ville confie ainsi aux bailleurs des droits réels sur ces logements via des baux emphytéotiques de longue durée en contrepartie du versement de loyers.

Les **recettes de loyers (hors loyers capitalisés)** sont inscrites à hauteur de 78,5 M€ au BP 2018, en hausse de 2,5 M€ par rapport au BP 2017, en raison de la perception de loyers annuels exceptionnels à hauteur de 18,5 M€, notamment le loyer de la fondation Pinault (7,5 M€) et le bail emphytéotique de la rue de Coulanges, (pour 11 M€).

Ces recettes comportent également un montant de 5 M€ correspondant à la perception par la Ville des dividendes de la RIVP, similaires à la recette perçue en 2017.

78,6 M€ sont inscrit en recettes au BP 2018 au titre de la politique **d'aménagement des territoires**.

Les recettes liées aux **opérations d'aménagement** représentent 72,2 M€ et recouvrent les excédents des opérations d'aménagement urbain concertés (ZAC) perçues par la Ville. Ce montant diminue de 31,1 M€ par rapport au BP 2017, en lien avec le calendrier des opérations.

0,6 M€ sont prévus en recettes de la **politique de la ville**. Ces recettes se composent de 0,5 M€ d'autres produits exceptionnels et de 0,1 M€ de fonds européens.

Enfin, les **recettes liées aux espaces verts urbains** s'élèvent à 5,3 M€ en 2018 et progressent de 0,3 M€ par rapport à 2017. Elles sont essentiellement liées au remboursement des travaux pour compte de tiers (1,9 M€) et aux redevances versées par les fermiers et concessionnaires (3,4 M€).

Les **autres recettes d'aménagement** représentent 0,5 M€ au BP 2018.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les actions en faveur de **l'habitat et du logement** se voient allouer une enveloppe de 290,7 M€, en hausse de 2,8 % par rapport au BP 2017. 262,4 M€ sont ainsi inscrits pour le logement social, répartis entre 174,3 M€ de subventions versées aux bailleurs sociaux et 88,1 M€ de crédits délégués par l'État.

Afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement social, il convient de valoriser également les acquisitions foncières dédiées à ce secteur, qui s'élèveront à 142 M€ pour 2018. Ainsi, le budget d'investissement total alloué au logement social pour 2018 est de 404,4 M€.

19,5 M€ sont prévus pour l'aide au secteur locatif, dont 18,6 M€ pour l'amélioration de l'habitat privé, soit une hausse de 8,2 M€ par rapport à l'exercice précédent. Ces dépenses sont concentrées sur les aides à l'éradication de l'habitat insalubre (9,4 M€) et la rénovation de logements privés (7,5M€). Le plan de transformation de 1000 chambres de bonnes bénéficie à ce titre de la même enveloppe que lors de l'exercice précédent, soit 1,7 M€.

Enfin, 0,9 M€ sont dédiés au soutien au dispositif Multiloc'.

6,8 M€ sont alloués pour l'entretien du parc privé de la collectivité, dont 3 M€ pour les démolitions sur le campus Condorcet et 2 M€ pour les travaux dans les immeubles communaux et copropriétés.

Une enveloppe de 2,2 M€ est prévue pour l'aide à l'accession à la propriété privée grâce au prêt à taux zéro « Paris logement ».

L'aménagement et les services urbains représentent 204,4 M€ contre 233,4 M€ lors du précédent BP. Cette baisse résulte de la diminution des paiements liés à l'opération des Halles.

Les opérations d'aménagement sur la voirie représentent 56,2 M€, dont 9,2 M€ pour les opérations d'entretien courant et localisé. 47 M€ sont ainsi dédiés à la réalisation d'aménagements sur la voirie, parmi lesquels on retrouve notamment l'aménagement des grandes places (8,8 M€), les interventions aux abords des zones Paris Nord Est (5,6 M€) et Clichy-Batignolles (4,7 M€), la rénovation de l'avenue du Général Leclerc dans le 14^{ème} arrondissement (2,3 M€), de la Porte de Montreuil dans le 20^{ème} (2 M€), l'aménagement du boulevard de Belleville à la lisière des 11^{ème} et 20^{ème} arrondissements (1,5 M€) ou du boulevard et du carrefour de la Chapelle dans le 18^{ème} arrondissement (1,5 M€). Ces opérations permettront de remodeler le Paris de demain, avec des aménagements réservant plus d'espaces aux piétons et aux circulations douces, tout en introduisant davantage de végétalisation.

Les opérations d'urbanisme et les participations aux zones d'aménagement concerté rassemblent 82,3 M€, dont 80,3 M€ pour les participations aux grands projets d'aménagement, avec principalement, 34,9 M€ pour Clichy-Batignolles (17^{ème}), 7,1 M€ pour la réalisation d'un pont-rail pour la gare Rosa Parks (19^{ème}), 5,9 M€ pour Paris Rive Gauche (13^{ème}), 3 M€ pour le Triangle Evangile (19^{ème}) et 2 M€ pour la Porte de Vincennes (12^{ème} et 20^{ème}). 1,5 M€ sont dédiés aux études, 0,9 M€ aux frais de notaires et 0,5 M€ au subventionnement de projets.

L'entretien des espaces verts et des parcs et jardins se voit consacrer 34 M€, dont 14,5 M€ pour les nouveaux projets de parcs et jardins, dont la poursuite des réalisations du parc Martin Luther King dans la ZAC Clichy-Batignolles (17^{ème}), de la forêt linéaire (19^{ème}), du jardin rue des Poissonniers (18^{ème}) ou du jardin Truillot (11^{ème}). 13,3 M€ sont alloués aux espaces verts, dont 6,5 M€ pour l'entretien courant. Les projets concernent également la mise en œuvre de l'objectif de 100 hectares de toitures et murs végétalisés (3,5 M€) ainsi que les travaux d'aménagement de la petite ceinture (1M€). Enfin, un budget de 6,1 M€ sera consacré à l'entretien des bois parisiens, au remplacement des arbres d'alignement et à la plantation de nouveaux arbres.

Enfin, 15 M€ sont dédiés à l'opération des Halles (contre 50 M€ en 2017), 12,1 M€ à l'entretien de l'éclairage public, 3,6 M€ au fonctionnement des services communs et 0,3 M€ à l'électrification.

Les acquisitions foncières s'établissent à 174,5 M€. Les acquisitions foncières pour le logement s'élèvent à 142 M€. Les besoins en acquisitions foncières pour les équipements ou les services centraux sont moindres par rapport à l'exercice précédent, et s'établissent à 32,4 M€.

0,6 M€ sont dédiés à la **politique de la ville** avec le subventionnement de projets (0,4 M€) et les travaux d'entretien et d'équipement des locaux (0,2 M€).

Enfin, les **services communs** se voient allouer 0,2 M€ répartis entre les investissements nécessaires à l'élaboration des documents d'urbanisme (0,1 M€) et l'équipement des services centraux (0,1 M€).

Recettes

La politique de l'aménagement des territoires et l'habitat apportera des ressources propres d'investissement à hauteur de 406,3 M€. 307 M€ de recettes foncières sont prévues au budget primitif 2018, dont 88,3 M€ pour la cession du secteur Pershing, dans le cadre de l'appel à projet « Réinventer Paris » et 133,2 M€ au titre de la cession de l'immeuble Morland, prévue initialement en 2017.

88,2 M€ sont attendus pour les remboursements de l'État au titre de sa compétence déléguée en matière d'aides à la pierre et viennent couvrir la dépense équivalente.

Enfin, les taxes d'aménagement et la dépose des terrasses et dispositifs publicitaires non autorisés sont estimées à 7,1 M€.

6) Action économique

<i>en M€</i>	BP 2017 (nouveau périmètre)	BP 2018 (nouveau périmètre)
Dépenses de fonctionnement <i>dont masse salariale</i>	49,8 M€ 10 M€	41,4 M€ 10,2 M€
Dépenses d'investissement	42,2 M€	31,8 M€
Recettes de fonctionnement	82,7 M€	81,2 M€
Recettes d'investissement	6,5 M€	0,1 M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Pour l'exercice 2018, le budget de fonctionnement consacré à l'action économique s'élève à 41,4 M€, dont 10,2 M€ au titre de la masse salariale.

Aucune création et aucun redéploiement ne sont enregistrés sur cette fonction.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action économique sur le territoire parisien s'élèvent à 31,2 M€, en retrait de 5,6 M€ (- 15,2 %) par rapport au BP 2017.**

L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire représentent le premier poste de dépenses avec 12,4 M€ de crédits ouverts au BP 2018, soit un recul de 1,2 M€ (- 7,6 %) par rapport au BP 2017.

Cette évolution s'explique par une priorisation des dépenses en faveur de l'emploi. Les crédits de formations pour l'emploi s'établissent à 6,4 M€, les subventions versées pour l'accès à l'emploi à 2,6 M€ et le dispositif d'accompagnement des artistes à 2,3 M€.

Parallèlement, certains dispositifs prioritaires voient leurs objectifs augmenter en 2018. Ainsi, le dispositif « Premières heures », mené en partenariat avec l'association Emmaüs Défi, se voit allouer 0,5 M€ pour atteindre l'objectif de 400 personnes prises en charge. De même, face au succès du démarrage de l'expérimentation, le dispositif « Territoire zéro chômeur » bénéficie de 0,3 M€ pour atteindre l'objectif de 100 personnes suivies.

Les dépenses de fonctionnement liées au **développement touristique** représentent 6 M€ au BP 2018, soit un recul de 3,2 M€ par rapport au BP 2017. Cette baisse porte sur la subvention versée à l'office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP). Cette évolution résulte pour 2 M€ de la non reconduction du plan de relance exceptionnel du tourisme, dans un contexte de reprise marquée de la fréquentation touristique sur le territoire parisien en 2017. Elle traduit par ailleurs l'amorce d'une rationalisation de l'organisation de l'OTCP, notamment de ses points d'accueil.

3,4 M€ sont prévus au titre des dépenses liées à **l'industrie et l'artisanat**, en recul de 0,2 M€ par rapport au BP 2017. Ces dépenses traduisent l'effort de soutien aux commerçants et aux métiers d'art. Elles comprennent une enveloppe de 0,05 M€ consacrée aux illuminations de fin d'année. Les subventions versées dans le cadre du plan d'aide aux kiosquiers déployé en 2017 sont ajustées au besoin réel constaté sur un an.

Les dépenses liées à la **recherche et à l'innovation** représentent 2,8 M€, en baisse de 1,3 M€ par rapport au BP 2017. Cette évolution s'explique, pour 0,8 M€, par le transfert du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement du programme « Émergence(s) ». Les subventions versées en soutien aux structures de recherche s'élèvent à 1,5 M€ en 2018. 0,8 M€ sont alloués à l'Institut d'Études Avancées et 0,04 M€ pour les associations animant des incubateurs et pépinières d'entreprises. Les dépenses d'innovation reculent pour leur part de 0,3 M€ par rapport au BP 2017.

Les dépenses en faveur des **structures d'animation et de développement économique** totalisent 2,5 M€ au BP 2018, dont 2,4 M€ consacrés au soutien à l'organisme Paris&co. Le recul de cette inscription par rapport au BP 2017 (-0,4 M€) s'explique par une mesure de périmètre. En effet, la gestion du dispositif « .paris » est transférée de la direction de l'attractivité économique (DAE) vers la direction de la communication (DICOM).

Les dépenses consacrées aux **services communs** diminuent de 0,2 M€ pour atteindre 0,6 M€ au BP 2018, en lien avec le rythme d'exécution réel des contrats de prestations de services.

0,7 M€ sont alloués au **rayonnement et à l'attractivité du territoire**. Ces dépenses correspondent à la prise en charge de l'organisation de la Foire du trône et de la Fête à Neu-Neu, incluant les dépenses de secourisme afférentes.

Les **autres actions** atteignent 2,7 M€, en stabilité par rapport à 2017, et concernent notamment les subventions versées aux syndicats.

Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à l'action économique s'élèvent à 81,2 M€ au BP 2018, en diminution de 1,9 % par rapport au BP 2017 (- 1,3 M€).

Les recettes en lien avec l'industrie, le commerce et l'artisanat s'élèvent à 75,8 M€, soit un montant stable par rapport au BP 2017. Ces recettes sont principalement constituées des droits de terrasses (47,2 M€, en diminution de 0,2 M€ par rapport au BP 2017) et de recettes liées aux activités commerciales sur l'espace public (12,7 M€, stable par rapport au BP 2017). Les inscriptions concernant la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et les redevances perçues auprès des concessionnaires des marchés sont reconduites au niveau du BP 2017, soit respectivement 9 M€ et 3,8 M€.

Les recettes perçues au titre des revenus des immeubles d'activité économique représentent 2,2 M€.

Les recettes liées aux fêtes foraines et attractions représentent 3,1 M€, en diminution de 0,6 M€ par rapport à 2017. Cette inscription tient compte de l'arrêt du marché de Noël,

suite à la décision de la municipalité de ne pas reconduire la convention d'occupation du domaine public, arrivée à échéance en 2017.

Enfin, les recettes provenant du soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire sont évaluées pour 2018 à 0,05 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

L'investissement pour l'action économique représente 31,8 M€ dans le BP 2018.

13,4 M€ sont consacrés à la recherche et à l'innovation.

5 M€ sont destinés au fonds de soutien à la recherche et 1,5 M€ au financement du programme « Émergence(s) », qui soutient les projets de recherche innovants présentés par de jeunes chercheurs.

1,2 M€ sont également prévus pour la création de logements pour les chercheurs dans la cité universitaire internationale de Paris (CUIP). Les dépenses de soutien à la recherche atteignent ainsi 7,7 M€, contre 6,3 M€ au BP 2017. Concernant l'innovation, 5,7 M€ de subventions sont prévues pour les expérimentations dans le cadre du plan stratégique « Paris intelligente et durable ».

9,7 M€ sont consacrés à l'innovation économique.

Ces investissements en faveur de structures d'animation et de développement économique regroupent 5 M€ pour le soutien aux pépinières d'entreprises, dont l'Arc de l'innovation, 3 M€ pour le fonds de soutien aux entreprises innovantes Paris Innovation Amorçage (PIA), 1,3 M€ pour le soutien aux projets collaboratifs et 0,4 M€ pour le subventionnement de l'agence d'innovation Paris Région Lab.

5,7 M€ sont dédiés aux actions sectorielles en faveur de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique.

Les dépenses de modernisation et de développement des marchés parisiens regroupent 3,8 M€. Par ailleurs, le dispositif « Contrat Paris Commerces » destiné à permettre la redynamisation commerciale de 12 périmètres prioritaires fortement touchés par la vacance, la mono-activité ou l'absence de commerce de proximité poursuit son déploiement. Le soutien à l'industrie et à l'artisanat représente 1,5 M€, notamment par la rénovation des ateliers d'artistes « Les Frigos » récemment acquis (0,9 M€) ou le soutien aux librairies, disquaires et galeries (0,4 M€). Enfin, 0,2 M€ sont prévus pour le développement touristique et 0,1 M€ pour les étalages et les terrasses.

L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire se voit consacrer 2,5M€.

Ces crédits sont répartis entre 1 M€ pour les travaux de la maison des économies sociales et solidaires, 0,8 M€ de prêts d'honneur et 0,6 M€ pour le soutien à la Bourse du travail.

En outre, 0,4 M€ seront alloués au rayonnement et à l'attractivité du territoire parisien, via le soutien à l'organisation des grands événements et de foires, comme la rénovation des sous-postes électriques de la Pelouse de Reuilly ou les illuminations des Champs-Élysées.

Enfin, les dépenses pour les services communs sont estimées à 0,1 M€.

Recettes

0,1 M€ est attendu pour les recettes de l'action économique.

7) Environnement

<i>en M€</i>	BP 2017	BP 2018
Dépenses de fonctionnement	652,6 M€	649,2 M€
 <i>dont masse salariale</i>	311,1 M€	310,4 M€
Dépenses d'investissement	66,9 M€	87,3 M€
Recettes de fonctionnement	767 M€	766,8 M€
Recettes d'investissement	-	2,9 M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Pour l'exercice 2018, le budget de fonctionnement consacré à l'environnement s'élève à 649,2 M€, dont 310,4 M€ au titre de la masse salariale.

S'agissant de la direction de la propreté et de l'eau (DPE), le budget 2018 prévoit 8 nouveaux postes pour développer la mécanisation et renforcer les moyens de propreté, ces derniers augmentant significativement en 2018 avec l'arrivée de nouveaux engins plus performants.

Enfin, la mise en œuvre du programme « LIFE C-LOW-N Asphalt » relatif à un projet de revêtement routier phonique et thermique, sélectionné par la Commission européenne et mené en partenariat avec Bruitparif et des entreprises spécialisées, nécessite la création de 0,5 poste à la direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE), qui en assurera le pilotage.

Au total, 8,5 créations et 10 redéploiements sont enregistrés sur cette fonction.

Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié à ce secteur s'établit à 338,7 M€, en baisse de 0,8 % par rapport à l'inscription au BP 2017 (- 2,8 M€).

Les dépenses liées aux **actions en matière de déchets et de propreté urbaine** progressent de 0,4 % par rapport au BP 2017, pour atteindre 256,4 M€, principalement sous l'effet du renforcement des prestations de nettoyage et de propreté urbaine.

Le premier poste de dépenses concerne les **dépenses de tri, de valorisation et de traitement des déchets**, pour un montant de 108 M€ (contre 108,4 M€ au BP 2017). Les crédits consacrés aux espaces de tri progressent de 0,3 M€ par rapport au BP 2017, pour atteindre 5,9 M€ en 2018 conformément à la mise en œuvre des mesures visant à renforcer

le tri à Paris. La contribution versée au SYCTOM recule pour sa part de 0,7 M€ et s'établit à 102,1 M€, du fait de la diminution attendue des tonnages de déchets collectés.

L'inscription prévue pour la **collecte des déchets** représente 86 M€, en léger recul (0,2 M€) par rapport au BP 2017. Elle recouvre les marchés relatifs à la collecte, dont 56,1 M€ pour la collecte privée des ordures ménagères et des multi-matériaux, 13,8 M€ pour la collecte des corbeilles de rue, 10 M€ pour la collecte du verre, 4,7 M€ pour la mise à disposition de bacs de collecte, 0,8 M€ pour la collecte bio-déchets et 0,5 M€ pour la collecte pneumatique.

Enfin, les **actions en matière de propreté** s'élèvent à 45,5 M€, en hausse de 3,3 M€ par rapport au BP 2017 conformément au plan de renforcement de la propreté. Elles recouvrent les contrats de prestation des sanisettes (18,5 M€), le nettoyage mécanique (15,6 M€), les autres prestations de propreté urbaine et de nettoyage (4,9 M€), l'enlèvement des graffitis (4,3 M€), le nettoyage des berges de Seine (1,3 M€), ainsi que les marchés de nettoyage assurés par des entreprises d'insertion dans les arrondissements (0,8 M€).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de marché en matière de déchets et de propreté urbaine entre 2017 et 2018.

Dépenses de marché de collecte, de propreté et de tri, du BP 2017 au BP 2018 (en euros)

Libellé	BP 2017	BP 2018	Évolution
Collecte privée ordures ménagères et multi matériaux	55 879 000	56 100 000	0,4%
Collecte et entretien corbeilles de rue	13 273 000	13 769 556	3,7%
Collecte du verre	9 965 000	10 000 000	0,4%
Mise à disposition de bacs de collecte	5 000 000	4 740 000	-5,2%
collecte des bio-déchets	1 529 000	832 500	-45,6%
Collecte pneumatique des ordures ménagères	540 000	520 000	-3,7%
Total - Collecte des déchets	86 186 000	85 962 056	-0,3%
Nettoieement mécanique	14 490 000	15 600 000	7,7%
Enlèvement des graffitis	4 556 239	4 279 020	-6,1%
Prestations de nettoyage et de propreté urbaine	2 027 600	4 902 700	141,8%
Nettoieement des Berges de Seine	1 300 000	1 344 000	3,4%
Total - Propreté urbaine	22 373 839	26 125 720	16,8%
Déchetteries et objets encombrants	5 589 000	5 901 825	5,6%
Total - Tri, valorisation et traitement des déchets	5 589 000	5 901 825	5,6%
Total	114 148 839	117 989 601	3,4%

Le périmètre de dépenses retenu par l'état spécial sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), annexé au BP 2018, est plus large que l'ensemble des dépenses mentionnées ci-dessus. L'état spécial retient en effet, pour un montant total de 478,3 M€, l'ensemble des dépenses affectées à la collecte, soit :

- Les **dépenses de collecte proprement dites** : **242,8 M€ au BP 2018** qui valorisent les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la DPE contribuant à la collecte, masse salariale incluse, les valeurs locatives des bâtiments utilisés par la DPE pour la collecte (bureaux, locaux sociaux, garages, ateliers) ainsi que les dépenses de

fonctionnement et d'investissement des fonctions support municipales **s'élevant à 56,4 M€** ;

- Les **dépenses des directions opérationnelles incluses dans la chaîne de collecte** de déchets à hauteur de **77,1 M€** au BP 2018 ;
- Les **dépenses de traitement des déchets** : **102,1 M€** au BP 2018 correspondant à la contribution au SYCTOM.

Enfin, 16,9 M€ sont consacrés aux **services communs de la propreté**, dont 9,9 M€ pour l'entretien et la maintenance des véhicules et de transport, ainsi que 7 M€ consacrées à l'outillage, aux équipements ainsi qu'aux locaux et terrains.

Le deuxième poste de dépenses correspond aux **services communs** de la fonction « environnement » pour 54,2 M€, en diminution de 1,9 M€ par rapport au BP 2017. Cette diminution résulte, d'une part, des économies réalisées sur les dépenses de **fluides** des bâtiments administratifs et des équipements de proximité de la Ville. Cette démarche s'appuie sur les contrats de performance énergétique (CPE), l'action des ambassadeurs de l'énergie (postes nouvellement créés et dotés par reclassement) et l'accélération des travaux sur les chaufferies. Les dépenses de fluides diminuent ainsi de 1,2 M€ par rapport au BP 2017, pour s'établir à 52,7 M€. Celles-ci se décomposent en 38,6 M€ pour l'énergie-électricité, 12,7 M€ pour le chauffage urbain, 1 M€ pour l'eau et l'assainissement et enfin 0,4 M€ pour les combustibles et la maintenance.

D'autre part, les dépenses concernant les services supports de la DPE diminuent de 0,7 M€ par rapport au BP 2017 et s'établissent à 1,5 M€.

Les actions menées en matière de **gestion des eaux** représentent 25 M€, en léger recul (0,5 M€) par rapport au BP 2017. Ce recul s'explique par la baisse de la contribution de la Ville au budget de l'établissement public territorial de bassin Seine-Grands Lacs (5 M€, soit -0,2 M€ par rapport au BP 2017) et par le transfert des dépenses d'entretien des fontaines Wallace à Eau de Paris (0,3 M€) à compte du 1^{er} janvier 2018.

La part la plus importante de l'enveloppe correspond à la contribution obligatoire du budget général au budget annexe de l'assainissement, au titre de la gestion des eaux pluviales. Celle-ci est reconduite au niveau du BP 2017 (20 M€).

2,7 M€ sont également prévus pour les **actions transverses**, dont 1,6 M€ pour le plan climat et 0,7 M€ pour le plan local de prévention des déchets.

Enfin, 0,4 M€ sont prévus au BP 2018 afin de financer des **actions de lutte contre la pollution**.

Recettes

Les recettes de fonctionnement inscrites au titre de l'environnement s'établissent à 766,8 M€ au BP 2018, à un niveau globalement stable (-0,03 %) par rapport au BP 2017.

En leur sein, les recettes relatives aux déchets et à la propreté s'élèvent à 605,1 M€, en progression de 4,1 M€ par rapport au BP 2017.

Au sein de ce montant, les recettes liées à la **collecte de déchets** représentent 495,2 M€, dont 476,3 M€ au titre de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**, en hausse de 5,4 M€ par rapport au BP 2017 sous l'effet de l'évolution des bases fiscales. Le produit de la **redevance relative aux déchets non ménagers (DNM)** s'élève pour sa part à 18,7 M€, en baisse de 1,2 M€ par rapport au BP 2017, du fait d'une baisse du nombre de contrats accompagnée d'un recul de la recette moyenne par contrat. S'y ajoutent les recettes relatives aux **autres prestations de collecte** pour 0,3 M€ (en recul de 0,1 M€ par rapport au BP 2017).

La propreté urbaine et le nettoyage représentent 104,3 M€ de recettes, dont 104 M€ correspondant à la **taxe de balayage**, qui est stable par rapport à l'inscription 2017, et 0,3 M€ au titre des **autres prestations de propreté urbaine**.

5,4 M€ sont prévus en recette de la part du SYCTOM **au titre de la valorisation des déchets**, soit une hausse de 0,5 M€ par rapport à 2017. Cette hausse s'explique principalement par des recettes plus importantes en provenance de la filière meuble, ainsi que, dans une moindre mesure, par la substitution d'une part des ordures ménagères par les collectes sélectives et les biodéchets.

Enfin, 0,3 M€ sont prévus en revenus des immeubles pour les **locaux et terrains**.

La politique de l'énergie représente pour sa part 111,6 M€ de recettes, en progression de 0,8 M€ par rapport au BP 2017. Ces recettes regroupent la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 70,6 M€, soit une hausse de 0,3 M€, les redevances des concessions de gaz et d'électricité (30,7 M€, en recul de 0,5 M€) et de réseau de chaleur et de froid (10,3 M€, en progression de 1 M€)

29 M€ sont prévus en recettes des services communs, principalement au titre des **fluides des bâtiments** (28,4 M€), correspondant au remboursement des états spéciaux d'arrondissements. Ce montant est en diminution de 9 % par rapport au BP 2017, du fait des économies réalisées sur la consommation des fluides.

Les recettes inscrites au titre des actions en matière de gestion des eaux représentent 19,3 M€, en recul de 1 M€ par rapport à 2017. Elles se composent du remboursement des personnels mis à disposition du **syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)** et de l'institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS) à hauteur de 6,3 M€ (en baisse de 0,5 M€ par rapport à 2017), des remboursements de frais versés par les **budgets annexes de l'assainissement et de l'eau**, pour 7,5 M€ (- 0,5 M€), et des redevances versées par Eau de Paris pour 5,5 M€ (montant stable par rapport au BP 2017).

Les carrières représentent une recette de 1,7 M€, stable par rapport au montant 2017.

Enfin, 0,1 M€ sont attendus au titre des actions transversales. Ce montant correspond au reliquat d'une participation versée par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au titre du programme local de prévention des déchets (PLPD).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Au titre de la fonction « Environnement », 87,3 M€ de crédits d'investissement sont prévus au BP 2018, soit une progression de 20,4 M€ par rapport au BP 2017 (66,9 M€).

La gestion des déchets et de la propreté urbaine représente 48,6 M€.

Avec 31,5 M€, le budget dédié à l'acquisition de véhicules progresse de 9,3 M€ par rapport à l'exercice précédent, afin de poursuivre la modernisation du parc et l'abandon des véhicules à motorisation diesel.

Le montant dédié au plan garages s'établit pour sa part à 9,3 M€, en augmentation de 5,1 M€ par rapport au BP 2017. Les travaux prévus en 2018 concernent notamment les garages de Paris Sud-Ouest et de Clichy.

En outre, 3,9 M€ sont alloués au tri, à la valorisation et au traitement des déchets, soit une hausse de 1,3 M€ par rapport au BP 2017. Ces crédits permettent la création de centres de valorisation et d'apport des encombrants (CVAE), dont celui de Ménilmontant, et le soutien aux recycleries.

Enfin, 1,3 M€ sont dédiés aux investissements améliorant la collecte des déchets (colonnes à verre et systèmes de collecte pneumatique).

Les actions transversales en faveur du plan climat rassemblent 28,5 M€. La modernisation des centres thermiques des bâtiments publics (18,2 M€), les travaux sur les ventilations (4,2 M€), la recherche d'économies d'énergie (3,1 M€) et les améliorations thermiques des bâtiments administratifs (1,4 M€) sont mis en œuvre dans ce cadre.

D'autres actions sont également menées en matière d'agriculture urbaine et d'espaces verts, pour 4,4 M€. 2,3 M€ sont ainsi alloués aux projets d'agriculture urbaine et 0,8 M€ mis en œuvre pour initier la réalisation d'une ferme urbaine sur le toit de la halle fret au sein de la zone d'aménagement Chapelle International. 1 M€ seront dédiés à la prévention contre les rats.

L'aide au développement de véhicules propres représente 2,8 M€, via notamment le versement d'une aide aux Parisiennes et Parisiens.

L'entretien des carrières (2,1 M€) participe à la préservation du **patrimoine naturel et à la gestion des risques technologiques**.

Les actions en faveur de la **gestion de l'eau** regroupent 0,8 M€, répartis entre la conversion de l'arrosage des jardins à l'eau non potable (0,6 M€) et le plan de prévention des inondations (0,2 M€).

Enfin, 0,3 M€ sont alloués pour l'équipement des **services communs**.

Recettes

Au titre des recettes d'investissement, 2,9 M€ sont prévus au BP 2018 au sein de la fonction « Environnement ». Ces recettes comprennent 2,2 M€ provenant des cofinancements d'opérations de collecte, de tri et valorisation des déchets, ainsi que 0,7 M€ de subventions perçues au titre du plan climat.

8) Transports et déplacements

<i>en M€</i>	BP 2017	BP 2018 avant réforme Statut de Paris	Réforme Statut de Paris	BP 2018 avec réforme Statut de Paris
Dépenses de fonctionnement	529,6	562,7	29,5	592,3
<i>dont masse salariale</i>	58,3	58,1	9,4	67,5
Dépenses d'investissement	153	189,5	-	189,5
Recettes de fonctionnement	228,9	410,6	40,6	451,4
Recettes d'investissement	8,8	12,8	-	12,8

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Au BP 2018, le budget de fonctionnement consacré à la politique des transports s'élèvera hors réforme du statut de Paris à 562,7 M€, dont 58,1 M€ au titre de la masse salariale, et à 592,3 M€, dont 67,5 M€ de masse salariale, après intégration des effets de la réforme du statut de Paris.

Pour l'exercice 2018, les dépenses de masse salariale consacrées aux transports s'élèvent à 58,1 M€ hors réforme du statut de Paris et 67,5 M€ en intégrant l'impact de la réforme.

Cette fonction est impactée par le transfert de compétences de la Préfecture de Police, avec l'arrivée à la direction de la voirie et des déplacements (DVD) des agents transférés au titre du stationnement payant et des fourrières (231 agents au titre des fourrières dont 4 postes d'encadrement ainsi que 2 postes de renfort aux fonctions supports).

Outre les effectifs opérationnels transférés et le renforcement des fonctions supports (compensés dans le cadre du protocole financier avec la Préfecture de Police), la réforme du statut de Paris nécessite des réorganisations internes, qui se traduisent par la création de 6 postes à la DVD pour le suivi du marché de contrôle du stationnement payant. En outre, 9 postes d'ASP inaptés sont affectés sur la fonction transports.

A la suite de la réforme des sections territoriales de voirie, 3 requalifications d'emploi de C en B sont proposées pour renforcer l'encadrement fonctionnel des équipes.

Au total, 248 créations et 17 redéploiements sont enregistrés sur cette fonction.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement au titre des transports représentent un budget de 524,8 M€ au BP 2018.

La contribution au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), dont l'identité commerciale est devenue *Ile-de-France Mobilités* (IDFM), demeure le principal poste de dépenses avec une contribution d'un montant de 384,6 M€, en progression de 3 M€ par rapport au BP 2017, mais stable par rapport à l'exécution 2017. Cette hausse correspond à la décision prise par IDFM de revaloriser annuellement la contribution versée par chaque collectivité à hauteur de l'inflation retenue par le projet de loi de finances pour l'année suivante.

Les dépenses qui ont trait à la voirie communale s'élèvent à 82,6 M€, en hausse de 50 M€ par rapport à l'année 2017. La majeure partie de cette hausse (44,1 M€) résulte de la réforme du statut de Paris et de la municipalisation du stationnement, issue de la loi MAPTAM⁹.

Les **dépenses de travaux et d'entretien sur la voirie communale**, qui représentent 20 M€ au BP 2018, en progression de 1,5 M€ par rapport au BP 2017. Elles comprennent notamment les dépenses au titre des travaux pour comptes de tiers (5,7 M€) ; la maintenance des tunnels (1,5 M€), l'entretien délégué (2,5 M€), l'entretien de la chaussée et des trottoirs (1,7 M€); les dépenses de signalétique (1 M€) ainsi que la maintenance et l'approvisionnement en équipements (0,8 M€). Par ailleurs, 1,8 M€ sont destinés aux fournitures de voirie et 1,4 M€ à l'entretien du boulevard périphérique.

À la suite de la réforme du statut de Paris et à la municipalisation du stationnement, les dépenses relatives au **stationnement de surface** atteignent 56,9 M€, soit une progression de 44,1 M€ par rapport au BP 2017. Cette progression s'explique, pour 20,2 M€, par le transfert des dépenses et recettes relatives à l'enlèvement des véhicules gênants (fourrières) de la Préfecture de police vers le budget de la Ville (voir également la partie concernant les recettes de fonctionnement de la présente fonction), pour 15,7 M€, par le financement du marché de contrôle du stationnement payant et, pour 7,9 M€, par la mise en œuvre du forfait post stationnement (FPS). Ce dernier montant recouvre notamment 3,7 M€ versés à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI). Par ailleurs, les dépenses relatives aux modes de paiement du stationnement (maintenance des horodateurs, terminaux à carte bleue, paiement par téléphone mobile, disparition progressive de Paris Carte) progressent de 0,8 M€ par rapport au BP 2017, pour atteindre 9 M€. Les dépenses consacrées à l'entretien des parcs de stationnement des autocars diminuent pour leur part de 0,5 M€, pour un montant de 3,6 M€ au BP 2018.

Enfin, les dépenses liées au **stationnement concédé** représentent 5,7 M€ au BP 2018. Ce poste regroupe les crédits afférents à la gestion des parcs de stationnement exploités par des concessionnaires. Il n'est pas concerné par les réformes susmentionnées mais progresse de 4,5 M€ par rapport au BP 2017. Cette évolution est notamment due à un changement de mode de gestion. En effet, la Ville s'acquitte dorénavant directement de la taxe foncière sur ces parkings, avant d'en percevoir le remboursement par les concessionnaires, alors que jusqu'alors les concessionnaires acquittaient eux-mêmes cette taxe. Le mouvement est donc équilibré en solde.

⁹ Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Les dépenses relatives aux moyens de transport sur route représentent 37,3 M€.

18,1 M€ sont prévus au titre de **Vélib'**, soit une hausse de 1,1 M€ par rapport au BP 2017. Le changement de prestataire, intervenu à l'occasion du renouvellement du marché au cours de l'année 2017, sera effectif au 1^{er} janvier 2018. Dans ce cadre, la contribution de la collectivité parisienne au Syndicat Autolib Vélib' Métropole (SAVM), qui regroupe des collectivités d'Ile-de-France souhaitant étendre le service sur leur commune dans le cadre du contrat Vélib' 2, est estimée à 16,6 M€. En outre, 1,5 M€ sont consacrés au solde du contrat Vélib' 1, qui arrive à terme à la fin de l'année 2017.

13,7 M€ sont dédiés aux transports prévus pour les **personnes à mobilités réduites (PAM)**, soit une moindre dépense de 2 M€ par rapport au BP 2017. Si les coûts du centre d'exploitation et de réservation progressent, du fait du déploiement d'un nouveau logiciel d'exploitation, les dépenses diminuent dans l'ensemble avec la mise en œuvre d'un nouveau marché.

Enfin, les dépenses de **traverses** s'élèvent à 5,5 M€, en léger recul (0,2 M€) par rapport au BP 2017.

Les dépenses de voirie pour le tramway sont reconduites au niveau du BP 2017, soit 0,2 M€.

Les dépenses concernant les haltes fluviales et autres infrastructures fluviales représentent 4,1 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2017. L'entretien et l'exploitation des canaux représente 1,6 M€. 2 M€ concernent d'autre part les taxes et contributions et 0,2 M€ sont prévus pour les services communs.

Les équipements de voirie représentent 8 M€ au BP 2018 en hausse de 0,1 M€ par rapport au BP 2017. La majeure partie de ces dépenses (7,7 M€) concerne l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique. Ce poste regroupe également la maintenance des ascenseurs (0,2 M€) et l'entretien du mobilier urbain (0,1 M€).

Les dépenses liées au maintien de la viabilité de la mobilité sur route et trottoirs en période hivernale représentent 0,2 M€.

Les dépenses au titre des services communs s'élèvent à 5,9 M€, en diminution de 0,4 M€ par rapport au BP 2017.

Elles comprennent d'une part 2,4 M€ au titre des **déplacements**, correspondant aux prestations assurées par les transports automobiles municipaux (1,8 M€, en recul de 0,1 M€ par rapport au BP 2017), aux dépenses de carburant (0,3 M€) et au transport de biens (0,3 M€).

Elles regroupent d'autre part les crédits prévus pour les diverses charges immobilières liées à la fonction transport (1 M€), les frais d'études (0,6 M€), les dépenses relatives à l'information des usagers concernant les chantiers (0,6 M€) ainsi que les dépenses de maintenance et les services supports (1 M€).

Les crédits destinés à l'opération « Paris Respire » s'établissent à 1 M€, en progression de 0,2 M€ par rapport à 2017. 0,4 M€ sont enfin consacrés à des subventions et cotisations, qui

concernent principalement la prévention sur la sécurité routière (journée de formation, intervention à différents événements, formation de jeunes étudiants à la prévention). 0,02 M€ correspondent au versement d'une subvention à l'association des utilisateurs des transports Ile-de-France, regroupant les adhérents franciliens de la fédération nationale des associations d'usagers des transports.

Les recettes

Les recettes liées aux transports représentent 451,4 M€, en hausse de 227,7 M€ par rapport au BP 2017, principalement sous l'effet de la réforme du statut de Paris et la municipalisation du stationnement.

Les recettes de voirie communale s'élèvent à 429,3 M€, en progression 242,8 M€ par rapport au BP 2017.

Les recettes au titre du stationnement de surface s'établissent à 374,3 M€, en progression de 244 M€ par rapport au BP 2017.

Ce montant comprend 333,6 M€ de recettes de droits de stationnement, soit une progression de 203,6 M€ de BP à BP, sous l'effet de la réforme du stationnement.

D'une part, le BP 2018 prévoit 178,1 M€ de recettes perçues directement au titre des droits de stationnement. Ce montant est établi sur la base d'une hausse du taux de respect visiteurs de 10 % à 30 % en moyenne, contre 55% au niveau national, en raison des nouvelles modalités de contrôle et d'une sanction plus dissuasive.

145 M€ de recettes sont à ce titre prévues au titre des forfaits post-stationnement au BP 2018. En effet, la loi du 27 janvier 2014 précitée donne compétence aux communes pour fixer le montant des forfaits post-stationnement et en percevoir le produit à partir du 1^{er} janvier 2018. Ce montant sera supérieur au montant des amendes actuelles. Il sera également différencié selon les zones concernées (50 € pour le centre de Paris et 35€ pour les arrondissements situés en périphérie)¹⁰.

Enfin, 10,5 M€ de recettes sont prévues au titre des droits de stationnement des autocars, soit une inscription proche de la dernière exécution constatée.

Cette rubrique enregistre également les nouvelles recettes de fourrières, pour un montant prévisionnel de 40,6 M€ au BP 2018. Jusqu'à présent titrées par la Préfecture de police, ces recettes seront désormais perçues par la Ville, du fait de la réforme du statut de Paris.

¹⁰ Les montants du forfait post-stationnement ont été établis par la délibération 2017 DVD 14-2° relative à la municipalisation du stationnement payant en 2018, adoptée par les Conseil de Paris des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2017.

Les redevances de stationnement concédé atteignent 41,7 M€, en progression de 7,1 M€ par rapport au BP 2017. Cette progression s'explique par la revalorisation des redevances, mais aussi par le mouvement technique lié au paiement par la Ville de la taxe foncière sur les parkings (voir la partie concernant les dépenses de fonctionnement de la présente fonction). 4 M€ d'augmentation correspondent ainsi au remboursement de cette taxe par les concessionnaires.

Enfin, les recettes liées au patrimoine de voirie s'élèvent à 13,4 M€, en baisse de 8,5 M€, dont 8 M€ du fait de la bascule progressive des comptes de tiers en section d'investissement. Les recettes prévues au BP 2018 regroupent notamment 5,4 M€ attendus sur les droits d'occupation du domaine public, 3 M€ au titre des redevances sur les stations-service, 2,5 M€ de recettes devraient être perçues au titre des prestations du laboratoire d'essais des matériaux de la Ville de Paris et le laboratoire d'essais de la rue (LEM/LER).

Les transports sur route devraient représenter 15,6 M€ de recettes en 2018, en diminution de 20,4M€ par rapport au BP 2017. Dans le cadre du nouveau contrat Vélib', les recettes des usagers seront en effet perçues directement par le syndicat Vélib' Autolib' Métropole (SAVM) qui réalisera les dépenses d'entretien et de maintenance. Cette évolution entraîne un recul de 19,6 M€ des recettes perçues au titre du service Vélib' (3 M€ au BP 2018), expliquant l'essentiel de la variation par rapport au BP 2017.

Cette rubrique comprend également 10 M€ au titre des transports de personnes à mobilité réduite (PAM), qui diminuent de 0,9 M€, en lien avec l'ajustement sur les dépenses.

Elle inclut enfin 1,8 M€ de recettes d'**Autolib** et 0,8 M€ sur les **traverses**.

Enfin, le transport fluvial représente 6,3 M€ de recettes, notamment du fait des remboursements et autres produits collectés par Eau de Paris (4,2 M€) et des droits d'occupation du domaine public fluvial (1,1 M€).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

189,5 M€ de crédits d'investissement sont dédiés aux transports, soit un budget en hausse de 36,5 M€ par rapport au BP 2017. Cette évolution correspond notamment à la montée en charge des chantiers de prolongation des métros et tramways, ainsi qu'à la poursuite du développement du Plan vélo.

La rubrique **transports publics de voyageurs** représente le premier poste de dépenses avec 106,1 M€, contre 84,2 M€ inscrits au BP 2017. Cet effort permettra la poursuite des grands travaux d'extension du réseau de transports collectifs, notamment la ligne de tramway T3 (46,9 M€), la prolongation de la ligne de métro 14 (45,6 M€) et l'adaptation des stations de métro de la ligne 11 (8 M€). 3 M€ sont enfin alloués au développement des bus, dont le Mobilien.

Les crédits d'investissement mobilisés en faveur des **circulations douces** s'élèvent à 37,4 M€ afin de permettre la réalisation de nouvelles pistes cyclables dans le cadre du Plan vélo (21,5 M€) et l'installation des bornes de stationnement de vélo (4,6 M€), de créer de

nouvelles « zones 30 » (10 M€) et d'améliorer le cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite (1,3 M€).

Les **dépenses de voirie** s'élèvent à 38,9 M€ pour l'entretien du patrimoine de voirie et des équipements de stationnement de surface. La mise en conformité des tunnels routiers mobilise ainsi 11,2 M€, et 9,4 M€ sont consacrés aux dépenses récurrentes d'entretien des chaussées, trottoirs et tapis. 6,8 M€ sont prévus pour l'entretien du boulevard périphérique, dont 1,5 M€ pour la mise en œuvre d'enrobés phoniques afin de réduire les nuisances sonores.

Les **infrastructures**, rassemblant les gares et les canaux, se voient consacrer 5,5 M€. L'entretien des canaux mobilise 4,7 M€ au sein de ces crédits, dont 1,6 M€ pour le canal Saint-Martin.

Enfin, les **services communs** sont dotés de 1,3 M€, tandis que le transport de marchandises, grâce à la charte logistique urbaine durable, se voit allouer 0,3 M€.

Recettes

12,8 M€ sont prévus pour les recettes de stationnement liées aux transports en 2018, dont 6 M€ liés aux cofinancements pour les projets de pistes cyclables et de modération de vitesse.

De plus, 4 M€ sont attendus dans le cadre des remboursements pour les opérations réalisées pour le compte de tiers.

9) **Services généraux**

PRECISION METHODOLOGIQUE

La fonction 0 « Services généraux » inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, les « **opérations non ventilables** », imputées en rubrique 01, qui comprennent les dépenses et recettes extra-opérationnelles concourant aux grands équilibres financiers du budget de la collectivité parisienne ainsi que les opérations d'ordre¹¹. Elle comprend également les crédits alloués aux **états spéciaux d'arrondissement (ESA)**, ainsi qu'aux **dépenses et recettes découlant du fonctionnement des services et des équipements**

¹¹ Cependant, tous les montants présentés dans cette partie du rapport sont des dépenses et recettes réelles, l'autofinancement et les opérations d'ordre étant pour leur part détaillées dans la partie III du rapport. Elles correspondent principalement aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment), strictement équilibrées en dépenses et en recettes.

publics de la collectivité. Enfin, cette fonction retrace les crédits relatifs à l'action internationale et à la gestion des fonds européens.

Les flux croisés entre la Ville et le Département ont été neutralisés : il s'agit du remboursement des frais de fonctionnement des groupes d'élus de la Ville au Département (1,4 M€) ainsi que du remboursement de la prime départementale (2,5 M€). Par ailleurs l'opération relative au bail emphytéotique de la Porte de Versailles, équilibrée en dépenses et en recettes, est également neutralisée (11,7 M€).

<i>en M€</i>	BP 2017	BP 2018 sans réforme du statut de Paris	<i>Réforme du statut de Paris</i>	BP 2018 avec réforme du statut de Paris
Dépenses de fonctionnement <i>dont masse salariale</i>	2 363,9 367,9	2 418,4 381,2	19 9,4	2 437,4 390,6
Dépenses d'investissement	185,1	232,9		232,9
Recettes de fonctionnement	5 977,7	5 985,1	0,6	5 985,7
Recettes d'investissement	173,4	178,5		178,5

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Hors réforme du statut de Paris, **le budget de fonctionnement consacré aux services généraux s'élève, en 2018, à 2 418,4 M€**, dont 381,2 M€ au titre de la masse salariale. Après intégration de la réforme, ce budget s'établit à 2 437,4 M€, dont 390,6 M€ au titre de la masse salariale.

La nouvelle nomenclature comptable M57 permet une ventilation plus fine des dépenses de masse salariale dans les politiques publiques. Toutefois, un certain nombre de dépenses de masse salariale restent rattachées à la rubrique des dépenses de personnel non ventilées dans la fonction « Services généraux ».

Sur cette fonction sont ainsi proposées 401,5 créations de postes :

- 170 effectifs sont transférés pour la reprise de la compétence des titres d'identité, auxquels s'ajoutent 228 mois destinés aux renforts temporaires ;
- 28 postes sont créés pour le renforcement des fonctions supports, en lien avec la réforme du statut de Paris ;
- 24 postes sont créés pour la déprécarisation des agents de ménage ;

- 14 postes sont créés pour la délégation aux jeux olympiques et paralympiques ;
- 11,5 postes sont créés pour la reprise des transcriptions des Pacs en mairie suite à la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle. Ce transfert de compétences, non compensé par l'État, se traduira par une charge de plus de 7000 Pacs par an ;
- suite au remaniement de l'exécutif, 10 postes sont créés ;
- 4 autres postes de renforts sont créés dans les directions : 2 renforts à la direction des systèmes et technologies de l'information (DSTI) pour le suivi des réformes du système d'information des ressources humaines, 1 poste à la direction des affaires juridiques (DAJ) pour le suivi des contentieux liés aux changements d'usage des locaux d'habitation, 1 poste à la direction de l'information et de la communication (DICOM) pour le développement des partenariats et la recherche de mécénat ;
- enfin, 140 agents de surveillance de Paris (ASP) inaptes, parmi les 199 transférés de la Préfecture de police, sont répartis sur les directions de la fonction « Services généraux ».

Par ailleurs, des requalifications d'emplois de catégorie C en B vont permettre de renforcer l'encadrement à la direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) au service des cimetières.

86 redéploiements sont également enregistrés sur cette fonction.

➤ **Dépenses extra-opérationnelles**

Le montant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), créé en 2011 suite à la réforme de la taxe professionnelle, est reconduit à hauteur de 898,2 M€, montant stable depuis 2011.

Les dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 575,7 M€, contre 546 M€ au BP 2017. Elles progressent de 5,4 % (+ 30 M€) notamment sous l'effet de la progression de la contribution de la collectivité parisienne au fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF), qui passe de 171,4 M€ à 187,4 M€, et aux fonds de péréquation relatifs aux droits de mutation à titre onéreux (fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et fonds de solidarité des départements) qui s'élèvent à 130,8 M€ au BP 2018 contre 117,8 M€ en 2017 compte tenu de la progression des DMTO entre 2016 et 2017. La participation de Paris au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) devrait s'élever à 201 M€ en 2018, soit un montant stable par rapport au BP 2017, dans un contexte de stabilité des ressources du fonds à 1 milliard d'euros à l'échelle nationale. Le montant des autres fonds (fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France) progresse de 1,2 M€.

La gestion de la dette, qui comprend les charges d'intérêts de la dette, progresse de 9 M€ pour atteindre 146,1 M€.

Les **autres opérations** représentent 11,5 M€, dont 3,4 M€ au titre des frais de fonctionnement de groupes d'élus et 6,7 M€ au titre des restitutions de taxes et prélèvements hors péréquation.

➤ **Dotations aux états spéciaux d'arrondissement**

Les dotations versées aux **états spéciaux d'arrondissement** sont imputées sur la fonction « Services généraux », rubrique « Conseils ». En 2018, elles s'élèvent à 142,3M€, soit une quasi stabilité par rapport au BP 2017.

La dotation de gestion locale s'élève à 130,6 M€ en 2018, stable par rapport à 2017. Ce montant intègre les effets de la réforme des maisons des associations pour les huit premiers arrondissements, qui conduit à un transfert des dépenses afférentes (955 k€) des états spéciaux d'arrondissement vers le budget de la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT).

Cette diminution est compensée par la hausse des autres dépenses liées au fonctionnement des équipements de proximité et par l'intégration de nouveaux équipements dans le périmètre des états spéciaux (murs végétalisés, jardins, fontaines à eau pétillante).

➤ **Dépenses générales de l'administration**

Hors masse salariale et hors réforme du statut de Paris, le budget de fonctionnement consacré **aux dépenses générales de l'administration** s'élève 260 M€, en augmentation de 0,7 % par rapport au BP 2017. Après intégration de la réforme du statut de Paris, il s'élève à 269,5 M€ hors masse salariale, en augmentation de 4,4% par rapport au BP 2017 (+9,6 M€).

Le premier poste de dépenses concerne la **logistique et la gestion immobilière**, à hauteur de 73,9 M€. Ce montant progresse de 8,4 M€ par rapport au BP 2017. Cette augmentation est liée, d'une part, à la réforme du statut de Paris, qui génère 6,9 M€ de dépenses nouvelles pour l'équipement, l'habillement et la prise à bail des nouveaux locaux pour les agents transférés de la Préfecture de police, et, d'autre part, à la centralisation des crédits de nettoyage des locaux sur le budget de la DILT (+4,2 M€).

Hors ces mesures de périmètre, les dépenses diminuent de 2,8 M€ (- 4,3 %) sous l'effet d'une rationalisation des baux gérés par la collectivité parisienne et des opérations d'optimisation des implantations administratives, avec une baisse de 3,5 M€ du **compte locatif** (hors réforme du statut de Paris). L'achat des **vêtements de travail** des agents atteint 6,4 M€ en 2018, soit une hausse de 0,4 M€ hors statut de Paris et de 0,8 M€ avec statut de Paris. Les dépenses relatives aux **transports automobiles municipaux** représentent 6,1 M€, en diminution de 0,1 M€ par rapport à 2017. Enfin, les dépenses d'**affranchissement** atteignent 2,9 M€, soit une progression de 0,2 M€.

Le deuxième poste de dépenses concerne la **gestion des ressources humaines**, à hauteur de 50,3 M€, en progression de 1,4 M€ par rapport à 2017 du fait de la réforme du statut de Paris. Hors réforme du statut de Paris, l'enveloppe budgétaire diminue de 0,7 M€.

Les **œuvres sociales** à destination des agents représentent 22,9 M€, en diminution de 1,1 M€ par rapport au BP 2017. Ces dépenses comprennent 12,9 M€ de subvention à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la ville de Paris et du département de Paris (ASPP) et 6,7 M€ en faveur de l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP). 3,3 M€ sont consacrés aux prestations sociales des agents en progression de 0,2 M€ par rapport au BP 2017.

Les **dépenses de formation** de la collectivité, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (voir la fonction « Action économique » au sein du présent rapport), s'élèvent à 13,2 M€, en hausse de 1 M€, dont 0,5 M€ de crédits supplémentaires en faveur de la participation au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), qui atteint 2 M€ en 2018, et 0,5 M€ liée à la formation des nouveaux agents dans la cadre de la réforme du statut de Paris. L'enveloppe dédiée à la formation des agents (hors FIPHFP) reste stable à hauteur de 10,8 M€, hors réforme du statut de Paris.

Afin de favoriser la **reconversion professionnelle** et de répondre à l'objectif d'un reclassement annuel de 100 agents, la collectivité parisienne met en place un marché d'accompagnement d'un montant de 1,2 M€ en 2018.

Enfin, 15,4 M€ sont consacrés aux versements des **pensions et rentes** (7 M€), à la prise en charge des **accidents du travail et maladies professionnelles** (3,5 M€), au financement des **congés bonifiés** (3,5 M€) ainsi qu'aux services support, à l'organisation de concours et recrutements, à la communication interne et aux frais de gestion de la convention passée avec pôle emploi pour l'indemnisation chômage de la collectivité parisienne (1,4 M€).

Les dépenses relatives à **l'informatique et aux télécommunications** s'élèvent à 25,6 M€, en diminution de 0,3 M€ par rapport à 2017, sous les effets conjugués d'une rationalisation de la gestion des applications (- 0,7 M€) et de l'extension du parc de radios dans le cadre de la réforme du statut de Paris (+ 0,2 M€). Le budget alloué aux télécommunications passe de 6,5 M€ en 2017 à 6,7 M€ en 2018, en raison de la réforme du statut de Paris. Les dépenses liées aux applications et aux postes de travail représentent 18,7 M€ au BP 2018 contre 12,7 M€ au BP 2017.

Les dépenses relatives au fonctionnement du **Conseil de Paris** représentent 22,7 M€, en diminution de 0,3 M€ par rapport à 2017. Elles comprennent notamment les indemnités et cotisations associées, frais de formation et de mission des maires, adjoints et conseillers (17,8 M€) et la subvention versée à la caisse de retraite des élus (3,3 M€).

L'enveloppe allouée à **l'entretien et la maintenance des constructions publiques** s'élève à 11,9 M€, montant quasi stable par rapport à 2017. Ce montant comprend notamment 6 M€ destinés à la maintenance, 1,9 M€ à l'achat de matériel roulant et 1,7 M€ de fourniture de petit équipement.

L'ensemble des crédits afférents aux **affaires juridiques et financières** de la collectivité parisienne représente 10,5 M€ (après neutralisation de l'opération Porte de Versailles, équilibrée en dépenses et en recettes cf. ci-dessus), en progression de 1,2 M€ par rapport à 2017, principalement sous l'effet de la centralisation de la gestion des contentieux par la DAJ. Il s'agit d'une mesure de périmètre, les crédits étant transférés depuis le budget de la DFA. Les autres dépenses regroupent 2,2 M€ de frais d'assurance, 1,9 M€ destinés à

l'accès au droit, 1,9 M€ de frais d'actes contentieux et 1,8 M€ au titre des marchés publics et concessions.

Les charges relatives à la **gestion des cimetières** (DEVE) représentent 7 M€ en 2018, en baisse de 0,4 M€ par rapport à 2017. Elles comprennent notamment 2,6 M€ dédiés à la gestion des cimetières, 1,4 M€ au titre de la mission funéraire, qui réalise le suivi des délégations funéraires (pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise) et 2,9 M€ au titre du budget annexe du fossoyage.

Les **dépenses de communication** atteignent 6,5 M€, en diminution de 0,9 M€ par rapport à 2017. Cette baisse s'explique notamment par la rationalisation des dépenses liées à l'événementiel (0,4 M€) et aux expositions (- 0,3 M€). Ce montant inclut notamment les frais de catalogues et imprimés (1,4 M€), les dépenses liées aux contrats de prestations passées avec des entreprises (2,1 M€) ainsi que les dépenses de protocole (0,7 M€).

Les dépenses relatives aux **relations à l'usager et aux associations** s'élèvent à 2,4 M€, en hausse de 0,8 M€ par rapport au BP 2017. Ces dépenses comprennent les dépenses liées à la concertation, qui s'élèvent à 0,5 M€, soit une hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2017, les dépenses relatives au fonds des maires (0,2 M€), les dépenses relatives à la vie associative (1,6 M€) ainsi que les dépenses relatives au médiateur de Paris et à l'accueil des usagers (0,5 M€).

Les dépenses relatives au **pilotage et à la modernisation de la collectivité** portée par le secrétariat général de la ville de Paris représentent 5,3 M€. Une mesure de périmètre constituée par le transfert de la direction des finances et des achats (DFA) au secrétariat général de l'enveloppe dédiée au financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information explique pour 5 M€ la hausse de ce montant entre les BP 2017 et 2018. Par ailleurs, une enveloppe de 0,1 M€ est consacrée au financement du « fonds vert » destiné à financer la transition écologique (voir partie investissement).

Enfin, les **autres moyens généraux** et les dépenses relatives à **l'administration de l'Etat** représentent 51 M€ contre 52,4 M€ au BP 2017, cette diminution de 1,4 M€ s'expliquant par la tenue de quatre tours d'élection en 2017. Cette rubrique comprend les crédits à ventiler en cours d'exercice et les crédits destinés à couvrir les dépenses imprévues pour 25 M€, les opérations comptables non gagées par des recettes en investissement (créances admises en non-valeur, annulation de titres sur exercices antérieurs, apurements de déficit de régie) pour 19,5 M€, la participation versée à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) pour 3,6 M€ et les frais bancaires générés par l'utilisation de moyens de paiement par carte bleue dans les équipements de la collectivité (2,4 M€).

➤ **Actions internationales, interrégionales et européennes**

Le budget alloué aux **relations internationales** atteint 8,3 M€, en hausse de 1 M€ par rapport au BP 2017, du fait principalement de la subvention versée au titre des projets « Paris intelligente et durable », pour un montant de 1,4 M€, compensée par une recette équivalente reçue du fonds européen de développement économique et régional (FEDER). L'inscription comprend également des subventions, à hauteur de 6,4 M€, dont 2 M€ sont

dédiés à la lutte contre le sida, en reconduction du BP 2017. 2 M€ sont attribués à la coopération internationale

0,8 M€ sont destinés à la Métropole du Grand Paris, dont 0,3 M€ au titre de la contribution de la Ville au Forum métropolitain.

Par ailleurs, les actions internationales en matière de collecte et de propreté sont prévues pour un montant de 0,2 M€.

Recettes

Les recettes des services généraux représentent 5 985,7 M€, en progression de 8 M€ par rapport à 2017 (+0,1 %). Elles sont composées pour 97 % de recettes concourant aux grands équilibres financiers de la collectivité (fiscalité, dotations, transferts de compétences, etc.)

➤ **Recettes extra-opérationnelles**

Les **recettes de fiscalité locale**¹² représentent 5 612,9 M€ au BP 2018, en progression de 19 M€ par rapport à 2017.

Elles comprennent en premier lieu les recettes perçues sur la **taxe d'habitation et les taxes foncières** qui représentent 1 852,9 M€, en augmentation de 9,9 M€ en raison de diverses évolutions des bases d'imposition, notamment :

- o + 0,1 % pour la taxe d'habitation (TH) ;
- o - 2,25 % pour la taxe d'habitation majorée due pour les résidences secondaires ;
- o + 0,5 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ville ;
- o + 0,6 % pour la TFPB département (le régime d'exonération temporaire étant différent de celui appliqué pour la TFPB ville) ;
- o - 6,3 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Les recettes de **fiscalité des entreprises** sont prévues à hauteur de 804 M€, en hausse de 14,5 M€ essentiellement du fait de la progression attendue du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) départementale qui atteindra 467,3 M€ pour 2018, conformément aux dernières notifications de la DRFiP. Par ailleurs, la cotisation foncière des entreprises (CFE), prévue à hauteur de 329 M€, évoluerait de + 0,1 % par rapport au produit définitif de cette taxe constaté pour 2017, en raison de l'indexation de la cotisation minimum sur l'inflation prévisionnelle fixée au PLF.

¹² Le détail des taxes composant la fiscalité directe locale est présenté dans la première partie du rapport.

Les recettes de **fiscalité reversée** s'élèvent à 1 455,5 M€, montant stable par rapport à 2017. Elles correspondent pour 980 M€ au reversement de recettes de la Métropole du Grand Paris dont 527,1 M€ au titre de recettes de fiscalité directe auparavant perçues par la collectivité parisienne et 453,1 M€ liés au reversement de la « compensation part salaire » de la DGF. Par ailleurs, la compensation versée par la région Ile-de-France au titre de la CVAE reste également stable à 475,3 M€.

L'inscription des recettes de **fiscalité immobilière** est reconduite à 1 350 M€. Le produit de la fiscalité immobilière devrait rester élevé en 2018, malgré le ralentissement de la progression du nombre de transactions constaté entre fin 2016 et fin 2017.

Les recettes des **autres taxes** atteignent 77,5 M€, dont 75,9 M€ au titre de la taxe de séjour. Cette inscription tient compte de l'exécution 2017 de la taxe de séjour (70,2 M€) et de la mise à jour des tarifs pour certaines catégories d'hébergement décidée par le Conseil de Paris en septembre dernier.

Ce montant ne prend pas en compte la perspective d'évolution des modalités de calcul de la taxe de séjour portée par Paris dans le cadre du PLFR et qui fait l'objet d'un groupe de travail.

Les **dotations et concours** versé par l'État et les autres collectivités représentent 182,5 M€, en baisse de 26,8 M€. La **dotation globale de fonctionnement** est attendue en baisse de 20 M€ par rapport au BP 2017 (109 M€ contre 129 M€), du fait de l'écrêtement destiné à financer la hausse de péréquation verticale. Les **autres dotations et concours (hors DGF)** représentent 73,5 M€, en diminution de 6,8 M€ du fait de la baisse des dotations de compensation des exonérations de fiscalité inscrites au BP 2018, qui tiennent compte des notifications reçues en 2017. L'examen en cours du PLF par le Parlement laisse apparaître une reconduction des exonérations en faveur des personnes de condition modeste et une diminution limitée des dotations de compensation perçues par la collectivité parisienne. Le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) perçu au sein de la section de fonctionnement est porté à 8,5 M€ (- 0,5 M€) pour tenir compte du montant de recettes effectivement recouvré en 2017. 15,8 M€ devraient être titrés au titre des dotations pour compensation des transferts de compétences et 10,7 M€ au titre de la compensation issue de la fiscalité directe, en reconduction du BP 2018.

➤ **L'administration générale de la collectivité**

Les **recettes liées à l'administration générale de la collectivité** sont prévues à hauteur de 171,1 M€, en hausse de 11,5 M€ par rapport au BP 2017. Seules les recettes d'un montant significatif sont décrites dans cette section.

Les **recettes liées aux finances et aux achats** représentent 134,9 M€ et progressent de 7,9 M€ par rapport à 2017, principalement en raison de la prévision du rendement attendu de la concession relative au mobilier urbain d'information (MUI) dont les recettes sont attendues pour 24 M€ en 2018.

Les **recettes liées aux ressources humaines** représentent 11,8 M€ dont 7,1 M€ issus de remboursement de frais de personnel mis à disposition et 3,5 M€ prévu au titre du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Les recettes perçues au titre des **cimetières et concessions de pompes funèbres** sont prévues à hauteur de 9,6 M€, en progression de 0,2 M€.

Les recettes liées à **la gestion immobilière** devraient apporter 3,9 M€ liés notamment la perception de loyers. Cette activité a vocation à être centralisée sur la fonction aménagement.

3 M€ de recettes sont inscrites au titre de **l'informatique et les télécommunications**, en progression de 1,6 M€ par rapport à 2017, notamment en raison de la mise en service d'un data center propriété de la Ville courant 2018, offrant des services à des partenaires.

Il est prévu 2,7 M€ de recettes au titre des **affaires juridiques**, en hausse de 2,1 M€, essentiellement du fait de recettes attendues au titre des contentieux concernant les locations touristiques non autorisées.

Les **recettes de communication et relatives aux associations (fonds des maires)** représentent 2,9 M€ contre 2,7 M€ au BP 2017.

➤ **Les recettes issues des fonds européens**

6,2 M€ sont attendus au titre des recettes des fonds européens, en progression de 5,3 M€ par rapport au BP 2017.

A ce titre, 4,8 M€ sont attendus au titre du **fonds social européen (FSE)**, dont 3,9 M€ au titre de la subvention globale qui permet de financer des actions d'insertion, de lutte contre les inégalités et de retour à l'emploi des publics précaires.

Comme décrit précédemment dans la section dépenses, 1,4 M€ sont attendus au titre de la subvention du **fonds européen de développement économique et régional (FEDER)** dans le cadre des projets « Paris intelligente et durable ».

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses de la fonction « Services généraux » s'élèvent à 232,9 M€ au BP 2018.

Le budget participatif se voit allouer une enveloppe de 99,9 M€. À l'issue de la campagne 2017 du budget participatif, 196 projets ont été retenus, dont 9 projets parisiens et 187 projets d'arrondissement, pour un montant total de 92,1 M€. S'y ajoutent 7,75 M€ pour le budget participatif des écoles et collèges.

À l'échelle de l'ensemble de la collectivité parisienne, 30,5 M€ sont inscrits au BP 2018, dont :

- 10 M€ au titre de la solidarité et la cohésion sociale, pour les projets « Ville refuge » (5 M€), « Tous récup » (3,5 M€) et « Alimentation pour tous » (1,5 M€) ;

- 7,5 M€ au titre de la culture et du patrimoine, pour les projets « Coups de culture » (4 M€) et « Musique pour tous » (3,5 M€) ;
- 3,5 M€ au titre des espaces verts et de la végétalisation ;
- 3,5 M€ pour l'éducation et la jeunesse ;
- 3 M€ en faveur de l'économie et de l'emploi ;
- 3 M€ en faveur de la propreté.

En leur sein, 15,5 M€ seront consacrés aux 5 projets localisés dans les quartiers populaires : « Coups de culture » (4 M€), « Musique pour tous » (3,5 M€), « Ecole de rêve » (3,5 M€), « Refabriquons à Paris » (3 M€) et « Alimentation pour tous » (1,5 M€).

Les projets d'arrondissement représentent quant à eux un montant de 61,6 M€. Les principaux postes d'investissement auxquels cette enveloppe sera consacrée sont la voirie (38 %), les écoles (17 %), l'environnement (15 %), la jeunesse et les sports (13%) et l'attractivité économique (7 %). La répartition du nombre de projets par direction est sensiblement identique à cette déclinaison par montants.

Enfin, 7,88 M€ seront inscrits au BP 2018 au titre du budget participatif des écoles. Pour cette seconde édition, les crédits ont été globalisés au sein de deux sous-enveloppes : 4,3 M€ seront ainsi consacrés aux écoles et 3,4 M€ aux collèges.

Les investissements en matériels et applications informatiques représenteront 48,6 M€. Les nouveaux projets internes en cours de développement seront dotés à hauteur de 26,9 M€, dont 7,9 M€ pour le data center installé à Chapelle International et 7,5 M€ pour les adaptations des systèmes d'information à la réforme du statut de Paris. L'entretien régulier du parc représente 21,7 M€.

Pour assurer l'entretien des bâtiments administratifs et la modernisation de la sécurité incendie, des ascenseurs ou des installations techniques, un budget de 20,5 M€ sera alloué. 4,4 M€ sont notamment prévus pour le relogement des services de la direction des constructions publique et de l'architecture rue du Pré.

La souscription de Paris dans le capital du fonds d'investissement territorial « Paris Fonds Vert » atteint 10 M€. Le fonds a pour objet de prendre des parts minoritaires au capital d'entreprises innovantes dans le domaine de la transition écologique.

La dotation d'investissement des arrondissements (DIV) s'élève à 5,4 M€.

Les équipements funéraires mobiliseront pour leur part 4,1 M€.

Au titre de la coopération décentralisée, 0,3 M€ seront alloués pour la participation de la Ville au fonds vert pour le climat des Nations Unies.

Recettes

Les recettes d'investissement des services généraux représentent 178,5 M€ au BP 2018. 143 M€ correspondent aux dotations versées par l'Etat dans le cadre du fonds de compensation de la TVA. 33 M€ sont par ailleurs prévus au titre du produit des amendes issus du contrôle du stationnement, affecté en retour au développement des transports.

III/ Les autorisations de programme

I- Nouvelles autorisations de programmation présentées au BP 2018

Il est proposé l'inscription de :

- 1 391,4 M€ en autorisations de programme nouvelles ;
- 229,6 M€ pour la couverture d'opérations comptables, équilibrées.

Elles sont accompagnées de 597,6 M€ d'inscriptions en recettes pour des opérations réelles et de 229,6 M€ en opérations comptables, en miroir des dépenses.

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 391 404 720	597 555 367
Opérations comptables	229 600 000	229 600 000
TOTAL	1 621 004 720	827 155 367

Pour ce budget primitif, les autorisations de programme se répartissent entre 77,5 % d'autorisations de programme de plan, 12,5 % de projet, 3,9 % pour les projets localisés et 6,2 % pour le budget participatif.

	en M€ Projet de BP 2018	
AP de plan	1 255,7	77,5 %
AP de projet	202,1	12,5 %
AP budget participatif	99,9	6,2 %
AP IL	63,3	3,9 %
TOTAL	1 621,0	100 %

Enfin, les autorisations de programme sont réparties entre 145,9 M€ au budget départemental et 1475,1 M€ au budget municipal, ces dernières se décomposant en :

- 719,3 M€ pour les investissements non localisés, qui regroupent les crédits pour des équipements dont le rayonnement dépasse le cadre d'un seul arrondissement ou situés en dehors de Paris, ainsi que les opérations qui ne se rattachent pas directement à un équipement physique ;
- 600,0 M€ pour les investissements localisables, affectés à l'arrondissement de leur exécution géographique en cours d'exercice ;
- 155,9 M€ pour les investissements localisés dans les 20 arrondissements, au profit des équipements de proximité, qui font l'objet d'une annexe détaillée.

Le tableau suivant détaille la ventilation des autorisations de programme selon les fonctions qui les présentent au vote.

Fonctions	Libellés	Autorisations de programmes nouvelles BP 2018	
		Dépenses	Recettes
1	Sécurité	20 302 000	1 000 000
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	68 778 256	6 332 506
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	228 848 794	34 716 961
4	Santé, action sociale et RSA	40 336 304	4 143 400
5	Aménagement des territoires et habitat	861 913 314	602 390 000
6	Action économique	35 971 000	120 000
7	Environnement	74 633 900	2 155 000
8	Transports	60 421 418	-
0	Services généraux	229 799 734	176 297 500
Total général		1 621 004 720	827 155 367

1 Dépenses

1 - SÉCURITÉ.....20,3 M€

Direction	Sécurité
	Dépenses
Finances	15 000 000
Propreté et eau	2 022 000
Logement et habitat	2 000 000
Prévention, sécurité et protection	1 280 000
Total	20 302 000

Au sein de la fonction sécurité, 15,0 M€ sont prévus pour la subvention versée à la Préfecture de police et à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

2,0 M€ sont alloués au titre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) et 2,0 M€ sont dédiés aux mesures d'hygiène et de salubrité publique pour les travaux d'office dans les immeubles en péril.

Enfin, 1,3 M€ sont consacrés aux dépenses de prévention, sécurité et protection, dont notamment 1,0 M€ pour le programme de renforcement de la sécurité de l'Hôtel de Ville.

2 – ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE.....68,8 M€

Direction	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
	Dépenses
Affaires scolaires	60 229 256
Attractivité et emploi	8 399 000
Espaces verts et environnement	150 000
Total	68 778 256

Un montant de 60,2 M€ est proposé à l'inscription pour les affaires scolaires. Il regroupe une prévision de 32,1 M€ pour les opérations de travaux et d'entretien pour l'enseignement du premier degré et 19,0 M€ au titre de l'enseignement du second degré. L'entretien et la rénovation des cuisines scolaires se voient consacrer 3,1 M€, tandis que 1,0 M€ sont prévus pour les cités scolaires. Enfin, les services communs recevront une enveloppe de 5,1 M€, dont 4,0 M€ seront dédiés au plan de prévention des inaptitudes en faveur des personnels de la direction des affaires scolaires.

8,4 M€ sont consacrés à l'enseignement supérieur, dont 6,7 M€ pour le subventionnement du CROUS, de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle, des écoles d'art ainsi que de l'école des ingénieurs de la Ville de Paris. 1,6 M€ seront alloués aux travaux d'entretien des établissements d'enseignement supérieur et écoles d'art et 0,1 M€ à l'acquisition de matériel.

Enfin, 0,2 M€ sont prévus pour l'entretien et l'équipement de l'Ecole du Breuil.

3 – CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.....228,8 M€

Direction	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
	Dépenses
Secrétariat général	127 100 000
Affaires culturelles	56 168 376
Jeunesse et sports	25 833 408
Constructions publiques et architecture	12 050 000
Démocratie, citoyens et territoires	7 697 010
Total	228 848 794

127,1 M€ sont inscrits pour la préparation de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024, dont 124,6 M€ pour le subventionnement du Comité d'organisation des jeux olympiques (COJO) et de la Société de livraison des équipements olympiques (SOLIDEO) chargée de superviser la livraison des équipements prévus pour les jeux, ce montant représentant le total des engagements de la collectivité auprès de ces deux entités, de 2018 à 2025.

56,2 M€ sont prévus pour les affaires culturelles, dont 4,6 M€ seront reversés à l'établissement public Paris Musées (EPPM) pour le financement de ses opérations de travaux et l'acquisition de collections nouvelles. 30,6 M€ sont des inscriptions techniques équilibrées en dépenses et recettes liées aux comptes de tiers de l'EPPM, ainsi que 0,6 M€ pour les musées associatifs non gérés par l'EPPM.

L'entretien et l'acquisition de collections nouvelles dans les bibliothèques bénéficieront d'une enveloppe de 7,6 M€, tandis que l'entretien des conservatoires concentre 3,7 M€.

La poursuite du plan édifices culturels conduit à une inscription de 6,7 M€. Outre les dépenses d'entretien courant, le lancement de deux nouvelles opérations de rénovation est prévu : le temple de l'église luthérienne des Billettes (4^{ème}) et le grand orgue de Saint-Merri (4^{ème}). Les travaux des équipements de spectacles vivants bénéficieront d'une inscription de 1,1 M€.

Une inscription de 25,8 M€ est prévue au titre de la jeunesse et les sports. Elle concerne notamment les piscines qui se voient allouer 11,7 M€ pour le projet de baignade dans le lac Daumesnil du Bois de Vincennes, la rénovation et l'entretien d'une partie des bains douches de la ville et pour les opérations des piscines Emile Anthoine (15^{ème}) et Blomet (15^{ème}).

En outre, 8,3 M€ sont prévus pour les salles et les gymnases, pour le début de l'opération de rénovation du centre sportif Amandiers (20^{ème}) et les travaux d'entretien.

12,1 M€ sont prévus au titre des constructions publiques et de l'architecture. Ils concernent principalement les travaux réalisés pour le compte de l'EPPM, notamment dans les musées Carnavalet (7,3 M€) et du Palais Galliera (4,5 M€).

Enfin, 7,7 M€ sont prévus pour les opérations de rénovation et de modernisation des bâtiments des mairies d'arrondissement.

4 – SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA40,3 M€

Direction	Santé, action sociale et RSA
	Dépenses
Familles et petite enfance	23 213 855
Action sociale, enfance, santé	11 273 000
Jeunesse et sports	4 219 449
Immobilier, logistique et transports	640 000
Logement et habitat	400 000
Démocratie, citoyens et territoires	340 000
Constructions publiques et architecture	200 000
Affaires culturelles	50 000
Total	40 336 304

Les principales inscriptions sont :

23,2 M€ sont proposés en autorisations de programme supplémentaires pour les actions en faveur des familles et de la petite enfance, dont 11,7 M€ pour l'entretien courant, le matériel et mobilier ainsi que les études pour les crèches municipales et 11,5 M€ pour le subventionnement des crèches associatives.

11,3 M€ sont proposés pour L'action sociale, l'enfance et la santé, se répartissant comme suit :

- 7,3 M€ au titre de l'action sociale en faveur des personnes handicapées, des personnes en difficultés et des personnes âgées ;
- 2,6 M€ pour l'entretien et l'équipement des centres de santé et pour la prévention et l'éducation à la santé ;
- 1,2 M€ pour l'aide sociale à l'enfance ;
- 0,2 M€ pour les travaux dans les espaces d'insertion.

L'accessibilité des équipements de la collectivité parisienne est une priorité majeure. Ainsi, 4,2 M€ seront consacrés à l'accessibilité des équipements dédiés à la jeunesse et aux sports, 0,6 M€ à l'accessibilité de l'Hôtel de Ville, 0,3 M€ à l'accessibilité des mairies d'arrondissement, 0,2 M€ à l'accessibilité bâtiments administratifs et 0,1 M€ à l'accessibilité des édifices culturels.

0,4 M€ seront consacrés aux travaux dans les centres d'hébergement pour les réfugiés.

5 – AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT860,9 M€

Direction	Aménagement des territoires et habitat
	Dépenses
Urbanisme	424 080 000
Logement et habitat	347 979 400
Voirie et déplacements	64 404 391
Espaces verts et environnement	25 049 523
Démocratie, citoyens et territoires	400 000
Total	861 913 314

424,1 M€ sont prévus au titre de l'urbanisme, dont 199,0 M€ pour des crédits techniques d'acquisitions ou de vente avec échéancier ou d'échanges fonciers qui sont équilibrés par des recettes du même montant. 142,0 M€ sont dédiés au compte foncier logement, 48,0 M€ aux zones d'aménagement concerté (ZAC) et 30,0 M€ au compte foncier équipements.

348,0 M€ sont inscrits pour le logement et l'habitat, dont notamment 230,1 M€ pour les subventions au logement social, 88,9 M€ de crédits délégués par l'État et 9,4 M€ pour les subventions visant à la lutte contre l'habitat insalubre.

64,4 M€ seront consacrés à la voirie et aux déplacements, dont 22,6 M€ pour l'entretien courant et 41,8 M€ pour les projets nouveaux, parmi lesquels on compte notamment l'aménagement des places (13,0 M€), les participations au bilan de voirie des ZAC Clichy-Batignolles (10,0 M€) et Paris Rive Gauche (6,0 M€), la restructuration du passage Boris Vian dans le 18^{ème} arrondissement (3,0 M€) et des abords du square de la Salamandre dans le 20^{ème} arrondissement(3,0 M€).

25,0 M€ sont proposés pour les espaces verts et l'environnement, dont 15,5 M€ pour les dépenses d'entretien et de matériel et 9,6 M€ pour les nouveaux projets dont 3,1 M€ pour la ZAC Porte de Vincennes (12^{ème}), 2,8 M€ pour la végétalisation des grandes places, 2,5 M€ pour la suite de l'objectif de planter 20 000 arbres d'ici 2020 ou encore 0,9 M€ pour la réfection du square des Périchaux (15^{ème}).

Enfin, 0,4 M€ seront dédiés à la politique de la ville.

6 – ACTION ÉCONOMIQUE.....36,0 M€

Direction	Action économique
	Dépenses
Attractivité et emploi	35 851 000
Urbanisme	12 0 000

Total	35 971 000
--------------	----------------------

36,0 M€ sont inscrits pour les interventions dans le domaine de l'action économique, dont 35,9 M€ sur le budget municipal.

Les principales interventions concernent :

- le soutien à la recherche (14,0 M€) et à l'innovation dans le cadre de la ville intelligente (5,7 M€) ;
- le développement des pépinières et les fonds de soutien aux entreprises innovantes (8,8 M€) ;
- la rénovation des ateliers des Frigos (13^{ème}) (3,2 M€) ;
- l'économie sociale et solidaire (1,8 M€) ;
- l'entretien des marchés parisiens (1,3 M€).

7 – ENVIRONNEMENT.....74,6 M€

Direction	Environnement
	Dépenses
Propreté et eau	41 238 300
Constructions publiques et architecture	23 083 600
Voirie et déplacements	7 000 000
Immobilier, logistique et transports	3 000 000
Espaces verts et environnement	31 2 000
Total	900 74 633

41,3 M€ sont proposés au titre de la propreté et l'eau, dont notamment 31,5 M€ pour accélérer le renouvellement des véhicules et sortir au plus vite de la motorisation diesel. 3,5 M€ sont proposés en outre pour la conversion au gaz naturel du garage de Clichy.

Le maintien des centres thermiques et des ventilations ainsi que les travaux innovants de modernisation et de pilotage les concernant rassemblent 23,1 M€.

S'agissant de la voirie et des déplacements, 5,0 M€ seront consacrés au versement de l'aide au développement de véhicules propres pour les particuliers. De plus, 2,0 M€ participeront à l'entretien des carrières.

En outre, l'amélioration des bâtiments administratifs dans le cadre du plan climat conduit à une inscription de 3,0 M€.

Enfin, 0,3 M€ sont proposés pour les mini-fermes pédagogiques et les jardins partagés.

8- TRANSPORTS.....60,4 M€

Direction	Transports	
	Dépenses	
Voirie et déplacements	418	60 421
Total	418	60 421

60,4 M€ sont proposés en inscription pour les transports, dont 59,4 M€ sur le budget municipal.

22,7 M€ sont dédiés à l'entretien de la voirie et du boulevard périphérique, notamment 8,8 M€ pour la poursuite de l'installation des enrobés phoniques.

Le développement des circulations douces se voit doté d'un budget de 18,5 M€, dont 10 M€ pour les pistes cyclables, 5 M€ pour les zones de modération de la vitesse, 2,5 M€ pour l'augmentation du nombre de stationnements pour les vélos et 1,0 M€ pour améliorer les cheminements des piétons et les déplacements des personnes à mobilité réduite.

En outre, 14,5 M€ sont consacrés à l'extension du réseau de transport collectif, dont 13,5 M€ pour le bouclage en transport électrique en site propre entre la Porte Dauphine et le pont du Garigliano. De plus, 1,0 M€ seront alloués pour les couloirs de bus dont les « mobiliens ». Enfin, 3,2 M€ seront consacrés à l'entretien des canaux et 0,3 M€ pour la modernisation des horodateurs.

Le budget départemental ne compte qu'une inscription de 1,0 M€ pour la création d'une liaison entre les gares de Bercy, de Lyon et d'Austerlitz.

0- SERVICES GÉNÉRAUX.....229,8 M€

Cette inscription est constituée d'une enveloppe de 129,9 M€ dédiée aux services généraux hors budget participatif et d'une enveloppe de 99,9 M€ consacrée au budget participatif.

Direction	Services généraux (hors budget participatif)	
	Dépenses	
Systemes et technologies de l'information	47	390 000

Finances	35 390 601
Constructions publiques et architecture	17 300 000
Secrétariat général	15 010 000
Ressources humaines	7 677 000
Espaces verts et environnement	3 950 000
Finances et Achats	1 460 000
Immobilier, logistique et transports	1 169 200
Démocratie, citoyens et territoires	38 3 333
Informations et communication	13 8 000
Affaires juridiques	4 0 000
Inspection générale	4 000
Total	129 912 134

47,4 M€ sont prévus pour les systèmes et technologies de l'information, répartis comme suit :

- 24,7 M€ pour l'entretien récurrent du parc informatique et téléphonique ;
- 22,7 M€ pour le développement des nouveaux projets de systèmes d'information, dont notamment 4,7 M€ pour les applications de relations avec les usagers, 4,2 M€ pour le data center de Chapelle International et 3,8 M€ pour l'adaptation des outils à la réforme du statut de Paris.

Les 35,4 M€ inscrits pour les finances regroupent 30,0 M€ d'autorisations de programme en cas de dépenses imprévues à financer et 5,4 M€ au titre de la dotation d'investissement des arrondissements.

17,3 M€ sont prévus sur le budget des constructions publiques et de l'architecture pour assurer l'entretien des bâtiments administratifs et la modernisation de la sécurité incendie, des ascenseurs et des installations techniques.

Sur le budget du secrétariat général, 15,0 M€ sont ouverts au titre du fonds d'investissement territorial dédié à la transition écologique.

7,7 M€ sont prévus pour la direction des ressources humaines, dont 5,7 M€ pour le lancement du plan de prévention des inaptitudes. Axe majeur de la politique en faveur des ressources humaines, ce plan se voit consacrer un montant total de 12,7 M€ en investissement au BP 2018. Outre les 5,7 M€ votés sur le budget de la DRH, 7,0 M€ sont également inscrits sur le budget des directions opérationnelles.

4,0 M€ serviront à l'entretien des cimetières et équipements funéraires.

Les 1,5 M€ prévus pour les finances et les achats seront notamment employés à la capitalisation de la société publique locale PariSeine (0,6 M€) et à la recapitalisation d'Énergie positif (0,5 M€).

1,2 M€ seront utilisés à l'entretien des bâtiments administratifs.

Enfin, les autres dépenses mentionnées dans le tableau regroupent l'entretien courant et l'équipement en matériel et mobilier des directions concernées.

Une enveloppe de 99,9 M€ est consacrée au budget participatif.

Direction	Budget participatif
	Dépenses
Voirie et déplacements	23 791 500
Affaires scolaires	21 392 000
Espaces verts et environnement	12 722 700
Attractivité et emploi	10 750 000
Affaires culturelles	10 748 400
Jeunesse et sports	9 638 000
Action sociale, enfance et santé	7 105 000
Propreté et eau	3 050 000
Démocratie, citoyens et territoires	41 5 000
Secrétariat général	165 000
Constructions publiques et architecture	11 0 000
Total	99 887 600

À l'issue de la campagne 2017 du budget participatif, 196 projets ont été retenus, dont 9 projets parisiens et 187 projets d'arrondissement, pour un montant total de 92,1 M€. S'y ajoutent 7,8 M€ pour le budget participatif des écoles et collèges.

2 – Recettes

1 - SÉCURITÉ.....1,0 M€

Direction	Sécurité
	Recettes
Logement et habitat	1 000 000
Total	1 000 000

La recette prévue de l'ordre de 1,0 M€ concerne les remboursements des travaux effectués d'office dans les immeubles en péril.

2 – ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE.....6,3 M€

Direction	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
	Recettes
Affaires scolaires	6 332 506
Total	6 332 506

6,3 M€ sont inscrits en recettes sur le budget départemental au titre de l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage répartis entre la dotation départementale d'équipement des collèges pour 5,8 M€ et le plan numérique des collèges pour 0,6 M€.

3 – CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.....34,7 M€

Direction	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
	Recettes
Constructions publiques et architecture	30 600 000
Jeunesse et sports	3 906 961
Affaires culturelles	210 000

Total	34 716 961
--------------	-----------------------------

30,6 M€ sont consacrés aux inscriptions techniques, équilibrées en dépenses et en recettes, pour le remboursement des travaux que la direction des constructions publiques et de l'architecture réalise pour le compte de l'établissement public Paris Musées.

3,9 M€ de cofinancements sont prévus pour les équipements sportifs, dont 3,0 M€ pour la réalisation du gymnase rue Poissonniers dans le 18^{ème} arrondissement.

Enfin, 0,2 M€ sont inscrits au titre de la politique culturelle. 0,1 M€ de subventions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) doivent être perçues pour l'acquisition de collections nouvelles et 0,1 M€ sont inscrits au titre des mécénats dans le cadre du plan édifices culturels.

4 – SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA4,1 M€

Direction	Santé, action sociale et RSA
	Recettes
Familles et petite enfance	4 143 400
Total	4 143 400

Ces inscriptions couvrent les subventions que la caisse d'allocations familiales (CAF) prévoit de verser pour la création de nouvelles places de crèches, dont 1,6 M€ pour la crèche boulevard Davout (12^{ème}) et 1,1 M€ pour celle rue de Lagny (20^{ème}).

5 – AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITATS602,4 M€

Direction	Aménagement des territoires et habitat
	Recettes
Urbanisme	513 050 000
Logement et habitat	89 340 000
Total	602 390 000

513,1 M€ sont prévus pour les opérations sur le compte foncier, dont 307,0 M€ au titre des futures cessions foncières de la collectivité, avec notamment 83,7 M€ pour le secteur Pershing et 133,2 M€ pour le site de Morland, ainsi que 199,0 M€ au titre des opérations comptables d'acquisitions ou de vente avec échéancier ou d'échanges fonciers qui sont équilibrés en miroir des dépenses du même montant.

88,9 M€ couvrent la délégation de l'État sur le logement social concernant l'aide à la pierre.

6 – ACTION ÉCONOMIQUE.....0,1 M€

Direction	Action économique	
	Recettes	
Urbanisme	0 000	12
Total	0 000	12

0,1 M€ sont prévus pour le remboursement des enlèvements de terrasses et de dispositifs publicitaires.

7 – ENVIRONNEMENT.....2,2 M€

Direction	Environnement	
	Recettes	
Propreté et eau	155 000	2
Total	155 000	2

Plusieurs subventions sont prévues pour la collecte et le traitement des déchets. Ainsi 1,5 M€ de subventions sont prévus pour les centres de valorisation et d'apport des encombrants (CVAE) et les recycleries, en provenance du SYCTOM et de l'État.

Pour la collecte pneumatique, l'ADEME versera une subvention de 0,6 M€.

0 – SERVICES GÉNÉRAUX.....176,3 M€

Direction	Services généraux (hors budget participatif)	
	Recettes	
Finances	000 000	176

Systemes et technologies de l'information	11 0 000
Constructions publiques et architecture	10 0 000
Total	176 210 000

Cette inscription englobe notamment les prévisions de FCTVA (143,0 M€) et de produit des amendes de police pour 2018 (33,0 M€).

Direction	Budget participatif
	Recettes
Jeunesse et sports	87 500
Total	8 7 500

Concernant le budget participatif, 0,1 M€ de cofinancements sont prévus pour des projets du budget participatif relevant de la jeunesse et des sports.

II - Situation des autorisations de programme

Après le vote du budget primitif, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 8,9 Mds€.

	Dépenses
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2 2017	7 252 454 956,95
Autorisations de programme BP 2018	1 621 004 720,00
Total des Autorisations de programme cumulées nettes après le vote du BP 2018	8 873 459 676,95

Le montant de 8,9 Mds€ en dépenses représente les montants cumulés d'autorisations de programme votées, nets des mandatements intervenus jusqu'au 31 décembre 2016. L'exécution en cours en sera déduite après l'adoption du compte administratif 2017. Par collectivité, le stock net d'autorisations de programme s'établit à 7,5 Mds€ à la Ville et 1,3 Md€ au Département.

	Ville	Dépenses
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2 2017		6 060 293 335,87
Autorisations de programme BP 2018		1 475 142 420,00
Total des Autorisations de programme cumulées nettes après le vote du BP 2018		7 535 435 755,87

	Département	Dépenses
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2 2017		1 192 161 621,08
Autorisations de programme BP 2018		145 862 300,00
Total des Autorisations de programme cumulées nettes après le vote du BP 2018		1 338 023 921,08

Le tableau ci-après détaille la situation des autorisations programmes en cours après le vote du budget primitif 2018, par mission, en dépenses.

Fonctions	Libellés	Stock net après DM2 2017	Total BP 2018	Stock net après BP 2018
1	Sécurité	21 863 033,12	20 302 000,00	42 165 033,12
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	894 793 834,94	68 778 256,00	963 572 090,94
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	864 501 467,25	228 848 794,00	1 093 350 261,25
4	Santé et action sociale	395 257 260,09	40 336 304,00	435 593 564,09
5	Aménagement des territoires et habitat	3 525 696 409,14	861 913 314,00	4 386 629 723,14
6	Action économique	120 138 465,13	35 971 000,00	156 109 465,13
7	Environnement	222 793 550,80	74 633 900,00	297 427 450,80
8	Transports	763 361 741,84	60 421 418,00	823 783 159,84
0	Services Généraux	444 049 194,64	229 799 734,00	673 848 928,64
Total général		7 252 454 956,95	1 621 004 720,00	8 872 479 676,95

IV/ Les opérations d'ordre

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

- Les mouvements entre sections, équilibrés entre fonctionnement et investissement :
 - Les opérations d'ordre de transferts entre sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 040 et 042)
 - Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021)
- Les opérations d'ordre patrimoniales, équilibrées à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 041).

1) Les mouvements entre sections de fonctionnement et d'investissement

Collectivité	Chapitre	Investissement		Fonctionnement		Chapitre	Collectivité	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes			
Ville	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	272 169 834	338 100 000	338 100 000	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	042	Ville
Département			94 700 000	102 900 000	102 900 000			Département
Consolidé			366 869 834	441 000 000	441 000 000			366 869 834
Ville	021	Virement de la section de fonctionnement		135 576 224	135 576 224	Virement à la section d'investissement	023	Ville
Département				113 751 625	113 751 625			Département
Consolidé				249 327 849	249 327 849			249 327 849

- **Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections au BP 2018 (chapitres 040 et 042)**

Les **amortissements des immobilisations** sont imputés sur les chapitres 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissement des immobilisations) en recettes d'investissement. Au BP 2018 les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 439,1 M€, dont 336,2 M€ sur la Ville et 102,9 M€ sur le Département.

L'inscription au titre de **l'amortissement des primes de remboursement des obligations** imputé sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement sur le budget municipal s'élève à 1,9 M€ au BP 2018.

La **quote-part des subventions transférables** est imputée en chapitre 13 en dépenses d'investissement et en chapitre 77 en recettes de fonctionnement, pour un montant au BP 2018 de 137 M€, dont 94,5 M€ sur le Département et 42,5 M€ sur la Ville.

Les **reprises sur amortissements des immobilisations** sont imputées sur le chapitre 78 en recettes de fonctionnement et en chapitre 28 en dépenses d'investissement pour un montant de 2,2 M€ au BP 2018, dont 2 M€ sur la Ville et 0,2 M€ sur le Département. Les **reprises sur provisions pour dépréciations des éléments financiers** sont imputées en chapitre 78 en recettes de fonctionnement et en chapitre 16 en dépenses d'investissement, pour un montant de 0,2 M€.

Les **travaux en régie** sont imputés sur le chapitre 72 en recettes de fonctionnement et en chapitre 21 et 23 en dépenses d'investissement pour un montant de 6 M€ au BP 2018 sur la Ville.

La **reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement** s'impute en chapitre 77 en recettes de fonctionnement et en chapitre 10 en dépenses d'investissement pour un montant de 221,4 M€ en 2018.

- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitres 021 et 023)**

Au BP 2018 le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente une inscription de **135,6 M€ sur le budget municipal et 113,8 M€ sur le budget départemental**. Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé par les recettes d'investissement et permet notamment d'assurer le remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

- 2) **Les mouvements à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales au chapitre 041)**

Collectivité	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Ville	133 150 000	133 150 000
Département	26 000 000	26 000 000
Consolidé	159 150 000	159 150 000

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section correspondent principalement à :

- 80 M€ au titre des opérations d'ordre nécessaires pour l'intégration au patrimoine municipal des investissements réalisés dans le cadre du mandat de l'opération Halles ;
- 43,5 M€ pour l'intégration patrimoniale des acquisitions à titre gratuit dans le cadre des opérations d'urbanisme ;
- 25,7 M€ pour la réintégration des avances dans le bilan patrimonial de la collectivité, notamment dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage ;
- 10 M€ au titre des écritures liées à l'amortissement de l'emprunt.

VI Récapitulatif par chapitres

1) Projet de BP 2018 – Ville

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le **projet de BP 2018** s'élève à **5 634 M€ en recettes et en dépenses de fonctionnement**, en augmentation de 1, 5 % s'agissant des recettes et de 2,6 % s'agissant des dépenses par rapport au budget primitif 2017.

Les recettes de fonctionnement sont composées de 5 362,1 M€ de crédits réels et de 272,2 M€ de crédits d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement sont composées de 5 160,6 M€ de crédits réels, de 338,1 M€ de crédits d'ordre et de 135,6 M€ de virement à la section d'investissement.

- **Les recettes de fonctionnement**

LIBELLE	BP 2017	BP 2018	% / BP 2017
73 et 731 - FISCALITE	3 926 485 817	3 985 799 531	1,5%
Compensations des transferts à la Métropole du Grand Paris	980 242 403	980 242 403	
dont part fiscalité	527 135 955	527 135 955	
dont part CPS de la DGF	453 106 448	453 106 448	
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	403 718 456	403 830 699	0,03%
<i>Concours de l'Etat</i>	<i>194 681 012</i>	<i>171 193 096</i>	<i>-12,1%</i>
<i>Autres participations</i>	<i>218 037 444</i>	<i>232 637 603</i>	<i>6,7%</i>
70 et 75 - PRODUITS D'EXPLOITATION	784 213 394	921 523 796	17,5%
76 - PRODUITS FINANCIERS	24 210 164	22 026 024	-9,0%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 330 100	20 144 313	218%
013 - ATTENUATION DE CHARGES	7 832 000	8 768 857	12,0%
042 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	336 874 000	272 169 834	-19,2%
TOTAL	5 489 663 931	5 634 263 054	1,5%

- Les dépenses de fonctionnement

LIBELLE	BP 2017	BP 2018	% / BP 2017
012 et 656 - CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)	2 136 394 629	2 238 007 048	4,8%
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	984 087 762	1 031 019 693	4,8%
011 - Charges à caractère général	693 402 659	731 627 794	5,5%
65 - Autres charges de gestion courante	290 485 103	299 391 899	3,1%
* Subventions de fonctionnement	265 352 709	270 646 967	2,0%
* Autres charges	25 332 394	28 744 932	14,4%
66 - CHARGES FINANCIÈRES	138 244 860	147 179 172	6,5%
042 et 023 - PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	438 164 947	473 676 224	8,1%
Amortissements	299 700 000	338 100 000	12,8%
Provisions	0	0	
Autofinancement	138 464 947	135 576 224	-2,1%
65 - PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 246 463 018	1 175 024 197	-5,7%
Département de Paris	316 262 850	326 274 367	3,2%
Centre d'action sociale	352 889 750	349 889 750	-0,9%
Préfecture de Police	288 570 000	217 373 833	-24,7%
SYCTOM	102 800 000	102 100 000	-0,7%
Caisses des écoles	74 540 000	72 540 000	-2,7%
Crèches associatives	57 169 348	53 356 083	-6,7%
Enseignement privé	29 031 070	29 689 164	2,3%
Budget annexe de l'assainissement	20 000 000	20 000 000	0,0%
CNRACL	5 200 000	3 801 000	-26,9%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 525 248	36 290 646	42,2%
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	517 633 467	533 066 074	3,0%
022 - DÉPENSES IMPRÉVUES	3 150 000	0	-100%
TOTAL	5 489 663 931	5 634 263 054	2,6%

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Pour le BP 2018, le montant total des crédits de paiement s'élève à **2 296,4 M€**, contre 2 213,2 M€ au budget primitif 2017 (+ 3,8 %).

Les dépenses d'investissement se ventilent entre **1 891,1 M€** de dépenses liées aux opérations réelles et **405,3 M€** de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement représentent un montant identique de **2 296,4 M€**, réparti entre **1 689,6 M€** de recettes sur opérations réelles et **606,8 M€** de recettes sur opérations d'ordre.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement au budget primitif 2018 entre opérations réelles et opérations d'ordre.

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		BP 2017	Projet de BP 2018	BP 2017	Projet de BP 2018
OPERATIONS REELLES		1 719 027 955	1 891 094 797	1 617 737 008	1 689 588 407
<i>dont emprunt (court et long terme)</i>		<i>197 000 000</i>	<i>199 103 115</i>	<i>792 526 159</i>	<i>724 063 587</i>
<i>hors emprunt (court et long terme)</i>		<i>1 522 027 955</i>	<i>1 691 991 682</i>	<i>825 210 849</i>	<i>965 524 820</i>
Crédits d'équipement		1 386 885 255	1 409 192 489	1 126 551 212	1 011 713 407
204	Subventions d'équipement versées	336 336 417	368 872 584	0	0
Crédits d'équipement hors subventions versées		1 050 548 838	1 040 319 905	1 126 551 212	1 011 713 407
<i>dont 13</i>	<i>Subventions d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>45 924 100</i>	<i>61 465 986</i>
<i>16</i>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 080 180 159</i>	<i>950 013 421</i>
<i>20</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>24 544 238</i>	<i>48 472 818</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>21</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>331 840 314</i>	<i>292 615 922</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>23</i>	<i>Immobilisations en cours</i>	<i>694 164 286</i>	<i>699 231 165</i>	<i>446 953</i>	<i>234 000</i>
Opérations financières		308 129 354	439 997 308	471 802 450	639 690 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 060 000	2 050 000	135 460 825	137 850 000
13	Subventions d'investissement	280 000	670 000		
16	Emprunts et dettes assimilées	235 827 054	210 880 308	40 000	40 000
26	Participations et créances rattachées à des participations	6 000 000	17 100 000	0	0
27	Autres immobilisations financières	56 962 300	209 297 000	14 301 625	19 800 000
020	Dépenses imprévues	3 000 000	0	0	0
024	Produit des cessions d'immobilisations	0	0	322 000 000	482 000 000
Opérations pour compte de tiers		24 013 346	41 905 000	19 383 346	38 185 000

45	Opérations pour comptes de tiers	24 013 346	41 905 000	19 383 346	38 185 000
OPERATIONS D'ORDRE		494 124 000	405 319 834	595 414 947	606 826 224
040	Transferts entre sections	336 874 000	272 169 834	299 700 000	338 100 000
041	Opérations patrimoniales	157 250 000	133 150 000	157 250 000	133 150 000
021	Virement section de fonctionnement	0	0	138 464 947	135 576 224
TOTAL GENERAL		2 213 151 955	2 296 414 631	2 213 151 955	2 296 414 631

Il ressort des grandes masses budgétaires de la section de règlement 2018 de la Ville un besoin de financement de **859,6 M€**, qui se décompose de la façon suivante :

BESOIN DE FINANCEMENT	
OPERATIONS REELLES hors autorisation d'emprunt	925 569 977
<i>dont mouvements non financiers</i>	<i>1 125 262 669</i>
<i>mouvements financiers</i>	<i>-199 692 692</i>
OPERATIONS D'ORDRE hors virement de la section de fonctionnement	-65 930 166
TOTAL	859 639 811

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

MOYENS DE FINANCEMENT	
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	135 576 224
AUTORISATION D'EMPRUNT	724 063 587
TOTAL	859 639 811

2) Projet de BP 2018 - Département

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le **projet de BP 2018** s'élève à **3 354 M€ en recettes et en dépenses de fonctionnement**, en progression de 0,9 % par rapport au budget primitif 2017.

Les recettes de fonctionnement sont composées de 3 259 M€ de crédits réels et de 94,7 M€ de crédits d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement sont composées de 3 137 M€ de crédits réels, de 102,9 M€ de crédits d'ordre et de 113,8 M€ de virement à la section d'investissement.

- Les recettes de fonctionnement

LIBELLE	BP 2017	BP 2018	% / BP 2017
73 et 731 FISCALITE	2 471 486 649	2 486 970 485	0,6%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	374 556 292	387 701 947	3,5%
Concours de l'Etat	3 299 204	7 162	-99,8%
Autres participations	54 994 238	61 645 418	12,1%
CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE	316 262 850	326 274 367	3,2%
016 AUTONOMIE	21 213 357	18 450 000	-13,0%
017 INSERTION	262 315 009	261 315 009	-0,4%
70 et 75 PRODUITS D'EXPLOITATION	105 488 514	102 884 910	-2,5%
76 PRODUITS FINANCIERS	720 000	949 752	31,9%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 448 500	520 000	-64,1%
013 ATTENUATION DE CHARGES	477 000	432 000	-9,4%
042 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	87 100 000	94 700 000	8,7%
TOTAL	3 324 805 321	3 353 924 103	0,88%

- Les dépenses de fonctionnement

LIBELLE	BP 2017	BP 2018	% / BP 2017
012 - CHARGES DE PERSONNEL	201 171 500	201 169 500	0,0%
SOUS-TOTAL CHAP 011, 65 et 6586	1 289 407 808	1 294 445 362	0,4%
011 - Charges à caractère général	87 970 611	83 629 053	-4,9%
65 et 6586 - Autres charges de gestion courante	1 201 437 197	1 210 816 309	0,8%
Aides Sociales	702 400 352	708 161 043	0,8%
Participation au STIF	381 534 855	384 623 855	0,8%
Fonds de Solidarité Logement	19 850 000	20 000 000	0,8%
Dotation de fonctionnement des collègues	40 399 123	41 027 854	1,6%
Subventions (sauf aides sociales)	28 245 575	29 747 477	5,3%
Autres charges de gestion courante	29 007 292	27 256 080	-6,0%
015 et 017 - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET DE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	413 139 687	407 117 150	-1,5%
Part allocation RMI, RSA	360 000 000	357 000 000	-0,8%
Programme Départemental d'Insertion	45 239 687	42 517 150	-6,0%
Contrats d'avenir	7 000 000	7 000 000	0,0%
Remises gracieuses RMI, RSA	900 000	600 000	-33,3%
016 - ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	147 540 000	140 995 513	-4,4%
66 - CHARGES FINANCIERES	100 000	100 000	0,0%
67 et 68 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 384 000	3 623 000	7,1%
042 - PRELEVEMENT SUR RESSOURCES	88 200 000	102 900 000	16,7%
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	1 075 649 743	1 089 821 953	1,3%
022 - DEPENSES IMPREVUES	2 050 000	-	-100,0%
023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	104 162 583	113 751 625	9,2%
TOTAL	3 324 805 321	3 353 924 103	0,9%

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dans le BP 2018, le montant des crédits de paiement s'élève à **353,9 M€** contre 303 M€ au budget primitif 2017 (+ 16,8 %).

Les dépenses d'investissement se ventilent entre **233,2 M€** de dépenses liées aux opérations réelles et **120,7 M€** de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement représentent un montant identique de **353,9 M€** réparti entre **111,2 M€** de recettes sur opérations réelles et **242,7 M€** de recettes sur opérations d'ordre.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement au budget primitif 2018 entre opérations réelles et opérations d'ordre.

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		BP 2017	Projet de BP 2018	BP 2017	Projet de BP 2018
OPERATIONS REELLES		211 425 561	233 154 131	106 162 978	111 202 506
	<i>dont emprunt (court et long terme)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>hors emprunt (court et long terme)</i>	<i>211 425 561</i>	<i>233 154 131</i>	<i>106 162 978</i>	<i>111 202 506</i>
Crédits d'équipement		206 793 701	226 914 131	90 772 506	94 532 506
204	Subventions d'équipement versées	142 848 250	161 333 250	0	0
Crédits d'équipement hors subventions versées		63 945 451	65 580 881	90 772 506	94 532 506
<i>dont 018</i>	<i>RSA - Programme d'équipement</i>	<i>1 690 000</i>	<i>1 871 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
13	Subventions d'investissement	0	0	90 772 506	94 532 506
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	1 314 800	3 617 364	0	0
21	Immobilisations corporelles	9 427 700	6 896 136	0	0
23	Immobilisations en cours	51 512 951	53 196 381	0	0
Opérations financières		1 450 000	2 500 000	12 208 612	13 000 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	12 000 000	13 000 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0
26	Participations et créances rattachées à des participations	400 000	1 500 000	0	0
27	Autres immobilisations financières	250 000	1 000 000	208 612	0
020	Dépenses imprévues	800 000	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		3 181 860	3 740 000	3 181 860	3 670 000
45	Opérations pour comptes de tiers	3 181 860	3 740 000	3 181 860	3 670 000
OPERATIONS D'ORDRE		91 600 000	120 700 000	196 862 583	242 651 625
040	Transferts entre sections	87 100 000	94 700 000	88 200 000	102 900 000

041	Opérations patrimoniales	4 500 000	26 000 000	4 500 000	26 000 000
021	Virement section de fonctionnement	0	0	104 162 583	113 751 625
TOTAL GENERAL		303 025 561	353 854 131	303 025 561	353 854 131

Il ressort des grandes masses budgétaires de la section de règlement 2018 du Département un besoin de financement de **113,8 M€** qui se décompose de la façon suivante :

BESOIN DE FINANCEMENT	
OPERATIONS REELLES <i>hors autorisation d'emprunt</i>	121 951 625
<i>dont mouvements non financiers</i>	<i>132 451 625</i>
<i>mouvements financiers</i>	<i>-10 500 000</i>
OPERATIONS D'ORDRE <i>(hors virement de la section de fonctionnement)</i>	-8 200 000
TOTAL	113 751 625

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement :

MOYENS DE FINANCEMENT	
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	113 751 625
AUTORISATION D'EMPRUNT	0
TOTAL	113 751 625

L'autorisation d'emprunt consolidée pour la collectivité parisienne s'élève ainsi à **724,1 M€** dont :

- **724,1 M€** pour la Ville ;
- **0,0 M€** pour le Département.

**PROJET DE DELIBÉRATION 2017 DFA 107 M 1^{ère}****Relatif au budget d'investissement pour 2018****Le Conseil de Paris,**

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », articles L. 2312-2 et L. 2312-3, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 et maintenant l'option de la délibération du 24 mars 1997 pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 105 relative à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2018 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2018 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{ère} Commission ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté comme suit :

- à la somme de **1 475 142 420 €** en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé;
- à la somme de **2 296 414 631 €** en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 0,25% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 5 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2018, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2018, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à un montant maximum de **724 063 587 €** ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;
- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8% ;
- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'

émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Madame la Maire est autorisée à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin.

Fonctions	Autorisations de programme nouvelles
1 - Sécurité	20 302 000,00 €
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50 031 256,00 €
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	226 968 794,00 €
4 - Santé et action sociale	29 795 304,00 €
5 - Aménagement des territoires et habitat	771 983 314,00 €
6 - Action économique	35 921 000,00 €
7 - Environnement	69 475 600,00 €
8 - Transports et déplacements	59 421 418,00 €
0 - Services généraux	211 243 734,00 €
Total général	1 475 142 420,00 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	24 594 238,00	0,00	48 472 818,00	0,00	48 472 818,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3)	336 336 417,00	0,00	368 872 584,00	0,00	368 872 584,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	331 940 314,00	0,00	292 615 922,00	0,00	292 615 922,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris opérations) (3)	697 014 286,00	0,00	699 231 165,00	0,00	699 231 165,00
Total des dépenses d'équipement		1 389 885 255,00	0,00	1 409 192 489,00	0,00	1 409 192 489,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 060 000,00	0,00	2 050 000,00	0,00	2 050 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	280 000,00	0,00	670 000,00	0,00	670 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	235 827 054,00	0,00	210 880 308,00	0,00	210 880 308,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	6 000 000,00	0,00	17 100 000,00	0,00	17 100 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	56 962 300,00	0,00	209 297 000,00	0,00	209 297 000,00
Total des dépenses financières		305 129 354,00	0,00	439 997 308,00	0,00	439 997 308,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	24 013 346,00	0,00	41 905 000,00	0,00	41 905 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 719 027 955,00	0,00	1 891 094 797,00	0,00	1 891 094 797,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	338 874 000,00		272 169 834,00	0,00	272 169 834,00
041	Opérations patrimoniales (7)	157 250 000,00		133 150 000,00	0,00	133 150 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		494 124 000,00		405 319 834,00	0,00	405 319 834,00

TOTAL	2 213 151 955,00	0,00	2 296 414 631,00	0,00	2 296 414 631,00
--------------	-------------------------	-------------	-------------------------	-------------	-------------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 296 414 631,00
---	--	--	--	--	-------------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	45 924 100,00	0,00	61 465 986,00	0,00	61 465 986,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 080 180 159,00	0,00	950 013 421,00	0,00	950 013 421,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	446 953,00	0,00	234 000,00	0,00	234 000,00
Total des recettes d'équipement		1 126 551 212,00	0,00	1 011 713 407,00	0,00	1 011 713 407,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	135 460 825,00	0,00	137 850 000,00	0,00	137 850 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	14 301 625,00	0,00	19 800 000,00	0,00	19 800 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	322 000 000,00	0,00	482 000 000,00	0,00	482 000 000,00
Total des recettes financières		471 802 450,00	0,00	639 690 000,00	0,00	639 690 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	19 383 346,00	0,00	38 185 000,00	0,00	38 185 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 617 737 008,00	0,00	1 689 588 407,00	0,00	1 689 588 407,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	138 464 947,00		135 576 224,00	0,00	135 576 224,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	299 700 000,00		338 100 000,00	0,00	338 100 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	157 250 000,00		133 150 000,00	0,00	133 150 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		595 414 947,00		606 826 224,00	0,00	606 826 224,00

TOTAL	2 213 151 955,00	0,00	2 296 414 631,00	0,00	2 296 414 631,00
--------------	-------------------------	-------------	-------------------------	-------------	-------------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 296 414 631,00
---	-------------------------

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		199 112 115,00	213 406 195,00	0,00	20 567 000,00	137 499 011,00	224 977 484,00	65 764 858,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	199 112 115,00	1 045 000,00	0,00	0,00	1 590 000,00	9 093 193,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	20 247 818,00	0,00	20 000,00	3 420 000,00	6 839 000,00	260 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	17 284 000,00	0,00	15 000 000,00	38 839 000,00	53 298 700,00	11 600 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	38 705 170,00	0,00	1 340 000,00	6 485 000,00	9 106 900,00	3 887 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	112 824 207,00	0,00	2 207 000,00	86 480 011,00	111 842 691,00	49 537 858,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	17 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 197 000,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	600 000,00	0,00	2 000 000,00	685 000,00	30 600 000,00	480 000,00	0,00
RECETTES		887 063 587,00	2 517 500,00	0,00	1 000 000,00	685 000,00	39 505 086,00	4 543 400,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	130 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	33 000 000,00	1 097 500,00	0,00	0,00	0,00	8 105 086,00	4 063 400,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	724 063 587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	1 300 000,00	0,00	1 000 000,00	685 000,00	30 600 000,00	480 000,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		781 676 024,00	31 296 000,00	82 134 000,00	134 662 110,00		1 891 094 797,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	0,00	0,00		2 050 000,00
13	Subventions d'investissement	70 000,00	0,00	0,00	0,00		670 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	0,00	0,00	0,00		210 880 308,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 625 000,00	2 238 500,00	3 120 000,00	4 702 500,00		48 472 818,00
204	Subventions d'équipement versées	211 338 384,00	18 562 500,00	2 950 000,00	0,00		368 872 584,00
21	Immobilisations corporelles	224 944 000,00	539 000,00	2 358 852,00	5 250 000,00		292 615 922,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	136 288 640,00	9 036 000,00	73 705 148,00	117 309 610,00		699 231 165,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		17 100 000,00
27	Autres immobilisations financières	201 300 000,00	800 000,00	0,00	0,00		209 297 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	20 000,00	120 000,00	0,00	7 400 000,00		41 905 000,00
RECETTES		738 503 834,00	120 000,00	2 855 000,00	12 795 000,00		1 689 588 407,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	482 000 000,00	0,00	0,00	0,00		482 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 050 000,00	0,00	0,00	0,00		137 850 000,00
13	Subventions d'investissement	3 550 000,00	0,00	2 855 000,00	8 795 000,00		61 465 986,00
16	Emprunts et dettes assimilées	225 989 834,00	0,00	0,00	0,00		950 053 421,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	114 000,00	0,00	0,00	0,00		234 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	19 800 000,00	0,00	0,00	0,00		19 800 000,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	1
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	120 000,00	0,00	

MAIRIE DE PARIS 

Service de la synthèse budgétaire (SSB)

PROJET DE DELIBÉRATION 107 M 2^{ème}
Relatif au budget de fonctionnement pour 2018

Le Conseil de Paris,

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », articles L. 2312-2 et L. 2312-3, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la délibération 2017 DFA 91 M-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 et maintenant l'option de la délibération du 24 mars 1997 pour le vote par nature ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 105 relative à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ présenté par Madame la Maire de Paris sur le projet de budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{ère} Commission ;

DÉLIBÈRE

Article 1: Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté comme suit :

- **Dépenses**5 634 263 054,27 €
- **Recettes**.....5 634 263 054,27 €

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 0,25% des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 5 : Au 1^{er} janvier 2018, sous réserve des termes de l'arrêté modifiant l'instruction budgétaire et comptable M57, la répartition par chapitres sera modifiée selon la ventilation suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	BP 2018 M57 cadre 2017	BP 2018 M57 cadre 2018
011	731 627 794,00	731 627 794,00
012	2 234 565 898,00	2 234 565 898,00
014	533 066 074,00	533 066 074,00
65	1 474 416 096,00	1 497 706 742,27
6586	3 441 150,00	3 441 150,00
66	147 179 172,00	147 179 172,00
67	36 290 646,27	13 000 000,00
Total crédits réels	5 160 586 830,27	5 160 586 830,27
023	135 576 224,00	135 576 224,00
042	338 100 000,00	338 100 000,00
Total crédits d'ordre	473 676 224,00	473 676 224,00
TOTAL GENERAL	5 634 263 054,27	5 634 263 054,27

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	BP 2018 M57 cadre 2017	BP 2018 M57 cadre 2018
013	8 768 857,00	8 768 857,00
70	476 779 559,00	476 779 559,00
73	1 206 142 699,00	980 322 403,00
731	2 779 656 832,00	3 005 477 128,00
74	403 830 699,00	403 830 699,00
75	444 744 237,00	464 638 550,27
76	22 026 024,00	22 026 024,00
77	20 144 313,27	250 000,00
Total crédits réels	5 362 093 220,27	5 362 093 220,27
042	272 169 834,00	272 169 834,00
Total crédits d'ordre	272 169 834,00	272 169 834,00

TOTAL GENERAL	5 634 263 054,27	5 634 263 054,27
----------------------	-------------------------	-------------------------

Ces mouvements, qui seront rendus obligatoires par l'arrêté modifiant l'instruction budgétaire et comptable M57, ne seront pas pris en compte dans le calcul de la limite de 0,25 % énoncée à l'article 4 ci-dessus.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	693 402 659,00	0,00	731 627 794,00	0,00	731 627 794,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 132 953 479,00	0,00	2 234 565 898,00	0,00	2 234 565 898,00
014	Atténuations de produits	517 633 467,00	0,00	533 066 074,00	0,00	533 066 074,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 540 298 121,00	0,00	1 474 416 096,00	0,00	1 474 416 096,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 441 150,00	0,00	3 441 150,00	0,00	3 441 150,00
Total des dépenses de gestion courante		4 887 728 876,00	0,00	4 977 117 012,00	0,00	4 977 117 012,00
66	Charges financières	138 244 860,00	0,00	147 179 172,00	0,00	147 179 172,00
67	Charges exceptionnelles (3)	25 525 248,00	0,00	36 290 646,27	0,00	36 290 646,27
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 051 498 984,00	0,00	5 160 586 830,27	0,00	5 160 586 830,27
023	Virement à la section d'investissement (4)	138 464 947,00		135 576 224,00	0,00	135 576 224,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	299 700 000,00		338 100 000,00	0,00	338 100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		438 164 947,00		473 676 224,00	0,00	473 676 224,00
TOTAL		5 489 663 931,00	0,00	5 634 263 054,27	0,00	5 634 263 054,27
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 634 263 054,27

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	7 832 000,00	0,00	8 768 857,00	0,00	8 768 857,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	324 603 738,00	0,00	476 779 559,00	0,00	476 779 559,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 146 955 129,00	0,00	1 206 142 699,00	0,00	1 206 142 699,00
731	Impôts locaux	2 770 530 688,00	0,00	2 779 656 832,00	0,00	2 779 656 832,00
74	Dotations et participations (3)	412 718 456,00	0,00	403 830 699,00	0,00	403 830 699,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	459 609 656,00	0,00	444 744 237,00	0,00	444 744 237,00
Total des recettes de gestion courante		5 122 249 667,00	0,00	5 319 922 883,00	0,00	5 319 922 883,00
76	Produits financiers	24 210 164,00	0,00	22 026 024,00	0,00	22 026 024,00
77	Produits exceptionnels (3)	6 330 100,00	0,00	20 144 313,27	0,00	20 144 313,27
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 152 789 931,00	0,00	5 362 093 220,27	0,00	5 362 093 220,27
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	336 874 000,00		272 169 834,00	0,00	272 169 834,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		336 874 000,00		272 169 834,00	0,00	272 169 834,00
TOTAL		5 489 663 931,00	0,00	5 634 263 054,27	0,00	5 634 263 054,27
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 634 263 054,27

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	201 506 390,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2018

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	540 211 150,00	765 347 743,27	1 719 843,00	392 237 920,00	633 214 312,00	541 482 665,00	1 169 232 622,00	122 612,00
011	Charges à caractère général	0,00	161 685 655,00	128 794,00	13 512 196,00	40 957 999,00	76 434 180,00	49 199 178,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	377 259 156,00	271 245,00	158 489 329,00	463 027 547,00	298 216 672,00	385 840 523,00	122 612,00
014	Atténuations de produits	390 760 000,00	142 306 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	50 591 910,00	1 319 804,00	220 236 393,00	127 994 594,00	166 310 115,00	734 192 921,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 441 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	146 010 000,00	0,00	0,00	0,00	1 169 172,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	33 504 948,27	0,00	0,00	65 000,00	521 698,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	3 344 405 790,00	184 710 432,27	1 553 439,00	1 087 500,00	23 092 240,00	120 001 469,00	257 240 865,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	8 692 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	16 464 552,00	189 000,00	0,00	14 470 330,00	45 467 884,00	87 215 744,00	0,00
73	Impôts et taxes	380 600 000,00	300 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	2 779 656 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	171 148 938,00	6 590 123,00	1 364 439,00	1 087 500,00	7 848 000,00	44 611 908,00	169 577 121,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	136 130 726,00	0,00	0,00	639 310,00	29 529 677,00	448 000,00	0,00
76	Produits financiers	13 000 020,00	1 378 504,00	0,00	0,00	0,00	64 500,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	15 154 527,27	0,00	0,00	54 600,00	327 500,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2018

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	6 429 559,00	249 366 143,00	31 035 793,00	642 048 292,00	188 138 176,00		5 160 586 830,27
011	Charges à caractère général	695,00	78 012 285,00	2 284 202,00	207 971 788,00	101 440 820,00		731 627 794,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 428 864,00	156 863 624,00	10 168 341,00	310 379 929,00	67 498 056,00		2 234 565 898,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		533 066 074,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	14 490 234,00	18 384 250,00	123 696 575,00	17 199 300,00		1 474 416 096,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 441 150,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		147 179 172,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	199 000,00	0,00	2 000 000,00		36 290 646,27
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	164 984 022,00	81 136 289,00	743 254 398,00	440 626 776,00		5 362 093 220,27
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	76 857,00	0,00		8 768 857,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	5 874 300,00	62 882 900,00	35 332 793,00	208 882 056,00		476 779 559,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	9 214 420,00	627 344 129,00	188 604 150,00		1 206 142 699,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 779 656 832,00
74	Dotations et participations	0,00	452 670,00	0,00	1 150 000,00	0,00		403 830 699,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	152 224 366,00	9 038 969,00	77 012 619,00	39 720 570,00		444 744 237,00
76	Produits financiers	0,00	5 100 000,00	0,00	2 063 000,00	420 000,00		22 026 024,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 332 686,00	0,00	275 000,00	3 000 000,00		20 144 313,27
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

PROJET DE DÉLIBÉRATION 2017 DFA 107 M 3^{ème}

Relatif aux évolutions de tarifs

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ présenté par Madame la Maire de Paris sur le projet de budget primitif de la Ville de Paris pour 2018 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{ère} Commission ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Au titre des droits, redevances et produits d'exploitation perçus par la Ville de Paris, à l'exclusion de ceux faisant l'objet de modalités d'indexation particulières, Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, par voie d'arrêté, à une évolution des tarifs dans la limite maximum de 2 %.